

**Département d'Architecture**



Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de :  
**MASTER ACADEMIQUE**

Filière :  
**ARCHITECTURE**

Spécialité :  
**ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT URBAIN**

Présenté par :  
**Naima BOUKROUH  
Madjida RELID**

**THEME :**

**ECO-CITOYENNETE ET VILLE DURABLE EN ALGERIE :  
CAS DE LA VILLE DE JIJEL**

Date de la Soutenance : 25/06/2018

Composition du Jury :

Boujemaa SOUKEHAL	M.C.B, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Président du jury
Ammar BOUCHAIR	Pr, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Directeur de mémoire
Shahrazed GHERZOULI	M.C.B, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Membre du Jury

## Remerciements

Louange à **Dieu** créateur des cieux et de la terre, qui a révélé la science à notre Maître et **Prophète Mohammed** -que **Dieu** le bénisse et salue- pour qu'il fasse sortir les hommes des ténèbres vers la lumière, avec sa permission.

Tout d'abord, nous tenons à remercier « **ALLAH** » le tout puissant, notre créateur, de nous avoir donné la force, la volonté, la patience et le courage afin d'accomplir ce modeste travail

Nos remerciements les plus cordiaux s'adressent à notre encadreur Monsieur le Pr. **BOUCHAIR Ammar**, pour tous les efforts qu'il a consentis tout au long de l'élaboration de ce travail, ses encouragements, ses précieux conseils, ses critiques constructives, et la confiance qu'il nous a toujours témoignée ;

Nos sincères expressions de gratitude vont vers **Mme. GHERZOULI. Chahrazed**, d'avoir accepté d'évaluer ce travail. Également nous lui sommes reconnaissantes pour sa disponibilité, sa patience, ses conseils et orientations toutes l'année de préparation de ce travail.

Nos sincères expressions de gratitude vont également vers **M. SOUKHAL Boujemaa** d'avoir accepté d'évaluer ce travail et de nous encourager toujours, ainsi pour leur générosité et leur grande patience aux cours de nos études licence et master.

Nous tenons également à remercier **Mme. BOUCHAFRA Hassina**, **M. ZENNIR R.** et **M. NEDJIMI A.** pour ses précieux conseils et leur aide.

Nos remerciements s'adressent à tous les personnes qui nous ont rendu les choses faciles alors qu'elles étaient difficiles, dont on cite ; **l'ensemble des personnes de la direction de l'environnement de la wilaya de Jijel** également **l'association du quartier Belhain**.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude envers **l'ensemble des enseignants du Département d'architecture de Jijel** qui ont contribué à notre formation.

Nos vifs remerciements sont adressés à **l'ensemble de nos collègues du département d'architecture** avec qui nous avons passé des moments inoubliables.

**Merci à tous...**

Liste des figures	
Liste des tableaux	
Sigles et abréviations	
<b>Introduction Générale</b>	<b>01</b>
Préambule	01
Problématique	01
Hypothèses	02
Objectifs de la recherche	02
Méthode de la recherche	02
Structure du mémoire	03

## **PARTIE 01 : CONTEXTE ET CADRE THEORIQUE**

### **Chapitre I : Concepts généraux sur la durabilité et l'écocitoyenneté**

Introduction.....	04
I.1 Développement durable.....	04
I.2 Développement urbain durable.....	06
I.3 Urbanisme durable.....	07
I.4 Agenda 21 local.....	08
I.4.1 Définition.....	08
I.4.2- Thématiques de réflexion.....	09
I.4.3- Outils de l'agenda 21 local.....	09
I.5 Le projet urbain.....	09
I.5.1- Définition.....	09
I.5.2- Le projet urbain ; outil pour la mise en œuvre du développement urbain durable....	09
I.6 Ville durable.....	10
I.7 Le citoyen et la citoyenneté.....	11
I.8 L'éco-citoyenneté.....	12
Conclusion.....	12

### **Chapitre II : La situation de la ville durable dans la planification et la gestion urbaine en Algérie**

Introduction.....	13
II.1 Le contexte urbain Algérien : petit rappel chronologique.....	13
II.2 Le capital de durabilité en Algérie.....	14

II.2.1 Un système urbain actuel en progression.....	14
II.2.2 La richesse des ressources naturelles du pays.....	15
II.3 Les enjeux et les objectifs du développement durable en Algérie.....	16
II.4 Boîte à outils du développement urbain durable en Algérie.....	17
II.4.1 La charte communale pour l'environnement et le développement durable.....	17
II.4.2 Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) et la stratégie nationale de l'environnement (SNE).....	17
II.4.3 Cadre législatif et institutionnel.....	18
II.5 Les nouveaux instruments de l'aménagement en Algérie.....	19
II.5.1 Loi relative à l'aménagement du territoire et le SNAT.....	19
II.5.2 Les déclinaisons du SNAT.....	20
II.5.3 La politique de la ville.....	20
II.5.4 La politique des villes nouvelles.....	21
II.6 Pratiques et actions menées sur le terrain.....	24
II.6.1 Les bonnes pratiques initiées par l'état.....	24
II.6.2 Au niveau des aménagements urbains durables.....	28
A- Des précurseurs existent pourtant.....	28
B- Ksar Tafilelt, un village éco-citoyen aux portes du Sahara.....	29
C- Le projet du futur quartier d'El-Menia.....	29
D- L'éco-quartier de « Diar el Djenane ».....	29
E- PDAU d'Alger.....	30
II.6.3 La ville nouvelle : nouvelle manière de faire de l'urbanisme en Algérie.....	30
A- La ville nouvelle de Sidi Abdellah.....	30
B- La ville nouvelle de Bouinan.....	31
C- Le projet de la ville nouvelle de Boughezoul.....	31
D- Le cas de la ville nouvelle de Hassi Messaoud.....	32
Conclusion.....	32

### **Chapitre III : La place de l'éco-citoyenneté entre concepts et pratiques dans la société Algérienne**

Introduction.....	33
III.1 Le rôle de la sensibilisation environnementale pour une écocitoyenneté.....	33
III.2 La sensibilisation environnementale, un enjeu du développement durable en Algérie.....	33
III.3 Dispositifs mise en place par l'état pour la sensibilisation à l'environnement.....	34



III.3 .1 L'Education environnementale en milieu scolaire.....	34
III.3 .2 La sensibilisation environnementale dans la société.....	35
A. Le Conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE).....	36
B. L'APRUE.....	36
C. Maisons de l'environnement.....	36
D. Le délégué pour l'environnement : sensibilisation dans l'entreprise.....	37
E. Revues d'informations.....	37
F. Parc Dounia : espace public pour une sensibilisation environnementale.....	37
G. Jours de sensibilisation, les salons nationaux et internationaux, et les concurrentes des quartiers propres.....	38
III.3.3 Le rôle des médias dans la sensibilisation environnementale.....	39
A- La télévision.....	39
B- La radio.....	39
C- Les journaux.....	40
D- Les réseaux sociaux.....	40
III.4 Le rôle de la société civile dans la protection de l'environnement.....	42
III.4.1 Qu'est-ce que la Société civile.....	42
III.4.2 Les acteurs de la société civile en Algérie.....	42
A- La Mosquée.....	42
B- Les partis politiques.....	43
C- Les associations environnementales.....	43
D- Les citoyens.....	44
III.5 Les actions de la société civile sur le terrain.....	44
III.5.1 Initiatives des associations environnementales locales.....	44
III.5.2 Engagements des citoyens.....	46
Conclusion.....	48

## **Chapitre IV : Recherches antérieures sur la ville durable et l'éco-citoyenneté**

Introduction.....	49
IV.1 Le développement urbain basé sur des instruments et des théories d'urbanisme classique.....	49
IV.2 Le projet urbain.....	49
IV.3 L'étude de l'aspect de développement durable dans les quartiers et villes.....	50
IV.4 L'étude de l'écologie des quartiers.....	50

Conclusion.....	50
-----------------	----

## **PARTIE 02 : PARTIE OPERATIONNELLE**

### **Chapitre V : Présentation de l'aire d'étude et des méthodes d'investigations**

Introduction.....	51
V.1. Présentation de l'air d'étude : ville de Jijel.....	51
V.1.1 Situation.....	51
V.1.2 Historique.....	51
V.1.3 population .....	53
V.1.4 Climat.....	53
V.1.5 Dispositifs vis-à-vis la protection de l'environnement à la ville de Jijel.....	53
A. Direction de l'Environnement ; institution au service de l'environnement à la ville de Jijel .....	53
B. Fermeture de la décharge sauvage de mezghitane et la mise en service du centre d'enfouissement technique .....	54
C. Éducation et sensibilisation.....	54
V.2. Présentation des méthodes d'investigations.....	60
V.2.1. L'enquête par questionnaire.....	60
A. Le questionnaire .....	60
B. Le formulaire de questions.....	60
C. La taille de l'échantillon sélectionné.....	60
D. L'outil statistique utilisé.....	63
V.2.2. L'entretien.....	69
Conclusion.....	69

### **Chapitre VI : Résultats et interprétations**

Introduction.....	70
VI.1. L'analyse et l'interprétation des résultats du formulaire de questions.....	70
VI.1.1 Données sur l'enquête.....	70

VI.1.2 La place de l'environnement chez les citoyens.....	71
VI.1.3 La prise de conscience de l'environnement chez les citoyens .....	72
A. La préservation de l'environnement .....	72
B. Production et consommation.....	75
VI.2. L'analyse et l'interprétation des résultats de l'entretien.....	77
Conclusion.....	80
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>81</b>

**Annexes**

**Résumé**

**Abstract**

**ملخص**

## Liste des figures

### Chapitre I :

Figure [I.1] Les dimensions du développement durable.....	01
Figure [I.2] Grandes dates de développement durable.....	02
Figure [I.3] Principes de développement urbain durable.....	04

### Chapitre II :

Figure [II.1] diagramme illustrant les composants de la boîte à outils du développement durable urbain en Algérie.....	23
Figure [II.2] Préparation pour le lancement de l'opération Quartier propre dans 03quartier...	25
Figure [II.3] La signature de la convention par les directeurs de l'AND et de la BDL.....	27
Figure [II.4] L'initiative des villes durables dans le monde.....	27
Figure [II.5] Images de synthèse de l'éco_quartier expérimental de « Diar eldjenane », à Verte rive- Bateau cassé et de « la promenade de la baie ».....	30

### Chapitre III :

Figure [III.1] Guide de l'éducateur.....	35
Figure [III.2] Elèves d'un club vert avec Dounya.....	35
Figure [III.3] Revue « Produire Plus Propre » N°16 septembre 2017 .....	37
Figure [III.4] Salon international de la récupération et de la valorisation des déchets.....	38
Figure [III.5] Stratégies nationale de la gestion intégrée des déchets-état des lieux-2018.....	38
Figure [III.6] Le prix national pour la ville verte « pour l'année 2018 ».....	38
Figure [III.7] Exemples des pages Facebook des associations environnementales.....	41
Figure [III.8] Le tri sélectif organisé par l'association Aspein.....	44
Figure [III.9] Une séance de la formation de compostage organisée par les associations « jeunesse volontaire » « El-Hayat » et le complexe de jeunesse Chahed Slimane.....	45
Figure [III.10] A gauche : photos de la campagne de nettoyage. A droite : Annonce d'information publiée sur les pages Facebook.....	46
Figure [III.11] Le travail sur terrain du couple.....	46
Figure [III.12] La participation des citoyens à la manifestation « journée sans voiture » à Alger (2017).....	47
Figure [III.13] L'initiative de la dame de Mostaganem.....	47

### Chapitre V :

Figure [V.1] Carte de la situation de la ville de Jijel .....	51
Figure [V.2] Périodes d'urbanisation de la ville de Jijel.....	52
Figure [V.3] Décharge sauvage de Mezghitane .....	54
Figure [V.4] L'annonce du prix national pour la protection de l'environnement.....	57

Figure [V.5] L'annonce de la concurrence.....	57
Figure [V.6] Annonces des initiatives de l'association « EL ROUYA ».....	58
Figure [V.7] Opération de nettoyage organisée par l'association السلام-village musse-.....	59
Figure [V.8] Bacs à poubelles fournissent pour le tri-sélectif .....	59
Figure [V.9] : Initiative du quartier « 40 hectares ».....	59
Figure [V.10] Les réponses retenues de l'enquête.....	62
<b>Chapitre VI :</b>	
Figure [VI.1] Les classes d'âge des répondants.....	70
Figure [VI.2] La participation dans l'enquête par sexe.....	70
Figure [VI.3] Le niveau d'instruction des répondants.....	70
Figure [VI.4] L'état actuel de l'environnement .....	71
Figure [VI.5] Les facteurs de la dégradation de l'environnement.....	71
Figure [VI.6] Les responsables de la dégradation de l'environnement.....	71
Figure [VI.7] Point de vue des répondants.....	72
Figure [VI.8] Causes de non-participation aux initiatives de la protection de l'environnement.....	73
Figure [VI.9] : Les modes de déplacements des répondants.....	74
Figure [VI.10] Les causes de non-utilisation de la marche à pieds ou le vélo pour les déplacements.....	74
Figure [VI.11] La réussite des initiatives des associations et des citoyens.....	75
Figure [VI.12] Les causes de non-réussite des initiatives des associations et des citoyens.....	75
Figure [VI.13] Prêt pour protéger l'environnement.....	75
Figure [VI.14] : Les causes d'utilisation de la douche.....	75
Figure [VI.15] Les causes de préférer la ventilation.....	75
Figure [VI.16] : Les causes de l'utilisation rationnelle de l'énergie.....	76
Figure [VI.17] La récupération des eaux pluviales.....	76
Figure [VI.18] L'utilisation des bacs-à-poubelle.....	76

## Liste des tableaux :

### Chapitre V :

Tableau [V.1] Caractéristique générale sur le CET.....	54
Tableau [V.2] Les clubs vert installés au niveau des établissements scolaires.....	55
Tableau [V.3] Les clubs vert installés au niveau des établissements scolaires.....	55
Tableau [V.4] Les clubs vert installés au niveau des établissements scolaires.....	55
Tableau [V.5] Les clubs vert installés au niveau des établissements scolaires.....	55
Tableau [V.6] Les clubs vert installés au niveau des établissements scolaires.....	58
Tableau [V.7] Tableau statistique montrant le choix d'échantillonnage selon la taille de la population et la marge d'erreur désirée.....	61

### Chapitre VI :

Tableau [VI.1] Tableau croisé des questions : Q7/Q8.....	66
Tableau [VI.2] Tableau croisé des questions : Q13/Q8.....	67
Tableau [VI.3] Tableau croisé des questions : Q16/Q9.....	67
Tableau [VI.4] Tableau croisé des questions : Q15-2/Q16.....	68

## **Sigles et abréviations :**

AGRFU : Agence de Gestion et de Régulation Foncière Urbaine

AND : Agence Nationale des Déchets

ANURB : Agence Nationale de l'Urbanisme

APRUE : Agence pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie

BDL : Banque de Développement Local

BET : Bureau d'Etudes Technique

CAR/PP : Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre

CDD : Commission du Développement Durable des Nations Unies

CET : Centre d'Enfouissement Technique

CNFE : Conservatoire national des formations à l'environnement

COP 22 : « Conference of Parties » Conférence des parties

CTB : la Coopération Technique Belge

DUC : la Direction de l'Urbanisme et de la Construction

EEDD : L'Education à l'Environnement et au Développement Durable

EMA : Entreprise du Métro d'Alger

EPT : Espaces de Programmation Territoriaux

HLM : Habitation à Loyer Modéré

HPE : Haute Performance Energétique

HQE : Haute Qualité Environnementale

ISO 14001 : Système de management environnemental d'une entreprise

IVD : Initiative des Villes Durables

MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONS : Office National des Statistiques

PAM : Plan d'Action pour la Méditerranée

PAT : Programmes d'Action Territoriale

PATW : Programme d'Action Territorial

PAW : Plan d'Aménagement de Wilayas

PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

PNAE-DD : Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PROGDEM : Programme National de Gestion intégrée des Déchets Municipaux

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens

SIEERA : Salon International de l'Environnement et des Energies Renouvelables en Algérie

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire

SNE : Stratégie Nationale de l'Environnement

TV5 : chaîne cinq du Coran (الجزائرية الخامسة للقرآن)

URBACO : Centre d'études et de réalisations en urbanisme de Constantine

ZHUN : Les Zones d'Habitat Urbaine Nouvelle

ZUH : Zones Urbaine à Handicaps



# **INTRODUCTION GENERALE**

**PARTIE 01 :**  
**CONTEXTE ET CADRE**  
**THEORIQUE**

**CHAPITRE I :**  
**CONCEPTS GENERAUX**

**CHAPITRE II :**

**LA SITUATION DE LA VILLE  
DURABLE DANS LA  
PLANIFICATION ET LA GESTION  
URBAINE EN ALGÉRIE**

**CHAPITRE III :**

**LA PLACE DE L'ÉCO-  
CITOYENNETÉ ENTRE  
CONCEPTS ET PRATIQUES DANS  
LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE**

**CHAPITRE IV :**  
**RECHERCHES ANTERIEURES**  
**SUR LA VILLE DURABLE ET**  
**L'ECO-CITOYENNETE**

PARTIE 02 :

**PARTIE OPERATIONNELLE**

**CHAPITRE V :**

**PRESENTATION DE L'AIRE  
D'ETUDE ET LES METHODES  
D'INVESTIGATIONS**



**CHAPITRE VI :**  
**RESULTATS ET**  
**INTERPRETATIONS**

# **CONCLUSION GENERALE**

**REFERENCES**  
**BIBLIOGRAPHIQUES**

# **ANNEXES**

**Préambule :**

Le changement climatique avec son cortège des catastrophes naturelles, la crise alimentaire, le stress hydrique, les crises financière, économique et énergétique, la crise urbaine enfin, bouleversent notre vision classique du monde, tranquillement partagé jusqu'à présent en naturel et artificiel, en riche et pauvre, en développé et sur la voie de développement, en urbain et rural. On s'aperçoit soudainement que tout est mélangé, en dépendance réciproque, en interaction constante et que, finalement, nous sommes tous menacés et risquons les mêmes périls.

C'est dans ce sens que l'Algérie s'est rapidement impliquée et a pris ses responsabilités dans les processus globaux en rapport avec les problèmes d'environnement, depuis le début des années 2000, et notamment au travers l'élaboration d'une Stratégie Nationale pour l'Environnement.

Les villes sont le levier majeur du développement durable et source des problèmes environnementaux. D'autant plus qu'actuellement, les Etats envisagent de confier le moteur de la croissance aux grandes métropoles. La ville est le premier lieu des inquiétudes, de menaces mais aussi des ressources, des progrès économiques et technologiques. Nous ne pouvons pas aborder le développement durable sans intervenir sur le développement urbain.

C'est depuis le sommet des villes, organisé en 1996 à Istanbul par l'ONU, qu'il a été reconnu explicitement que les villes constituent l'un des enjeux majeurs pour l'avenir de la planète. Tous les arguments sont bons pour culpabiliser la ville, ses concepteurs, ses promoteurs, ses gestionnaires et même ses usagers. Or, la prise de conscience ne suffit pas, il faut encore préparer les outils et les moyens pour affronter les défis. Ne dit-on pas " la ville est partout, où est l'urbaniste ? "

En Algérie, depuis le début des années 2000, l'intégration de la notion de développement durable dans les discours officiels et dans les textes législatifs, coïncide avec le lancement des nombreux projets d'amélioration urbaine, d'habitat et d'équipements, ainsi que des grands projets structurants, qui semblent prouver que la volonté des pouvoirs publics d'améliorer les conditions de vie des citoyens est bien réelle.

En revanche, cette manière de voir et concevoir la ville en Algérie, est encore souvent réduite seulement à l'aspect écologique, lié à la qualité paysagère ou à l'absence des pollutions, même si le désir d'aller vers la soutenabilité se fait plus que sentir.

**Problématique :**

Intégrer la dimension écologique dans le cadre du développement durable dans les pratiques urbaines en Algérie, nécessite un changement du comportement des citoyens qui doit se manifester dans leur vie quotidienne ; dans leur mode de vie et leur méthode de travail. En effet, souvent c'est le citoyen par son implication et les petits gestes qu'il pratique aux quotidiens qui mènent à un grand geste pour la ville. Les bonnes pratiques des citoyens contribuent fortement à l'amélioration de leur qualité de vie et à la protection de leur environnement. En effet, en agissant localement ils contribuent à la construction d'une base pour un développement urbain durable de leurs villes.

Ville durable et écocitoyenneté ; sont certainement indissociables, mais une question centrale s'impose :

- Est-il nécessaire d'avoir une ville durable en premier lieu et changer nos comportements par la suite et ainsi être des éco-citoyens ? Où sommes-nous obligés de pratiquer l'éco-citoyenneté pour contribuer à la mise en place de la ville durable souhaitable ?

C'est à cette question que nous tenterons de répondre par ce travail dont l'objectif est d'étudier les interactions [éco-citoyenneté/ville durable] en Algérie.

**Hypothèses :**

Pour tenter d'atteindre l'objectif visé, et répondre aux questions soulevées dans la problématique, certaines pistes de recherche seront explorées à travers quelques hypothèses :

- Une première hypothèse : Construire la ville durable peut être un moyen efficace pour la naissance de l'éco-citoyenneté.
- Une deuxième hypothèse : Mais aussi il se peut que la prise de conscience des citoyens et la pratique de l'éco-citoyenneté contribuent fortement à la durabilité de la ville.
- Une troisième hypothèse : L'éco-citoyenneté et la ville durable peuvent être complémentaires, pour atteindre les objectifs de la durabilité.

**Méthode de la recherche :**

Nous avons opté pour une étude approfondie afin de pouvoir répondre à la problématique posée. Notre démarche méthodologique se décline en plusieurs étapes présentées comme suit :

- Une approche théorique : consiste à collecter le maximum d'informations se rapportant à notre thème de recherche et de faire le tri, à travers :
  - Une recherche bibliographique : ouvrages, mémoires, revues,...etc.
  - Une recherche électronique qui nous a été très bénéfique : articles, documentaires...etc.

- Une approche analytique : qui comprend :  
-La présentation d'un état de l'art, qui nous a permis de bien cerner notre travail et de justifier notre choix de thème.
- Travail de terrain : consacré au cas d'étude. Dans un premier temps nous avons essayé d'esquisser un état des lieux quant à la vision et perception de la durabilité à travers des entretiens directes avec les acteurs de la ville de Jijel, et dans un deuxième temps nous avons dressé un diagnostic concernant l'écocitoyenneté appuyé sur des enquêtes par le biais d'un questionnaire auprès des habitants de la ville de Jijel.

### **Structure de mémoire :**

Ce mémoire est partagé en deux parties :

**La première partie** constituera le cadre conceptuel dans lequel s'effectue la présente recherche, et qui aborde les aspects théoriques clés du thème et qui portent sur:

- Des concepts généraux sur le sujet allant de la grande échelle jusqu'à la petite échelle présenté dans le 1<sup>er</sup> chapitre.
- Le concept de la ville durable dans le contexte Algérien, à travers un aperçu globale sur la planification de la ville Algérienne ; présenté dans le 2<sup>ème</sup> chapitre.
- Le concept de l'écocitoyenneté dans le contexte Algérien, à travers le positionnement de ce dernier dans la société Algérienne ; présenté dans le 3<sup>ème</sup> chapitre.
- Présentation d'un état de l'art, à travers des études antérieures sur la ville durable et l'éco-citoyenneté ; présenté dans le 4<sup>ème</sup> chapitre.

**La deuxième partie** portera sur l'étude opérationnelle et cas d'étude. Elle est composée des chapitres 5 et 6. Dans le chapitre 5 nous avons présenté l'aire d'étude et les méthodes d'investigation. Le 6<sup>e</sup> chapitre présente les résultats et les discussions.

## Introduction :

Depuis le sommet de la terre, organisé en 1992 à Rio des Janeiro, plusieurs concepts relatives au développement durable, ont apparus tels que les « villes durables » et « écocitoyenneté », sur lesquelles s'articule notre thème de recherche.

Il nous a paru plus judicieux d'aborder ces deux thèmes à l'échelle globale avant d'en parler à l'échelle de notre pays, l'Algérie, pour tenter de comprendre cette émergence du concept du développement durable dans lequel l'Algérie s'inscrit. C'est ce que nous tentons de le faire à travers ce présent chapitre.

## I.1 Développement durable :

### I.1.1 Définition :

Le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs* ».cette définition c'est celle de Mme Gro Harlem Brundtland, premier Ministre norvégien. Tandis que ROGERS et GUMUCHDJIAN (2008) insistent que la problématique du développement durable doit prendre en compte l'économique, le social et l'environnement, et indiquent qu'une action va vers le développement durable si elle est à la fois rentable économiquement, équitable socialement et viable d'un point de vue environnementale.

Donc, la démarche du développement durable intègre trois dimensions qui sont :

- **Economique** : trouvé un juste équilibre entre profit et gestion durable de l'environnement.
- **Sociale** : satisfaire les besoins essentiels des populations en réduisant les inégalités sociales dans le respect des différentes cultures.
- **Environnementale** : maintenir l'équilibre écologique sur le long terme en limitant notre impact sur l'environnement (site internet 01).

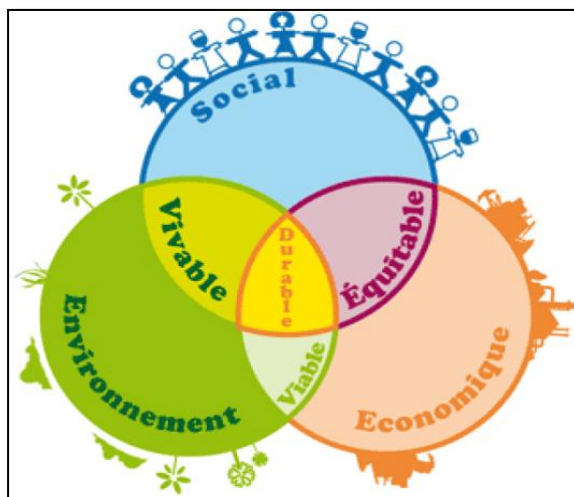


Figure [I.1] Les dimensions du développement durable  
Source : site internet 01





### **I.1.3 Les principes de développement durable :**

DAHMANI et MOUDJARI (2013), déclarent que les domaines cibles de développement durable sont traduits selon des modèles, dont les applications concrètes impliquent aussi le rapport de différents principes qui sont :

- Le principe de solidarité envers les générations futures (transmission du patrimoine énergétique, biotique, abiotique, et culturelle suffisant), ainsi qu'envers les générations présentes (réduction des inégalités nord-sud).
- Une approche globale et transversale : considérer le système étudié (une ville ou un territoire par exemple) dans son ensemble et prendre en compte toutes les interactions existantes, sans se restreindre à un aspect spécifique.
- Le principe de participation et de coopération : l'implication de tous les acteurs est nécessaire, elle requiert l'information de tous, la consultation du plus grand nombre et la concertation.
- Le principe précaution : l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives. Il s'agit aussi de s'assurer au maximum de la réversibilité des choix.
- Le principe de responsabilité : de nombreuses conséquences globales sont la cause de comportements individuels et il s'agit de transmettre cette responsabilité globale à l'échelle locale.

## **I.2 Développement urbain durable :**

### **I.2.1 Définition :**

D'après CAMARGNI ET GIBELLI, le développement urbain durable est « *un processus d'intégration synergique et de coévolution entre les grands sous-systèmes urbains (économique, social, physique, environnemental) qui garantit un niveau non décroissant de bien-être à la population locale dans le long terme* » (BUI TO, 2012).

Tandis que Charlot-Valdieu et Outrequin (2009), le définissent comme étant une approche systémique mettant en œuvre simultanément des éléments pouvant être contradictoires entre trois sphères (économique, sociale et environnementale) et devant concilier trois dimensions : long terme par rapport au court terme, global par rapport au local, participation de la population.

### **I.2.2 Défis et enjeux du développement urbain durable :**

La mise en œuvre des principes du développement durable renvoie aux grands enjeux auxquels sont désormais confrontées les agglomérations, qui sont :

- L'étalement urbain non maîtrisé qui dégrade la qualité de l'environnement urbain, des sites et espaces naturels périphériques, spécialise les territoires, éloigne les groupes sociaux les uns des autres, crée des besoins nouveaux de déplacements motorisés et peut mettre en péril les budgets des collectivités locales.
- La surconsommation des espaces naturels et ruraux, une dégradation des paysages, un renforcement des conflits d'usages, un gaspillage des ressources naturelles (eaux, forêts...etc.).
- La fracture physique et sociale qui s'accroît au sein des villes et agglomérations entre quartiers dégradés et d'autres devenus financièrement inaccessibles. Certains territoires sont pris dans une spirale de dégradation, d'autres vivent en « îlots protégés ». Le modèle de la ville à deux vitesses, de la ville agissant comme caisse de résonance des inégalités sociales les plus marquées, a gagné du territoire » (HAMEL, 2005).

### I.2.3 Les principes de développement urbain durable :

Un développement urbain durable repose sur cinq principes :

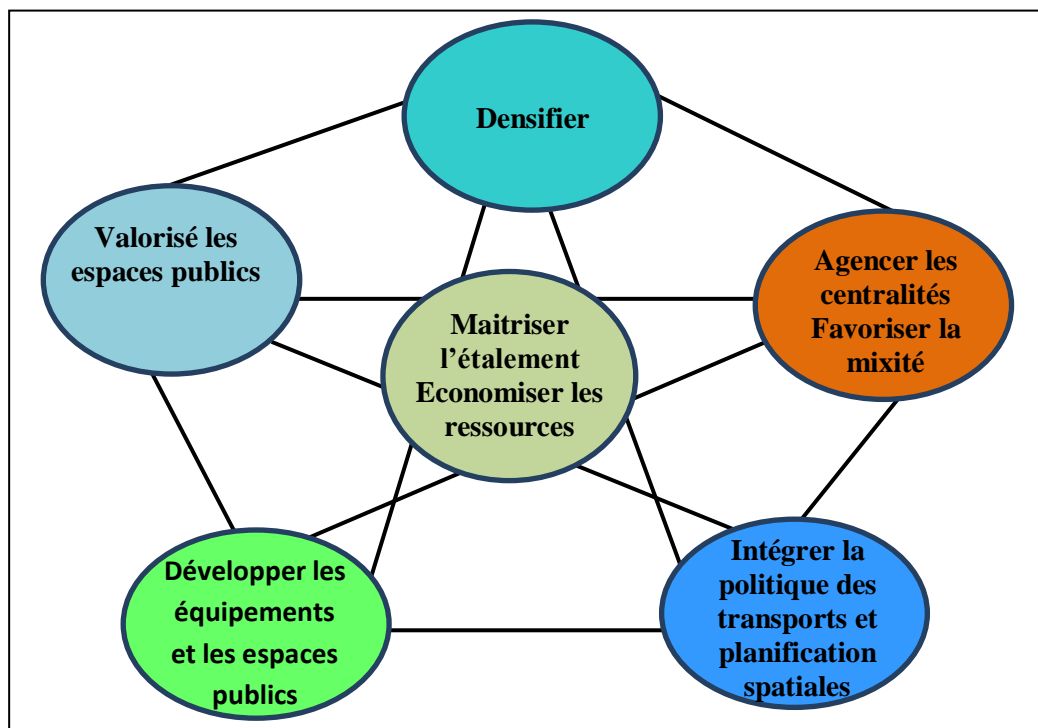


Figure [I.3] Principes de développement urbain durable  
Source : BENYAGHOUB, 2011

## I.3 Urbanisme durable :

### I.3.1 Définition :

L'urbanisme durable est le développement qui procure des services économiques, sociaux et environnementaux à tous les habitants sans compromettre la viabilité des systèmes

naturels, immobilier et social dont dépend la fourniture de ces services (DIMECHE, HADDAD, MENHOUR, 2012).

Selon (MOUDJARI, DAHMANI, 2016) l'urbanisme durable est :

- Diversité urbaine dans la forme, l'aménagement, le paysage...
- Conception bioclimatique (maisons passives, immeubles haute qualité environnementale (HQE)...) )
- Réintégration du génie urbain dans l'urbanisme.
- Urbanisme réticulaire face à l'aréolaire.
- Mixité fonctionnelle (commerces, services, bureaux...).
- Aménagement vert sous différentes formes : jardins, cours, cheminements, toitures végétales, murs végétaux, parcs urbains...).
- Aménagements spécifiques des espaces publics (traitement du plancher urbain, mobilier urbain, éclairage et scénographie urbaine, art urbaine...).
- Harmonie entre architecture moderne et traditionnelle avec flexibilité des logements.
- Traitement coloré des façades plus agréable à voir.
- Matériaux de construction propres, revêtements de qualité pour le sol, les pistes et les voies piétonnes.
- Services urbains de qualité (écoles, jardins d'enfants, bibliothèques, salles polyvalentes...).
- Ouvrir vers la gouvernance urbaine, la multiplication de pratiques locales types agendas 21.
- Vie urbaine favorable pour les échanges entre habitats, loisirs et jeux pour les enfants, rencontre et repos pour les personnes âgées.
- Vie de quartier et ambiances urbaines exceptionnelles : travail, animation, culture, paysage, nature, loisir...).

## **I.4 Agenda 21 locale :**

### **I.4.1 Définition :**

L'agenda 21 locale est un projet politique pour un territoire qui se présente sous la forme d'un programme d'action répondant aux finalités, principes et défis, du développement durable (CHARLOT-VALDIEU, OUTREQUIN 2009).

D'après Berezowska-Azzag (2012), l'agenda 21 local est un processus dynamique comme d'ailleurs le projet urbain, qui repose sur un diagnostic partagé de développement durable du territoire. Il traduit la volonté dans une collectivité qui peut être une ville moyenne

ou grande, un territoire intercommunal (agglomération, aire urbaine, parc naturel régional, périmètre de sauvegarde, etc.), ou une région urbaine (aire métropolitaine, territoire interwilaya).

#### **I.4.2 Thématiques et réflexions de l'agenda 21 local :**

- Air, eau, nature et biodiversité.
- Transport, déchets, énergie et changements climatiques.
- Urbanisme, logement-habitat, HQE, éco-gestion et gouvernance, risques.
- Economie, industrie, agriculture, commerce, tourisme.
- Culture et patrimoine, éducation, santé, solidarité, coopération décentralisée.

#### **I.4.3 Outil de l'agenda 21 local :**

- Outil de diagnostic territorial.
- Outil d'information, de sensibilisation et de formation.
- Outil d'évaluation.
- Outil de financement (Berezowska-Azzag, 2012).

### **I.5 projet urbain :**

#### **I.5.1 définition :**

Le projet urbain est une stratégie pensée et dessinée de la ville. C'est aussi une expression architecturale et urbaine de mise en forme de la ville qui porte des enjeux sociaux économiques urbains et territoriaux.

On peut se demander s'il s'agit-il de projet d'architecture urbaine, de mégastucture urbaine, ou de méga projet architectural. Pour Albert Levy : le projet urbain est un projet de ville ou de partie de ville, un projet de forme urbaine, ou plus exacte un projet de contrôle de la forme urbaine, il aurait deux fonctions essentielles :

- Contrôler et gérer les différentes interventions ponctuelles et architecturales.
- Définir les différents espaces publics, leurs hiérarchies, leur rapport avec l'espace privé par une composition urbaine d'ensemble (Cours théorie de projet, 2017).

#### **I.5.2 Le Projet urbain : un outil pour la mise en œuvre du développement urbain durable :**

Le projet urbain a pour vocation de compléter le cadre de planification réglementaire, opérationnelle, par une démarche stratégique de réflexion qui formule et caractérise le concept écosystémique de développement et d'aménagement d'un ensemble urbain comme expérience de la politique urbaine de développement durable. Il constitue un guide d'action pour :

- Adapter le milieu urbain à l'évolution des besoins de la société, c'est-à-dire pour améliorer la qualité de vie en ville.
- Servir d'un levier du développement économique et social c'est-à-dire pour améliorer le niveau de vie.
- Préserver l'environnement dans toutes ses dimensions c'est-à-dire pour améliorer la qualité du milieu de vie et du cadre de vie.
- Organiser ou réorganiser le système de gestion urbaine, pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action urbaine.

Le projet urbain agit par des opérations urbaines complexes qui peuvent combiner différents horizons temporels, différentes échelles spatiales d'approche et différents domaines de gestion et d'aménagement urbain, pour lesquels le phasage, les montages fonciers et financiers, les procédures contractuelles, les modes de marketing et de conduite doivent être esquissés.

Le projet urbain peut concerner autant l'élaboration d'une vision globale d'avenir d'un territoire urbain, la création des villes nouvelles ou la maîtrise des extensions en cours que le renouvellement des quartiers, la régénération des friches urbaines ou encore des aspects thématiques ciblées (Berezowska-Azzag, 2012).

## **I.6 Ville durable :**

### **I.6.1 Définition de la ville durable :**

Le maître de conférence en géographie à l'université de Maine ; CYRIA EMELIANOFF a défini la ville durable comme étant « *une ville capable de se maintenir dans le temps en gardant une identité et son dynamisme, capable aussi d'offrir une qualité de vie en tous lieux dans une mixité social et fonctionnelle, capable enfin de se réapproprier un projet politique, à la recherche d'un équilibre sur le plan écologique* » (CHARLOT-VALDIEU, OUTREQUIN, 2009).

L'expression ville durable désigne une ville ou une unité urbaine qui est fondé sur le respect de l'environnement en donnant l'accent aux principes de développement durable et de l'économie urbaine. Elle cherche à prendre en compte conjointement les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels dans le domaine de l'aménagement (CHARLOT-VALDIEU, OUTREQUIN, 2009).

## I.6.2 Quelques concepts de la ville durable :

D'après Rogers et GUMUCHDJIAN (2008), la ville durable « *est un organisme dynamique aussi complexe que la société elle-même et suffisamment réactif pour s'adapter rapidement à ses propres changements* ». Ils ont donné à la ville durable, nombreux visages :

- **Une ville juste**, où la justice, la nourriture, l'hébergement, l'éducation, et l'espoir sont distribués de manière équitable et où chacun participe au gouvernement.
- **Une ville belle**, où l'art, l'architecture et le passage enflamment l'imagination et émeuvent l'esprit.
- **Une ville créatrice**, où l'ouverture d'esprit et l'expérimentation mobilisent tout le potentiel de ses ressources humaines et permettent une réaction rapide du changement.
- **Une ville écologique**, qui minimise son impact sur l'environnement, où le paysage et la forme bâtie sont équilibrés et où les bâtiments et les infrastructures sont surs et efficaces dans leur utilisation des ressources.
- **Une ville conviviale**, où le domaine public favorise le sentiment de communauté et la mobilité, et où l'information s'échange à la fois face à face et électroniquement.

## I.6.3 Les caractéristiques de la ville durable :

Pour CHARLOT-VALDIEU et OUTREQUIN (2009), les caractéristiques de la ville durable sont :

- La réponse apportée aux besoins essentiels des citoyens (eau, nourriture, logement, travail, sécurité...).
- La qualité de son environnement.
- La force de son tissu social.
- La meilleure utilisation possible des ressources naturelles.
- La richesse de la vie culturelle.
- La vigueur et la diversité de son économie.
- Les conditions d'accès aux services publics et privés.
- Le degré de contrôle que les habitants exercent sur les décisions qui les concernent.
- L'état de santé de la population.

## I.7 Le citoyen et la citoyenneté :

### I.7.1 Définition :

Selon ROGERS et GUMUCHDJIAN (2008) la citoyenneté est avant tout une notion de responsabilité partagée face à son propre environnement . Elle se manifeste dans des gestes civiques planifiés d'envergure mais aussi à petite échelle et dans les actes spontanés.

En outre la citoyenneté active et la vie urbaine trépidante sont des composantes essentielles d'une bonne ville et de l'identité civique. Pour qu'elles retrouvent leur place, là où elles font défaut, il faut impliquer les citoyens dans l'évolution de leur ville. Ces derniers doivent avoir le sentiment que l'espace public est leur propriété commune et qu'ils en ont la responsabilité, de la modeste ruelle à la grande place.

## **I.8 L'éco-citoyenneté :**

### **I.8.1 Définition :**

On désigne par éco-citoyenneté, l'ensemble de fonctionnements, d'objectifs et d'actions qui visent à changer les comportements individuels et collectifs pour un meilleur respect de notre environnement et la préservation des ressources. Une personne éco-citoyenne agit tous les jours pour que son attitude respecte les autres et l'environnement : elle trie ses déchets, s'intéresse à la provenance de ses aliments, limite sa consommation d'eau et réduit son utilisation des moyens de transport.

### **I.8.2 Quelques gestes éco-citoyens :**

- J'économise l'énergie en baissant le chauffage dans ma chambre la nuit et lorsque je n'y suis pas la journée.
- Je réduis mes déchets en évitant les emballages inutiles.
- J'économise l'électricité en pensant à éteindre la lumière lorsque je sors d'une pièce.
- Je prends une douche plutôt qu'un bain : ainsi je gaspille 5 fois moins d'eau.
- Je réduis mon empreinte carbone en utilisant une mobilité douce (train, vélo, transports en commun...) pour mes déplacements dans la mesure du possible.
- Si j'utilise une voiture, je fais du co-voiturage, c'est-à-dire que je partage cette voiture avec d'autres passagers que je ne connais pas forcément.
- Je récupère l'eau de pluie pour arroser mon jardin car cette eau n'a pas besoin d'être potable (PDF 01).

### **Conclusion :**

Nous pouvons conclure que le champ de la durabilité est très vaste, il est fondé sur plusieurs concepts et fondation. Dans ce chapitre nous avons mis en exergue les différents concepts et termes ayant une relation directe avec la problématique de la ville durable et l'écocitoyenneté. Les aborder nous permettra de bien cerner notre problématique.



## **Introduction :**

L'Algérie s'est attachée, ces dernières années, à créer les conditions pour une meilleure approche aux questions liées à l'environnement et les énergies renouvelables, et cela à partir de nombreux dispositifs de préservation et de protection des ressources. Les corpus législatifs et réglementaires sont d'une grande richesse, portés par les normes internationales et adossés aux réquisits du développement durable. Mais une question s'impose : en intégrant la dimension de durabilité dans sa politique nationale de développement à travers ses instruments de planification, la ville algérienne trace-t-elle son chemin vers la durabilité ou pas encore ? C'est ce que nous tenterons de savoir à travers ce chapitre.

## **II.1 Le contexte urbain Algérien ; petit rappel chronologique :**

### **II.1.1 Stabilité physique, croissance démographique et exode rural 1962 - 1970 :**

C'est une période qui correspond à la reconquête et la réappropriation des villes dont le parc immobilier a été libéré suite au départ des européens à l'indépendance du pays.

### **II.1.2 Explosion urbaine et programme de développement public 1970 - 1985 :**

Suite à l'exode rural massif, les villes atteignent un seuil de saturation qui provoquent le développement d'un habitat informel important sous des formes diverses (bidon villes et habitat illégal en matériaux élaborés) sur des sites non planifiées. Ce type d'habitat représente dans les grandes villes jusqu'en 2000, 20% à 50% du parc logement. Ainsi parallèlement, cette période correspond au lancement des plans quadriennaux de développement où l'état engage des programmes importants de logements et d'équipements sur des zones urbaines nouvelles et faciles à occuper. Ce sont les ZHUN, constituées de logements collectifs standard de type H.L.M, économiques et de typologie standard.

### **II.1.3 Crise économique et ralentissement 1985 – 2000 :**

Dès 1985 et avec la chute des prix du pétrole, essentielle ressource économique du pays, il y a redéfinition de toute la stratégie socio-économique et une réévaluation de l'action publique sur l'espace urbain à travers :

- la régularisation de l'habitat illégal.
- la mise en place de nouveaux instruments d'urbanisme (1990).
- la libération du marché foncier.
- la libération des études d'urbanisme (ce n'est plus l'état à travers ses bureaux d'études mais une multitude d'autres opérateurs professionnels).

- désengagement de l'état de plusieurs projets planifiés et programmes (exemple du métro d'Alger).

C'est la fin de l'Etat providence et seul acteur de l'urbain. C'est une période de gestion des équilibres socio-économiques, politiques et par voie de conséquence des villes (HAFIANE, 2007).

#### **II.1.4 A partir de 2001 : Reprise de l'action publique sur la ville**

A partir de 2001, donc, grâce à l'amélioration des finances publiques, due à l'augmentation des prix des hydrocarbures, on assiste au lancement d'opérations publiques d'amélioration urbaine, de projets d'habitat et d'équipements, et de projets d'urbanisme structurants. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des citoyens et du développement durable, devenu un choix politique et la référence incontournable dans les discours, l'action publique et l'arsenal législatif depuis le début des années 2000 (BACHAR, 2015).

## **II.2 Le capital de durabilité en Algérie :**

### **II.2.1 Un système urbain actuel en progression :**

Au recensement de 1998, l'Algérie comptait 16.97 millions des citoyens pour une population urbaine totale de 29.1 millions (ONS 1998), soit un taux d'urbanisation de 58.3% (pour 31.4% en 1966 et 49.7% en 1987). Elle était répartie sur 580 agglomérations urbaines, dont 04 métropoles, 29 grandes villes (de plus de 100.000 habitants), 34 villes moyennes (50-100.000 habitants) et 513 petites villes de la strate de moins de 50.000 habitants (486 ont accédé à ce statut entre 1966 et 1998).

En 2004, sur 32.4 millions d'habitants (ONS, 2005), près de 19.5 millions habitent en Ville, soit 06 habitants sur 10. Cette urbanisation accélérée s'est effectuée en 40 ans par le passage de la strate villageoise à la strate urbaine des noyaux disséminés sur l'ensemble du territoire et non seulement sur le Nord, c'est un fait significatif. De plus, le réseau urbain actuel est passé d'une armature de grandes villes à une armature largement dominée par des petites villes. Cette "irrigation" urbaine relative du territoire constitue aujourd'hui une réelle richesse et une base solide pour la recomposition du réseau des villes dans l'avenir.

Par ailleurs, on observe trois phénomènes importants:

- Une baisse récente du rythme de croissance urbaine (3,52% par an entre 1987 et 1998, contre 5.4% par an pour les deux décennies précédentes).
- Une stabilisation des grands mouvements migratoires interrégionaux caractéristiques de la période post- indépendance (entre 1987 et 1998, 84% de la population est restée dans sa

commune de résidence et 95% dans sa wilaya de résidence, malgré une situation économique et sécuritaire des plus difficiles). Cette stabilisation est compensée par la tendance très marquée à l'agglomération progressive des populations rurales (le taux d'agglomération est passé de 56% en 1966 à 81,25% en 1998).

### **II.2.2 La richesse des ressources naturelles du pays :**

Si l'on veut examiner la situation de plus près, plusieurs constats s'imposent sur les plateaux de la balance environnementale on peut recenser du côté des potentialités et atouts :

- 10 parcs nationaux (Chr a, Djurdjura, Gouraya, Taza, El Kala. Beni Salah, Babor, Mergueb, Tassili, Ahaggar, Belezma, Theniet El Had, Tlemcen et Macta), dont 4 sont classes r serve naturelle, avec un patrimoine paysager et une biodiversit  extraordinaires.
- 05 zones de d veloppement durable ZDD (parcelles pilotes d'am nagement: aquarium de Brablia   El Tarf, site de Murdjadjo Oran, Palmeraie de Tiout Na ma, foret de Senalba   Djelfa, aire de l'Arguier   Tindouf).
- 254 zones humides, dont 42 inscrites sur la liste Ramsar.
- 04 r serves de chasse avec au total 42.200 ha (Djelfa. Mascara, Tlemcen et Zeralda)
- 202 sources thermales, dont 9 seulement Sont sp cialis es en thalassoth rapie.
- 130 sites naturels ou urbains pr historiques (Oum El Bouaghi), antiques ou m di vaux remarquables, dont 5 class s patrimoine mondial par l'UNESCO (Timgad, Tassili, Tipaza, Djamila, Qualaa de Beni Hammad et Vall e du M'Zab).
- Un capital forestier d'environ 4,12 millions d'hectares, dont 1.4 millions d'ha des for ts et 1.8 million d'ha des maquis.
- Un capital des eaux douces important (malgr  l'aridit  de plus de 90% du territoire national), globalement  valu    17 milliards de m<sup>3</sup>/an, dont 10-12.2 milliards de m<sup>3</sup> des eaux superficielles et 1.5 milliards de m<sup>3</sup> des eaux souterraines confirm s par les  tudes; la r gion d sertique d'Adrar est tr s riche en eaux souterraines, environ 60.000 milliards de m<sup>3</sup> disponibles encore d'ici 10 ans avec l'utilisation de 155 m<sup>3</sup>/seconde.
- Des r serves d' nergie fossile (hydrocarbures) estim es 11 milliards de t.e.p., et de 3.000 milliards de m<sup>3</sup> de gaz, et un potentiel minier diversifi  (fer, zinc, plomb, sel, marbre, or,  tain, argent, diamant, mercure, m taux rares et pierres pr cieuses).
- Des gisements des  nergies renouvelables  tonnants: gisement solaire ( nergie moyenne re ue sur la zone c ti re de 1700 kW/m<sup>2</sup>/an, sur les Hauts Plateaux de 1900 kW/m<sup>2</sup>/an et sur le Sahara de 2650 kW/m<sup>2</sup>/an, or le Sahara constitue 86% du territoire national), gisement

éolien et gisement géothermique, mais aussi un gisement hydroélectrique (barrages, force marémotrice) possible à exploiter dans l'avenir.

- Une superficie agricole totale de l'ordre de 40, 7 millions d'ha, soit 17% de la superficie du territoire, dont seulement 8.2 millions d'ha sont cultivés (BEREZOWSKA-AZZAG, 2011).

### **II.3 Les enjeux et les objectifs du développement durable en Algérie :**

Aujourd'hui, alors que la plupart des pays du monde, soutiennent la décentralisation, une meilleure articulation des politiques conduites aux différents niveaux de gouvernance devient indispensable. Dans ce cadre, et pour accompagner la nécessaire modernisation de ses méthodes, l'Etat évolue. Il recentre son action sur la déconcentration de ses services, il cherche aussi pour ses territoires, à impulser et coordonner les différentes politiques publiques nationales et locales. L'aménagement du territoire est central dans cette évolution. Toutefois, Face à la diversité des situations rencontrées dans le monde, il est apparu nécessaire de préciser ce que recouvre le terme d'aménagement du territoire en Algérie. Quelles actions sont engagées à ce titre ? A quelle fin ? Par quels acteurs ?

Les réponses à ces questions ne sont pas toujours simples, cette politique ne cessant de s'enrichir et de se diversifier pour répondre à des enjeux de plus en plus complexes : mondialisation économique et passage à la décentralisation...

Ceci a motivé l'état Algérien à mettre en œuvre un SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire), qui lui permettra d'assurer un développement durable et ce, dans sa triple dimension : sociale, économique et écologique (HADJSLIMANE et BENTAYEB, 2008)

#### **Les six enjeux majeurs du SNAT :**

D'après son document de synthèse publié dans le journal officiel de la république algérienne N61 (Rapport 01), ces enjeux majeurs sont :

1. L'épuisement des ressources, principalement de l'eau.
2. La crise du rural
3. Le décrochage démo-économique
4. La crise urbaine
5. L'ouverture de l'économie nationale et ses enjeux
6. La consolidation du lien territorial et la gouvernance territoriale

### **Les lignes directrices du SNAT :**

Selon le même document de la synthèse, Quatre lignes directrices viennent structurer le SNAT et répondre aux enjeux du développement du territoire national :

**La ligne directrice n° 1 :** Vers un territoire durable

**La ligne directrice n° 2 :** Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial

**La ligne directrice n°3:** Créer les conditions de l'attractivité et la compétitivité des territoires

**La ligne directrice n° 4 :** Réaliser l'équité territoriale (voir le détail en Annex 01).

## **II.4 Boite à outils du développement durable urbaine en Algérie :**

### **II.4.1 La charte communale pour l'environnement et le développement durable :**

En ce qui concerne l'Agenda 21 local, il n'a jamais vu le jour en Algérie. Certes. Dans le cadre d'un débat national sur l'état et l'avenir de l'environnement initié par le MATE (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement) en 2001, l'élaboration d'une Charte communale pour l'environnement et le développement durable a été prévue. Un canevas général a été délivré aux communes pour servir de base à la proposition des actions dans le cadre du programme de relance économique 2001-2004 et du PNAE-DD (Plan National d'Action Environnementale et le Développement Durable). La Charte. Dont les signataires affirmaient avoir pris conscience des enjeux du développement durable, avait la forme d'un contrat d'engagement des communes à élaborer l'Agenda 21 local et à réaliser des actions qui y seront identifiées comme prioritaires (élaboration des systèmes de gestion, des schémas directeurs. des plans et règlements) (BEREZOWSKA-AZZAG, 2011).

### **II.4.2 Le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable et la stratégie nationale de l'environnement (SNE) :**

Selon ce même plan (PNAE-DD) (rapport 02), élaboré par la MATE (2002), Le Gouvernement algérien s'est engagé, dans le cadre du premier Rapport National sur l'État et l'Avenir de l'Environnement (RNE 2000), à préparer une Stratégie Nationale de l'Environnement et un PNAE-DD.

Et d'après le rapport National Algérie, établi en Mai 2011 (Rapport 03), dans le cadre de la 19ème session de la Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD-19), ce plan a pour objectif de :

- Implique l'ensemble des ministères et des services déconcentrés, les collectivités locales et la société civile, dont le rôle est d'être une force de propositions.

- Vise à intégrer la viabilité environnementale dans la stratégie de développement du pays (induire une croissance durable et réduire la pauvreté).
- Mette en place des politiques publiques efficaces visant à régler les externalités environnementales d'une croissance liées à des activités initiées de plus en plus par le secteur privé.

Concernant la stratégie nationale, leur principaux objectifs sont : l'amélioration de la santé et de la qualité de vie, la conservation et l'amélioration de la productivité du capital naturel, la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité, enfin, la protection de l'environnement régional et global, s'est traduite dans les faits par :

- Le développement du cadre législatif et réglementaire, le renforcement des capacités institutionnelles et l'introduction d'instruments économiques et financiers.
- La mobilisation d'investissements importants, à travers le démarrage des premiers chantiers de l'environnement, pour enrayer la dégradation de l'environnement, voire renverser certaines tendances négatives observées.

### **II.4.3 Cadre législatif et institutionnel :**

Le Rapport National Algérie, établi en Mai 2011, dans le cadre de la 19ème session de la Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD – 19), indique que Depuis le Sommet de Johannesburg en 2002, l'Algérie a intensifié ses actions dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, donnant ainsi une place prépondérante aux aspects sociaux et écologiques dans ses choix de modèle de société.

Sur le plan législatif et réglementaire, toute une série de lois dites de « deuxième génération », ayant pour cadre le développement durable ont été promulguées (voir la liste des lois en Annexe 02), Ce rapport note également sur le plan du renforcement institutionnel, la création de plusieurs institutions notamment l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable, Commissariat du littoral, Agence Nationale des déchets, Centre National des Technologies de production plus propres, Centre de Développement des Ressources Biologiques, Conservatoire des Formations aux Métiers de l'Environnement, Ecole des Métiers de l'Eau, Agence Nationale de l'Urbanisme (ANURB).(voir toute la liste en Annexe03)

## **II.5 Les nouveaux instruments de l'aménagement en Algérie.**

### **II.5.1 La loi relative à l'aménagement du territoire et le SNAT :**

La loi n°01-20 du 12/12/2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, qui définit les orientations et les instruments d'aménagement du territoire, de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace nationale (BACHAR, 2015). (Boumedine, 2013) Voir que Cette loi, qui crée le schéma national d'aménagement du territoire, n'est pas une simple valorisation de la loi précédente (loi n° 87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire), et qu'on pourrait considérer comme ayant été une loi instrumentale sinon technique.

D'après son document de synthèse, 2010, L'élaboration du SNAT est un enjeu national. Depuis l'année 2000, une vaste entreprise de redressement a été engagée, touchant tous les secteurs de la vie de notre pays. De la concorde civile à la réconciliation nationale, des réformes des systèmes judiciaire et éducatif au désendettement, en passant par la relance de la croissance, la baisse du chômage et celle de l'inflation, notre pays a considérablement progressé dans la voie de la reconstruction et du développement.

Selon (Berezowska-Azzag, 2011), c'est le SNAT 2030 ( Schéma National d'Aménagement du Territoire à l'horizon 2030) institué par la loi n°01-20 du 12/12/2001 ,élaboré et présenté par MATE en 2008 comme réponse territorialisée aux enjeux révélés par le PNAE-DD, mais approuvé en 2010 par la loi n°10-02 du 29 juin 2010 parce que l'élaboration de ce schéma, a nécessité plus d'une décennie, entre temps l'intitulé est passé de SNAT 2025 à SNAT 2030 comme l'explique (BACHAR, 2015).

La ligne directrice n°4 du SNAT qui fixe comme objectif majeur la mise en œuvre de l'équité territoriale, se décline en trois PAT (Programmes d'Action Territoriale) suivants :

- Le renouvellement urbain et la politique de la ville (PAT 18).
- Le renouveau rural (PAT 19).
- Le rattrapage et la mise à niveau des zones à handicap (PAT 20).

L'objectif principal de cette orientation est de mettre en place une ville algérienne qualitative, compétitive, attractive et durable, capable de répondre aux besoins de ses habitants ainsi que de contribuer à une véritable culture et identité urbaine. Le schéma prévoit pour ce faire une stratégie en 7 points :

- Assurer la qualité et le renouvellement de la forme urbaine.
- Adapter la ville aux exigences des activités économiques.
- Préserver et valoriser l'écosystème urbain.
- Mettre la ville « hors risques ».
- Maîtriser la gestion urbaine.
- Lutter contre les exclusions et les marginalisations et mettre à niveau les ZUH (Zones Urbaine à Handicaps), appellation péjorative que l'on peut regretter, tant elle stigmatise les



territoires urbains, mais qui a le mérite de tirer la sonnette d'alarme. Elle pourrait être remplacée par exemple par zone urbaine d'attention spéciale (BEREZOWSKA-AZZAG, 2012).

### **II.5.2 Les déclinaisons du SNAT :**

Le SNAT, sur la base de six grands enjeux, a dégagé quatre lignes directrices et vingt (PAT), et se décline à travers des prescriptions territoriales et sectorielles, qui orientent l'action sectorielle des ministères, via la mise en œuvre des schémas directeurs sectoriels (21 schémas directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national) et l'action des acteurs territoriaux (walis, services déconcentrés, élus locaux...) à travers les déclinaisons territoriales (les schémas d'aménagement des Espaces de Programmation Territoriaux (EPT) (voir la carte des EPT en Annex 04) et les schémas directeurs d'aménagement des grandes villes (SDAGV), les schémas d'aménagement de Wilayas (PAW), la politique de la ville, le schéma directeur d'aménagement du littoral et le règlement d'aménagement du territoire des massifs montagneux).

Aujourd'hui apparaît une nouvelle vision de la planification, puisqu'en vertu de la loi n°01-20 du 12/12/2001, le PDAU (Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) doit composer avec le SNAT, et les outils qu'il introduit (les EPT, les schémas directeurs d'aménagement des grandes villes, et les PAW notamment), en tant qu'instruments stratégiques d'aménagement du territoire, il n'en demeure pas moins que le SNAT n'a été approuvé par la loi n°10-02 qu'en 2010 et que les schémas territoriaux ainsi que les plans d'aménagement de wilaya ne sont pas encore finalisés, alors qu'entre tant plusieurs PDAU, supervisés par les services déconcentrés du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, ont été révisés et approuvés (en 2009, 1046 PDAU étaient en cours de révision et le lancement de la révision de 470 autres était prévu pour la période 2010-2014, alors que 227 étaient révisés en 2010) (BACHAR, 2015).

### **II.5.3 La politique de la ville :**

D'après le document de synthèse du SNAT publié dans le journal officiel de la république algérienne N61, (2010), la politique de la ville a été consacrée par la loi 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville et réaffirmée par le schéma national d'aménagement du territoire à travers la déclinaison d'un programme spécifique qui prend en charge les problèmes auxquels est confrontée la ville algérienne. Elle s'appuie sur des institutions et des actions :



A. L'Observatoire National de la Ville :

L'Observatoire National de la Ville a fait l'objet du décret exécutif n° 07-05 du 8 janvier 2007 et a pour missions :

- le suivi et la mise en œuvre de la politique de la ville.
- l'élaboration d'études sur le développement des villes.
- la production et la tenue à jour d'une nomenclature des villes.
- la proposition au Gouvernement de toutes mesures de nature à promouvoir la politique nationale de la ville.

B. Le Conseil National de la Ville :

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville, il sera créé un cadre de concertation et de coordination de la politique nationale de la ville sus nommé « le Conseil National de la Ville ». Le Conseil National de la Ville est l'instance de décision en matière de politique de la ville.

C. Le système urbain national :

Tel que stipulé par le plan d'action n°10 du SNAT et relatif à un système urbain hiérarchisé et articulé, une étude est engagée à cet effet et permettra de :

- Définir les fonctions et les relations des différentes catégories de villes au sein du système urbain.
- Constituer des réseaux de villes y compris les Villes Nouvelles capables d'établir des synergies entre leurs partenaires.

Cette politique vise à orienter et à coordonner toutes les interventions et particulièrement celles relatives à l'urbanisme, la maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation, la bonne gestion des services de base liés à l'environnement, la sécurité, les réseaux divers, l'aménagement urbain, l'amélioration du cadre de vie et le système productif qui fait vivre la ville.

**II.5.4 La politique des villes nouvelles :**

La loi relative à l'aménagement du territoire, donne à la ville nouvelle les définitions suivantes, dans l'article 3: « ville nouvelle : une agglomération urbaine programmée dans sa totalité sur un site vierge ou à partir d'un ou de plusieurs noyaux d'habitat existants. »

Dans l'article 2: « sont considérées comme villes nouvelles toutes créations d'établissements humains à caractère urbain en sites vierges, ou s'appuyant sur un ou plusieurs noyaux d'habitat existants. Les villes nouvelles constituent des centres d'équilibre

social, économique et humain, grâce aux possibilités d'emploi, de logement et d'équipement. »

La ville nouvelle étant un projet d'intérêt national, elle s'impose au PATW et au PDAU de sa commune d'implantation : « *Toute création de ville nouvelle est un projet d'intérêt national, au sens de la législation en vigueur.* » (Boumedine, 2013).

Les Villes Nouvelles se répartissent en trois catégories distinctes :

A. Les Villes Nouvelles d'excellence : mises en œuvre pour maîtriser l'expansion urbaine dans le Littoral et le Tell, ces villes sont créées afin d'assurer un développement organisé autour des aires métropolitaines auxquelles elles seront connectées par les infrastructures matérielles et immatérielles de qualité. Les Villes Nouvelles de Sidi Abdellah et de Bouinan qui accueilleront un pôle de compétitivité et d'excellence, entrent dans le cadre de ce type des villes.

B. Les Villes Nouvelles de rééquilibrage du territoire : Ces villes sont conçues de manière à inverser les tendances répulsives que connaît la région des Hauts Plateaux. Leur principe est de créer des pôles d'activités, de services et de peuplement capables d'attirer les gens vers cette zone. Parmi ces villes, on note la Ville Nouvelle de Boughezoul.

C. Les Villes Nouvelles d'appui au développement durable : Elles sont créées afin de répondre à des problèmes écologiques ou à des risques industriels à l'exemple de la Ville Nouvelle de Hassi Messaoud et pour renforcer l'attractivité des villes de développement du Sud come Ouargla et Ghardaïa (BENYAGOUB, 2011).



## **II.6 Mesures et actions menées sur le terrain :**

Selon (BEREZOWSKA-AZZAG, 2011), l'Algérie a rejoint le processus de la mise en œuvre des principes du développement durable bien tardivement, à partir des années 2000, à la veille du deuxième Sommet de la terre. C'est dire que l'expérience algérienne est jeune et il n'est donc pas étonnant de constater ses faiblesses sur le terrain.

### **II.6.1 Les bonnes pratiques initiées par l'état :**

La stratégie de l'Algérie pour un développement durable, se traduit Par la concrétisation des objectifs du PNAE-DD par le biais d'une stratégie nationale, ainsi que une collaboration à l'échelle internationale.

Le présent paragraphe a pour objet de présenter quelques actions qui se voient des bonnes pratiques initiées par l'état, on les résume comme suit :

#### **A- Pratiques économiques :**

##### **• Le programme national de développement des énergies renouvelables :**

Un programme national de développement des énergies renouvelables a été adopté en 2011 par le gouvernement puis actualisé en 2015.

Ce programme des énergies renouvelables consiste à installer une puissance de l'ordre de 22000 MW à l'horizon 2030. Il vise principalement le marché national.

Pour le photovoltaïque :

- Période 2015-2030 : 13575 MW dont 1MW de la centrale de Ghardaïa en service. auxquelles s'ajoutent 22 stations électriques solaires d'une capacité de 343 MW à travers 14 wilayas, dont 270 MW qui sont déjà en service.

Pour l'éolien :

- Période 2015-2030 : 5 010 MW dont 10MW à Adrar, implantée sur une superficie de 30 hectares, dans la zone de Kabertène, 72km au nord du chef-lieu de la wilaya.

Il y a lieu cependant de relever des projets pilotes d'éclairage public solaire dans quelques villes (notamment Sidi Belabes, Annaba) dans la perspective d'une généralisation (ZAID, 2017).

##### **• Un programme pilote de 600 logements HPE (Haute Performance Environnementale) :**

Appelé "Eco-bat", entrant dans le cadre du programme national de maîtrise de l'énergie, est en cours de réalisation, depuis 2011, au niveau de 11 villes. Ce projet se concentre prioritairement sur ; Une conception architecturale adaptée au climat, l'orientation des bâtiments, l'isolation thermique des parois et des toitures, le double vitrage, la ventilation

naturelle, l'éclairage naturel et l'éclairage efficace, l'utilisation des matériaux locaux (CNTPP, 2015).

## B- Pratiques environnementales :

### • Le tri sélectif :

Un projet de démonstration au profit des collectivités locales, initié par le ministère chargé de l'environnement et mis en œuvre par l'AND. Il consiste à introduire progressivement la collecte sélective des déchets ménagers en Algérie à travers des opérations pilotes dans quelques quartiers par wilaya. Cette collecte s'effectue grâce à un tri multi matériaux en deux fractions sèche et humide :

-Bac jaune : destiné à recevoir les déchets secs recyclables (carton/papier, plastique, métal/aluminium)

-Bac vert : destiné à recevoir les autres déchets (épluchures de fruits et légumes, emballages en carton souillés ou tout autre déchet) (Site internet 02).



Figure [II.2] Préparation pour le lancement de l'opération Quartier propre dans 03quartier  
Source : Site internet 02

### • Le partenariat avec le CAR/PP :

Le Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre (CAR/PP) a été créé en 1996 à la requête des parties signataires de la Convention de Barcelone sur « protection de la mer Méditerranée ».

Depuis, il fait partie du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), un programme qui est sous l'auspice du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Le but du centre est de «Promouvoir les bonnes pratiques en termes de production, de consommation durables et des techniques et pratiques moins polluantes et plus éco-efficaces dans la région méditerranéenne ».

• **Ecolabels, certifications environnementales et mécanisme de reconnaissance :**

- Ecolabels mis en place par APRUE : Mise en place de certification des produits en matière de consommation énergétique sous forme d'étiquetage des produits.
- Certifications environnementales : l'Algérie compte près de 100 entreprises certifiées ISO 14001 à fin 2014, ce qui reflète un intérêt pour les démarches environnementales, mais cela reste extrêmement insuffisant par rapport au nombre d'organismes concernés par une démarche environnementale (CNTPP, 2015).

• **Le PROGDEM :**

Le programme national de gestion intégrée des déchets municipaux (PROGDEM) est une démarche pragmatique pour améliorer la gestion des déchets ménagers.

A cet effet le MATE lance une stratégie opérationnelle ayant pour objectif l'amélioration de la santé publique et de la qualité de vie des citoyens, objectif du PNAE-DD. En mettant en œuvre des programmes appropriés de formation, et en développant la fiscalité écologique et en adoptant d'importants programmes d'investissements (voir l'état d'avancement de programme de PROGDEM, en Annex 05) (Agence nationale des déchets, 2014).

• **Recyclage et valorisation :** L'activité recyclage et valorisation des déchets ménagers est embryonnaire et largement informelle. Elle touche essentiellement :

- La récupération, déchiquetage et fabrication de produits en plastique à partir de pailles de PET.
- La récupération et le déchiquetage de batteries usagées.
- La récupération et la mise en ballots de papiers et cartons.

• **Système public de reprise et de valorisation des déchets d'emballages (Eco-Jem) :**

Le système public de reprise et de valorisation des déchets d'emballages « Eco-Jem » a été créé par le décret exécutif n° 04-199 du 19 juillet 2004 qui fixe les modalités de création, d'organisation, de fonctionnement et de financement de ce système. Sa mise en place et sa

gestion est confiée à l'AND. Le dispositif est donc investi d'une mission d'intérêt général et consiste à organiser, superviser et accompagner le tri des déchets d'emballages en Algérie.

• **Le projet « l'administration participe à la récupération » :**

Le projet impliquant les grandes administrations publiques dans la récupération de papier, on cite l'exemple de la Banque de Développement Local (BDL) pour la gestion de ses déchets où cette dernière a signé avec l'AND le 18 février 2018 une convention portant sur la mise en place d'un dispositif de tri sélectif des déchets au niveau du siège de cette banque publique. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'appui aux entreprises en matière de gestion des déchets, et ce en mettant en place le tri des déchets, permettre leur valorisation, et transférer le savoir-faire de l'AND aux entreprises en vue de pérenniser les bonnes pratiques au sein des structures administratives et les entités économiques (Agence nationale des déchets, 2018).



Figure [II.3] La signature de la convention par les directeurs de l'AND et de la BDL  
Source : AND, 2018

• **Eco fiscalité, Un outil réglementaire pour protéger l'environnement :**

Pour combattre les dégradations et nuisances environnementales causées par les entreprises industrielles la réglementation algérienne, impose des taxes écologiques. En 2014, on recense un nombre assez important de taxes favorables à l'environnement. La plupart a été mise en place depuis 1993 (BENLAHRECH, 2015).

**C- Autres pratiques :**

• **L'initiative des villes durables « IVD » :**

Est essentiellement canadienne, les organismes supranationaux travaillant sur la durabilité des villes, l'Algérie fait partie intégrante de ce programme canadien ou l'« IVD», ce projet se traduit par des avantages au chapitre de l'environnement, la réduction de la pauvreté et l'amélioration sociale, qui appuient le développement économique durable et augmentent la



Figure [II.4] L'initiative des villes durables dans le monde  
Source : (MILOUS, 2006)



qualité de vie.

Des équipes multi -sectorielles et multipartites (secteur privé, organismes gouvernementaux et ONG) combinent les forces et les ressources avec les autorités locales pour élaborer des plans de développement durable des villes en vue d'identifier et de mettre en œuvre des projets.

Les projets actuels intègrent les systèmes de gestion durable des déchets, l'expansion des ressources d'égouts pour l'eau pluviale, les initiatives de tourisme, les télécommunications, la gestion de l'énergie, le transport urbains, etc. (MILOUS, 2006).

• **Les partenariats publics-privés :**

Sont de plus en plus nombreux, l'Algérie a lancé pas moins de dix partenariats publics-privés dans les domaines de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement entre 2004 et 2008, et qu'aucun pays arabe n'en a lancé autant. Un projet de réhabilitation de la gigantesque décharge sauvage de Oued Smar à Alger a été lancé par le ministère de l'environnement en partenariat avec des entreprises libanaises et turques, et le métro d'Alger ainsi que le tramway, gérés et exploités conjointement par une filiale de la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens) et par l'EMA (Entreprise du Métro d'Alger) sont enfin opérationnels depuis fin 2011.

**II.6.2 Au niveau des aménagements urbains durables :**

**A- Des précurseurs existent pourtant :**

En Algérie, l'urbanisme traditionnel est représenté par les médinas, dont la plus connue est la Casbah d'Alger (fondée en 1516) et les ksour sahariens, en particulier ceux de la vallée du Mzab (celui de Ghardaia a été fondé en 1048). Ces derniers, particulièrement, sont mieux conservés que la plupart des autres noyaux traditionnels qui sont aujourd'hui dans un état de dégradation avancé malgré les lois et les plans sensés les protéger. L'intérêt pour cet héritage historique représentatif du patrimoine urbanistique et architectural arabo musulman est antérieur aux travaux relatifs à la durabilité, même si ce concept a réactualisé le discours sur l'architecture et l'urbanisme vernaculaire.

Dans les années 1980, les architectes égyptiens H. et A. Elminiawy travaillèrent eux aussi dans le désert algérien, pour la construction de villages ruraux, entrants dans la politique des « 1000 villages socialistes », et pour la construction de logements sociaux. Leur démarche était de concevoir une architecture s'inspirant du modèle traditionnel local, s'adaptant aux données climatiques, sociologiques, culturelles et d'utiliser les matériaux locaux.



Il existe ainsi, à petite échelle, quelques expériences de programmes d'habitat ksouriens intégrés, marquées par une volonté de réaliser de « nouveaux ksour », et de réinterpréter l'héritage urbain et architectural comme c'est le cas pour celui de Tafilelt (BACHAR, 2015).

### **B- Ksar Tafilelt, un village éco-citoyen aux portes du Sahara :**

En 2016, la COP 22 (Conférence des Parties) a décerné le 1er prix de la thématique "ville durable" au projet du village Ksar Tafilelt situé dans la Wilaya de Ghardaïa au sud de l'Algérie. Le site compte aujourd'hui près de 6000 habitants. Et pour cause, les personnes qui veulent rejoindre le site doivent s'engager, dès leur arrivée, à respecter des principes fondateurs édictés par une charte. Il s'agit aussi bien de règles de savoir-vivre, de propreté ou encore de solidarité dans les travaux collectifs. Mais ce n'est pas tout, puisque chaque nouvel arrivant doit planter trois arbres dans un éco parc situé à l'extérieur du village : un arbre d'ornement, un arbre fruitier et un palmier.

Quant à l'architecture ksourienne, cette dernière est façonnée de façon à sublimer la végétation locale en ouvrant la voie à une gestion efficace des ressources énergétiques naturelles. Ainsi, la moitié des eaux usées est traitée biologiquement, tandis qu'une partie de l'éclairage public est fournie par le rayonnement solaire.

Par ailleurs, les habitations ne dépassent pas 7,6 mètres pour ne pas faire d'ombre aux voisins. Et les ruelles sont très étroites afin d'atténuer la portée des vents dominants et de sable. Les moucharabiehs grillageant les fenêtres permettent également de conserver un air frais à l'intérieur des bâtiments qui sont construits avec des matériaux spécifiques, tels que la chaux, la pierre et le plâtre.

Enfin, sur un plan plus structurel, les animaux du parc sont nourris exclusivement avec des déchets organiques (TEDJANI, 2018).

**C- Le projet du futur quartier d'ElMenia :** qui est présenté comme un quartier multifonctionnel et autonome, devant accueillir plus de 20 000 résidents, sur un plateau de 47 hectares en face de la vieille ville de Constantine, et qui est qualifié d'éco-quartier. Ce projet, en cours de conception, a été attribué à un consortium canadien, suite à un concours international lancé par l'Etat, représenté par l'Agence de Gestion et de Régulation Foncière Urbaine AGRFU de Constantine.

**D- L'éco\_quartier de « Diar el djenane » :** sur le site de «Verte rive - Bateau cassé » à Alger, entrant dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain et du méga-projet de « l'aménagement de la baie d'Alger », qui prévoit une promenade longue de plus de 50 km

créant un espace public face à la mer, sur toute la longueur de la baie, et dont les études ont été confiées à une agence française de renom (Arte Charpentier Architectes), habituée à travailler à l'international, en collaboration avec un important groupe international de production de matériaux (groupe Lafarge) (BACHAR, 2015).



Figure [II.5] Images de synthèse de l'éco-quartier expérimental de « Diar eldjénane », à Verte rive- Bateau cassé et de « la promenade de la baie »  
Source : BACHAR, 2015

### E- PDAU d'Alger :

Ce PDAU a réalisé un diagnostic de la ville à travers lequel il a défini six questions d'avenir. Ces dernières servent de base pour définir les ambitions d'Alger de demain (Alger, ville emblématique, ville territoire, pôle d'excellence, ville des mobilités et des proximités, ville-jardin, ville sûre).le PDAU envisage la concrétisation de ces ambitions à travers plusieurs étapes et séquences matérialisées par 82 projets structurants. Les enjeux globaux définis par le PDAU sont :

- \*le développement de l'efficacité et de la compétitivité économique d'Alger.
- \*l'amélioration de l'équité sociale et des conditions d'accès à l'habitat.
- \*le développement des moyens de transport diversifiés.
- \*la préservation des milieux naturels et l'amélioration de la qualité de l'environnement.
- \*la prévention contre les risques naturels et technologiques.
- \*la gouvernance (voir les enjeux en détail en Annex 06) (SRIR, BECHIR, 2016).

### II.6.3 La ville nouvelle, une nouvelle manière de faire de l'urbanisme en Algérie :

Les projets de villes nouvelles connaissent, en effet, un regain d'intérêt, en particulier les 04 dites de « première génération » (plusieurs autres sont prévues, à plus long terme), qui ont (re)fait parler d'elles depuis quelques temps (certains de ces projets datent de plus de 20 ans, et la loi n° 02-08 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement date de 2002 ).

**A- La ville nouvelle de Sidi Abdellah :** située à 25 km à l'ouest d'Alger, Le projet s'inscrit dans le cadre d'une politique urbaine et d'aménagement du territoire qui a pour

objectif de limiter l'hyper concentration humaine dans la capitale, Il s'agit d'un pôle urbain complet, capable de participer au fonctionnement économique du potentiel métropolitain et de prendre en charge toutes les dimensions (économiques, sociales et résidentielles), L'objectif des pouvoirs publics est de réaliser des projets s'inscrivant dans le concept de développement durable, ce qui conduit, aussi bien dans la conception de la ville que dans la conception et la gestion de l'aménagement, à rechercher une haute qualité environnementale (AROUMOGOM, 2003).

**B- La ville nouvelle de Bouinan :** est prévue à 50 km d'Alger, à l'emplacement de l'actuel village du même nom, dans la wilaya de Blida, en contrebas de la montagne de Chréa. Sur le papier, le projet prévoit Un total de 35 000 logements sous différentes formules (location-vente, promotionnel et social). Le nombre d'habitants que cette ville prévoit d'accueillir se situe autour de 150 000 qui sera accompagné par la création de 60 000 emplois tel que spécifié dans le SDAT 2025. Les travaux à accomplir pour l'aboutissement du projet de la future ville, comprendront entre autres :

- Les réseaux publics d'infrastructure de base notamment les amenées d'énergie et d'eau.
- Les infrastructures de télécommunications et les infrastructures routières.
- Les équipements administratifs.
- Les équipements publics d'accompagnement de services urbains et de services de proximité.
- Les infrastructures et équipements de sports et de loisirs.
- Les équipements hospitaliers et de santé.
- Les infrastructures de traitement des déchets et des eaux usées.

Le projet annonce une ville autonome à faible émission de gaz carbonique grâce à la conception d'un réseau de transport en commun maillé et en boucle il s'agit d'une ligne circulaire à double sens d'une longueur de 10 km (HADDADI).

**C- Le projet de la ville nouvelle de Bougeuzoul** est le plus ancien, il a été reporté maintes fois depuis les années 1980. Située à 170 km d'Alger, au sud de la wilaya de Médéa, elle fut d'abord présentée comme l'éventuelle future capitale du pays. Puis le projet fut quasi abandonné, avant d'être ressorti des tiroirs en 2004, La ville s'étalera sur une superficie de près de 3600 ha et devra recevoir à terme quelque 350.000 habitants, en plus des équipements universitaires prévus, elle sera dotée de technologies avancées afin de promouvoir et de développer la recherche scientifique. La réhabilitation et la modernisation du lac, autour duquel sera érigée la ville nouvelle devra être le signe fort pour l'option écologie, la

préservation de l'écosystème et un choix de développement durable. Avec la collaboration d'un constructeur de Corée du Sud (Daewoo Engineering & Construction Co) visait même à faire de la ville de Boughezoul la première ville « à faible émission de carbone ». Cependant sur le terrain, les choses avancent très lentement : aujourd'hui les travaux de viabilisation du site ne sont pas encore terminés, et ceux de la phase d'urbanisation et d'aménagement sont encore à l'étude (BOUSSOUF, 2008).

**D- Le cas de la ville nouvelle de Hassi Messaoud :** située dans la wilaya d'Ouargla, est particulier puisqu'il s'agit de délocaliser l'actuelle ville de Hassi Messaoud, située à proximité d'un important site d'exploitation d'hydrocarbures, et déclarée zones à risques majeurs. Il est donc prévu la construction d'une nouvelle ville, pour reloger la population, sur un site plus sûr, à 70 km de la première. C'est le groupe canadien de construction et d'ingénierie SNC-Lavalin qui a été retenu par l'appel d'offre, en juillet 2009 pour les études d'aménagement de cette « ville- oasis ». Au mois de juin 2014, l'APS (Algérie Presse Service) annonçait le lancement des travaux de voirie et réseaux divers (VRD) de la ville-nouvelle de Hassi-Messaoud, en prélude aux travaux de construction (BACHAR, 2015).

### **Conclusion :**

A travers ce chapitre on a constaté que la situation de la ville durable dans la planification et la gestion urbaine en Algérie demeure confrontée à un état des lieux particulièrement complexe, et une réalité urbaine timide et réduite à des actions ponctuelles. Aux noms des projets pilotes et des mégaprojets urbanistiques (celles des villes nouvelles), même les projets de villes nouvelles sont de nouveau à l'ordre du jour, on parle aujourd'hui de villes nouvelles « durables », alors que ces projets risquent de rester « durablement » inachevés. Alors que toute une boîte à outil est mise en place pour cet objectif, et un cadre juridique qui est relativement développé. Néanmoins, des difficultés multiples sont rencontrées surtout au niveau de son application.

Sans oublier tous les dispositifs mis en place au regard de la durabilité de la ville, et malgré toutes les politiques environnementales adoptées, cet aval reste incomplet, S'il n'y a pas l'implication du citoyen qui est devenu le chaînon manquant...et c'est ce que nous discuterons dans le chapitre qui suit.

## **Introduction :**

Fatima Zohra Zerouati, ministre de l'environnement et des énergies renouvelable lors du Premier Salon International de l'Environnement et des Energies Renouvelables en Algérie SIEERA (2018) a dit : « *l'Algérie est parmi les pays qui ont procédé à la constitutionnalisation du droit à l'environnement, l'amendement de la constitution en mars 2016 est illustratif dans ce sens. Ainsi l'article 68 est très explicite '' le citoyen a droit à un environnement sain, l'Etat œuvre à la préservation de l'environnement. ''.....* ».

Cependant, le citoyen étant le responsable des nombreux problèmes essentiellement environnementaux auxquels la ville est confrontée, est lui-même sa première victime. Il est obligé à son tours de participé à la création de cet environnement sain en changeant ses comportements et en intégrant la culture environnementale dans sa vie quotidienne. Dans ce chapitre on essayera de savoir si la société algérienne, est passée du statu citoyenneté à écocitoyenneté ?

### **III.1 Le rôle de l'information et la sensibilisation environnementale pour une écocitoyenneté :**

L'environnement est une affaire citoyenne, c'est une véritable révolution des mentalités et des comportements. A cet effet, et afin de responsabiliser et de promouvoir les actes éco citoyens, de nombreuses actions de sensibilisation ont déjà été engagées et se poursuivent auprès de tous les publics : décideurs, administrations, structures socio-éducatives, mosquées, associations, mouvement de jeunesse, élus, médias ... Chaque petit geste peut être un geste en faveur de la préservation de l'environnement, il est important de convaincre chaque citoyen que l'environnement est l'affaire de tous et que chaque geste compte et pour cela il est nécessaire de sensibiliser, d'informer, d'éduquer l'ensemble des citoyens à la protection de l'environnement. Pour élever le niveau de civisme et développer un comportement éco-citoyen (BOUKLI, 2015).

### **III.2 L'éducation et la sensibilisation environnementale, un enjeu du développement durable en Algérie :**

A la suite de plusieurs rencontres internationales autour de l'environnement, quasiment tous les Etats ont officiellement fait le choix formellement de relever le défi « écologique » en se donnant des stratégies nationales de l'environnement et du développement durable.

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) constitue un des principaux éléments de ces stratégies.

Dans ce cadre, et à l'instar des pays africains en général et maghrébins en particulier, le gouvernement algérien par exemple s'est donné pour objectif de former un « éco-citoyen » respectueux de son environnement naturel, culturel, économique et social (GHOUATI, 2016).

Lors de la création du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en 2000, un grand débat a été lancé à l'échelle nationale dans l'objectif de sensibiliser et d'informer le grand public sur la gravité de la situation Environnementale en Algérie.

Un plan National d'actions pour l'Environnement et le développement durable a été élaboré (PNAEDD). Parmi les thèmes abordés par cet ambitieux plan, l'éducation environnementale (CNTPP, 2014).

### **III.3 Dispositifs mise en place par l'état pour l'information et la sensibilisation à l'environnement :**

Il est question de développer l'esprit critique, d'augmenter la capacité d'attention sur l'environnement tout en privilégiant la pratique du terrain, le travail de groupe, la créativité, l'innovation. Ceci implique une mutualisation, des échanges et une complémentarité entre les différents acteurs à même d'inculquer aux élèves des valeurs pédagogiques et scientifiques pour les faire adhérer aux principes de protection de l'environnement pour un développement durable, condition sine qua non pour améliorer leur cadre de vie.

#### **III.3 .1 L'éducation environnementale en milieu scolaire :**

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), constitue l'un des principaux moyens, notamment pour former à « l'écocitoyenneté », c'est-à-dire, développer chez les élèves des attitudes et comportements responsables face à la protection et à la valorisation durables de l'environnement (GHOUATI, 2016).

Un protocole d'accord entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le Ministère de l'Éducation Nationale, a été signé en Avril 2002 Ce protocole d'accord vise l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement de l'éducation environnementale dans le Cursus scolaire et la création d'activités complémentaires à travers les clubs verts des établissements d'enseignement. Sur le plan institutionnel une commission interministérielle (Éducation Nationale - Aménagement du



territoire et Environnement) a été créé en vue d'assurer les missions de coordination, de mise en œuvre et de suivi de ce programme. Des comités pédagogiques conjoints ont été mis en place pour la conception d'outils pédagogiques qui constituent les supports didactiques à l'Education Environnementale.

➤ **Les outils pédagogiques de l'Education Environnementale sont :**

- Guide de l'éducateur : Ensemble de guides pour les trois (03) niveaux scolaires (primaire, Moyen, Secondaire), il se présente sous forme de classeur avec une partie réservée à chaque niveau scolaire, et comprend quatre volets :
  - Une partie introductive - définition des concepts et enjeux de l'EEDD.
  - Une partie descriptive - état des lieux
  - Une partie méthodologique - (démarche à suivre).
  - Une Partie suggestive où sont proposées des fiches techniques thématiques (Exemple déchets, feu, séisme etc.....).

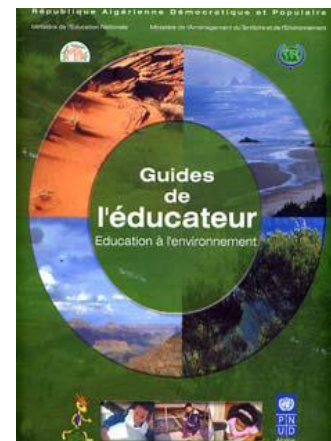


Figure [III.1] Guide de l'éducateur  
Source : CNTPP (2014)

- Malette du club vert : Le club vert scolaire regroupe les élèves d'un établissement scolaire autour d'un enseignant -animateur. Il permet aux élèves et aux animateurs et des trois paliers (primaire, moyen, et secondaire) de construire des projets et des activités complémentaires au programme pédagogique afin d'aborder les problèmes Environnementaux et d'envisager les solutions concrètes.



Figure [III.2] Elèves d'un club vert avec Dounya  
Source : CNTPP (2014)

- Livre d'exercices de l'élève : Ce livre est un complément en vue de mieux s'approprier les connaissances acquises en classe et ce, à travers des exercices sur des thèmes environnementaux (forêts, déchets feu... etc.) et grâce à une méthodologie bien maîtrisée (CNTPP, 2014).

### III.3 .2 La sensibilisation environnementale dans la société :

De nombreuses actions de formation et de sensibilisation ont été développées en Algérie et notamment par :

### **A. Le Conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE) :**

Etablissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, créé par décret n°02-263 du 17 août 2002, Le CNFE a pour missions de former, d'éduquer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs sociaux et économiques aux questions de l'environnement.

- Dispenser des formations spécifiques au domaine de l'environnement au profit de tous les intervenants publics ou privés.
- Développer des actions spécifiques de formation des formateurs.
- Faire réagir les différentes populations aux problématiques de l'environnement notamment la pollution sous toutes ses formes et la gestion inconsidérée des ressources naturelles.

### **B. Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie (APRUE) :**

Elle est chargée d'organiser plusieurs sessions de formations en matière :

- \* D'audit énergétique et d'efficacité énergétique dans l'industrie et le bâtiment.
- \* Gestion de l'énergie dans l'industrie, le tertiaire et les collectivités locales.
- \* Inventaire de GES dans les collectivités locales.
- \* D'élaboration de plans d'actions d'énergie durable dans trois communes pilotes (CNTPP, 2015).

### **C. Maisons de l'environnement :**

Installées au niveau des 48 wilayas, les maisons de l'environnement bénéficient d'un extraordinaire terrain pédagogique. C'est un lieu vivant d'initiation et d'éducation à l'environnement qui accueille le grand public et les scolaires lors d'animations, conférences, expositions, actions pédagogiques. C'est un espace d'échanges, où se développent des partenariats avec les associations d'éducation à l'environnement, les milieux universitaires et de la recherche, et un pôle d'informations et de conseils sur l'environnement qui répondent aux questions écologiques, proposent des expositions itinérantes, conférences et ateliers pour les enfants, des actions pédagogiques pour les établissements scolaires, des documents pédagogiques, scientifiques, éducatif... .

Les Maisons de l'environnement sont chargées de la mise en œuvre à l'échelle locale des missions attribuées au CNFE (BOUKLI, 2015).



#### D. Le délégué pour l'environnement ; sensibilisation dans l'entreprise :

Sa désignation est une obligation par la loi relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. Pour la première fois, chaque exploitant d'une installation classée soumise à autorisation désigne, parmi les cadres de l'entreprise, une personne ressource ayant une compétence en matière de protection de l'environnement qui constitue l'interface entre les autorités, l'entreprise et le citoyen en matière d'information, de sensibilisation, de conseil et de communication sur les questions relatives à l'impact généré sur l'environnement par l'activité de l'entreprise.

Le délégué pour l'environnement est chargé:

- d'élaborer et de tenir à jour l'inventaire des pollutions de l'établissement concerné (effluents liquides, gazeux, déchets solides, nuisances acoustiques) et de leurs impacts.
- de contribuer, pour le compte de l'exploitant, à la mise en œuvre des obligations environnementales de l'établissement classé concerné, prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- d'assurer la sensibilisation du personnel de l'établissement classé en matière d'environnement (BOUKLI, 2015).

#### E- Revues d'informations :

Dans le cadre de la vulgarisation des technologies de Production plus propre, le CNTPP met à disposition des entreprises industrielles une revue d'information «Produire Plus Propre», cet outil a été conçu et élaboré en vue de sensibiliser les entreprises industrielles à travers ce lien sur les nouveaux procédés utilisés pour une industrie propre (site internet 03).

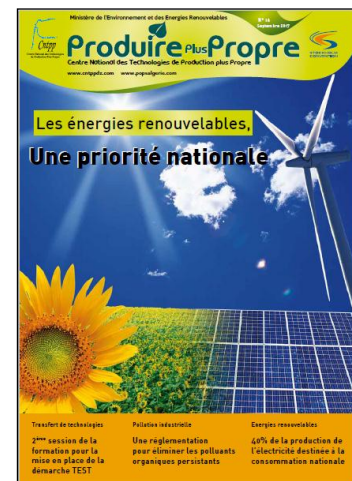


Figure [III.3] Revue « Produire Plus Propre »  
N°16 septembre 2017  
Source : site internet 03

#### F- Parc Dounia ; espace public pour une sensibilisation environnementale :

C'est un parc qui vient combler un déficit en matière d'espaces verts dont souffre cruellement la capitale et qui connaît une incroyable avancée du béton, selon le ministre, citant les localités limitrophes du lieu du projet, à savoir El Achour et Ouled Fayet où « le béton avance à grandes enjambées ».

L'espace est décrit comme un parc urbain régional, comme il apparaît dans la présentation technique. Il devrait accueillir 2 millions de visiteurs. Il comprendra des jardins botaniques, un amphithéâtre de 5000 places, des aires de jeux et de pique-nique ainsi qu'un terrain de golf de 18 trous. Un espace devant accueillir aussi un hôtel, des résidences et un hôpital international. Concernant le volet des énergies renouvelables, le parc renferme deux lacs de trois bassins et une ferme photovoltaïque et éolienne.

D'une superficie globale de 800 hectares, ce parc a la potentialité d'abriter des événements et d'inculquer l'éducation environnementale à un grand nombre de visiteurs (ATIF, 2011).

### G. Jours de sensibilisation, les salons nationaux et internationaux, concurrences des quartiers propres :

Les journées nationales (tel que la journée nationale de l'arbre), les journées mondiales (tel que la journée mondiale de l'environnement), les salons nationaux, les salons internationaux (tel que le Salon International de l'Environnement et des Energies Renouvelables), les concurrences des quartiers propres, le prix national de la ville verte, tous ces événements dans le cadre de la protection de l'environnement, ont pour objectif d'inculquer l'éducation environnementale chez les citoyens.



Figure [III.4] Salon international de la récupération et de la valorisation des déchets  
Source : site internet 04



Figure [III.5] Stratégies nationale de la gestion intégrée des déchets-état des lieux- 25 février 2018  
Source : site internet 04



Figure [III.6] Le prix national pour la ville verte « pour l'année 2018 »  
Source : site internet 04

### **III.3.3 Le rôle des médias dans la sensibilisation environnementale :**

Les médias ont une grande responsabilité à inculquer les valeurs et les comportements environnementaux et d'être en mesure d'influencer les tendances environnementales positives, en donnant la priorité aux programmes environnementaux et en fournissant des informations sur l'état de l'environnement qui sont parmi le public et ce qui s'intéresse aux questions environnementales (DOUAGI, 2016).

La naissance des médias environnementaux nationaux en Algérie est très récente. D'où le fait que les articles sur l'environnement étaient simples et pas intensifs. Aussi, nous trouvons que l'Algérie n'a pas connus de sérieux problèmes d'environnement pour faire plus d'efforts médiatique. Mais avec le développement de l'industrie, l'augmentation de la population et la propagation des déchets ainsi que l'augmentation des véhicules...etc. Problèmes qui nécessitent un traitement réel et logique. Pas mal d'articles, de reportages et d'émissions qui ont délivrés dans ce sens, toujours dans le but de la sensibilisation du grand public.

#### **A. La télévision :**

Programmes courts, émissions diffusées en prime time, reportages au journal télévisé, publicités, la télévision accorde une place plus importante aux thèmes en rapport avec l'environnement.

La télévision algérienne présente un programme sous la forme de « ارشادات فلاحية », préparé et présenté par le journaliste Ahmed MALHA. Il y a aussi un programme « l'environnement et la société » qui s'intéresse aux problèmes environnementaux et leurs impacts sur les citoyens. À travers les enquêtes réelles et des questions posées aux personnes qui ont vécu les problèmes environnementaux. Avant cette émission, il y avait un programme sous le titre être « humain et l'environnement » plus le programme « المحيط المحاط » présenté au chaîne cinq du Coran (TV5).

#### **B. La radio :**

La radio nationale joue un rôle dans l'utilisation des moyens pour traiter les cas environnemental et l'éducation. En 1999 apparus deux programmes radiophoniques, spécialisés dans l'environnement en Algérie aux niveaux national et local. Dans le premier le journaliste Ahmed MALHA A présenté une émission intitulée « l'environnement et l'entourage dans 50 minutes », ce programme a ouvert des dossiers noirs qui portent sur la pollution des plages et de l'eau avec des déchets solides, ainsi que la désertification et les eaux

usées. Au niveau des radios locales, nous trouvons la chaîne locale du Sud avec une émission intitulée « green World » préparée et présentée par la journaliste Fatiha CHAREAE en 55 minutes. Cette journaliste travaille maintenant pour la première chaîne et y présente une émission hebdomadaire intitulée « رهانات بيئية ».

Début 2004, la radio culturelle commençait à présenter un programme hebdomadaire sous le titre « l'environnement et la vie », présentée par le journaliste Badreddine BOUASSA, qui se concentrait sur les aires protégées, la biodiversité et la pollution. La chaîne 3 a un programme chaque mercredi à 10:00 h, intitulé « mercredi de l'environnement » (MAJANI, 2017).

### **C. Les journaux :**

Le seul journal en Algérie qui spécialise une page pour parler de l'environnement chaque semaine est le journal « Essabah », qui est né récemment par contre sa distribution est limitée. Il aborde des termes locaux et internationaux, et il se concentre sur des informations simples dans but d'éveiller les gens aux problèmes qui touchent à l'environnement. Dans le journal « El-Chourouk » et depuis 3 ans la page de l'environnement a été abandonné, malgré qu'elle a abordé des thèmes importants tels que les déchets ménagers, les eaux sales et les abus de comportements dans les espaces verts. Ce journal avait même réussi à détecter certaines irrégularités environnementales.

La pollution industrielle et la pollution de la mer et des plages sont à la pointe de l'attention des médias environnementaux algériens, suivis par les déchets solides, les catastrophes, la désertification et la santé environnementale, qui sont publiés en français avec une profonde couverture dans le journal « El-Watan ». Parmi les journaux algériens publiés en arabe il y a « El-Khabar », qui s'intéresse par les thèmes environnementaux (KIHAL, 2012).

### **D. Les réseaux sociaux :**

Les nouveaux médias interactifs peuvent dépasser l'attention des médias qui s'intéressent à l'environnement. Tous participent à la fabrication de l'information et de sensibilisation. On va facilement sur Facebook, Twitter pour transmettre de nombreux messages. Nous pouvons envoyer des centaines, d'emails aux journaux, radios, chaînes et site internet, pour parler d'environnement, et demander au directeur général d'aborder et de discuter des questions environnementales, car sa touche notre santé, la nourriture, l'eau. Parmi les réseaux sociaux les plus utilisés en Algérie ; Twitter, Youtube, Instagram et le plus populaire c'est Facebook.

Ci-dessous quelques noms des pages adressées aux associations et organisations de protection de l'environnement agréés sur le plan local, par lesquelles les jeunes peuvent étendre l'éducation à l'environnement :

-Association pour la Protection de l'Environnement et l'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable à Arzew : la page comporte 923 abonnés, sont invités à trouver des idées qui contribuent à sensibiliser sur la protection de l'environnement par l'organisation des campagnes de sensibilisation à la propreté et nettoyage des rues et les plages sur Oran et ses banlieues.

-Association de l'environnement et de la société Jijel : Le slogan de l'association est " بتتنا حياتنا " notre environnement, c'est notre support de vie, liée à la protection de l'environnement marin, les zones urbains et les quartiers au niveau de la wilaya de Jijel.

Ces pages et groupes ont généré dernièrement une augmentation significative sur la communauté Facebook, Compte tenu des défis auxquels font face, ainsi que l'interaction et la réactivité des citoyens principalement les jeunes en tant que la catégorie plus large sur Facebook (MEHRI, 2016).



Figure [III.7] Exemples des pages Facebook des associations environnementales  
Source : www.Facebook.fr



### **III.4 Le rôle de la société civile dans la protection de l'environnement :**

La question de l'environnement est devenue l'affaire de la société, d'autant plus qu'elle est l'environnement vital dans lequel il vit l'être humain. On trouve de plus en plus des initiatives de la communauté internationale pour protéger l'environnement à travers les conventions et les conférences internationales pertinentes, adoptées par le législateur algérien pour appliquer les dimensions internationales en interne à travers la Promulgation de différentes lois dans le domaine de l'environnement, pour enlever les différents défis auxquels il est confronté. Mais malgré ces initiatives, la réalité du terrain a révélé leurs insuffisances d'où l'appel à l'ouverture de la porte à la participation citoyenne et la société civile face aux problèmes environnementaux (HAOUASS, 2015).

#### **III.4.1 Qu'est-ce que la Société civile :**

La société civile est considérée comme « un domaine au sein de la société, qui est apparu entre les sphères étatique, économique et privée .Ce domaine est considéré comme un espace public composé, de nos jours, par un grand nombre de groupements plus ou moins indépendants de l'Etat, plus ou moins bien organisés, dotés de différentes formes d'organisation telles que les groupes d'initiative, les clubs ou les associations (CVETEK, DAIBER, 2009)

La société civile *"doit jouer pleinement son rôle"*, *"Le bonheur se construit lorsque le travail se fait localement et lorsque la société civile joue pleinement son rôle"*, a insisté Cristina Amaral (la représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et coordinatrice des systèmes des Nations unies en Algérie) en marge d'une rencontre avec des associations locales versées dans l'environnement (TEDJANI, 2015).

#### **III.4.2 Les acteurs de la société civile en Algérie :**

##### **A. La Mosquée :**

Le concept de culte en Islam est un concept global et profond pour tous les actes de bonnes œuvres, ou parmi les plus importants l'éducation environnementale. Et les mosquées sont toujours liées avec l'hygiène et la sainteté, et cela est confirmé soit dans le saint Coran soit dans la Sunna. Tout ça, prouve la grande importance donnée par la religion Islamique à l'éducation environnementale que ce soit sur le plan théorique que sur le plan pratique. Le rôle de la mosquée dans ce domaine est important, par les différentes formes de communications « Dāhoua »(MAHJOUBI).

Un plan d'actions mis en œuvre à travers notamment la prière télévisée consacrée à la protection de l'environnement ; au même moment les 15 000 mosquées réparties sur le territoire national prêcheront sur le même sujet. Sur le plan médiatique, toutes les émissions religieuses télévisées et radiophoniques traiteront de la question de l'environnement durant une semaine (BOUKLI, 2015).

### **B. Les partis politiques :**

Les partis politiques jouent un rôle actif dans la protection de l'environnement, à travers des programmes politiques de sensibilisation environnementale, et l'ancrage de la culture environnementale chez le public, et encourager la tenue de séminaires et de conférences et la discussions des différents problèmes auxquelles confronté l'environnement, y compris la pollution, les émissions des gaz et la désertification. Il initie également des initiatives telles que le reboisement annuel et ce avec les autres membres de la société civile (AAMER, 2015).

### **C. Les associations environnementales :**

Les associations environnementales, comme les autres associations, sont soumises aux règles générales de régulation des associations. Leur rôle vise à la réalisation des objectifs de la stratégie nationale de protection de l'environnement, déterminé par la loi n ° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement.

Selon l'article 35 du décret 10-03 :

« Les associations légalement constituées et exerçant leurs activités dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie, sont appelées à contribuer, à être consultées et à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement conformément à la législation en vigueur ».

Selon l'article 36 du décret 10-03 :

« Sans préjudice des dispositions légales en vigueur, les associations visées à l'article 35 ci-dessus sont habilitées à agir devant les juridictions compétentes pour toute atteinte à l'environnement même pour des cas ne concernant pas leurs membres régulièrement affiliés » (KERMI, 2012).

Le nombre des associations nationales et locales environnementales agréées en Algérie est compté de 2505 associations jusqu'au 2016 (voir la liste des associations en Annex 07).

### **D. Les citoyens :**

L'écocitoyenneté n'est pas un concept idéologique ni une simple idée ou encore mieux une simple approche, il s'agit plus d'actions concrètes. Le citoyen a des devoirs envers son

environnement, l'environnement dans lequel il vit, il évolue quotidiennement, et de ce fait, il doit se comporter en acteur de la préservation de l'environnement, en effectuant des éco-gestes dans la vie de tous les jours. C'est pourquoi il est impérieux de responsabiliser chaque citoyen vis-à-vis de ces problèmes. Tout est concernés en tant que citoyens et mis à contribution. L'enjeu est de taille et c'est en cela que l'écocitoyenneté doit faire comprendre aux citoyens les enjeux qui les entourent (BOUKLI, 2015).

### III.5 Les actions de la société civile sur terrain :

L'éducation environnementale n'est pas seulement des informations et des concepts théoriques, mais aussi les applications et les réalisations sur terrain.

Mme Dalila Boudjema, ancien ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement a dit lors d'une interview avec la revue d'El-Djazair.com :

« *La sensibilisation à l'environnement ne relève pas seulement d'une action centrale : elle doit être concertée, relayée et développée sur le terrain. A cet égard, la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs de terrain tout au long de l'année a été pour nous un des éléments déterminants, car, sans une conviction engagée des décideurs, sans une motivation et une implication effective des élus, des responsables locaux et sans une participation active des populations concernées, les objectifs assignés à la stratégie nationale de protection de l'environnement risquent d'être compromis* » (BOUKLI, 2015).

Il est difficile de citer toutes les actions qui sont déjà menées sur le terrain, et de prendre en considération toutes les actualisées, mais nous avons essayé à travers un aperçu sommaire sur ce qui est présent sur le terrain à l'aide des réseaux sociaux qui nous ont parait une source d'information fiable, de citer quelques exemples à savoir :

#### III.5.1 Initiatives des associations environnementales locales :

##### ❖ Économie verte : Aspein, une association qui aide à la création d'entreprises écologiques :

Sous la conduite du ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables et avec le soutien de la coopération technique belge, ce projet concerne 20 TPE de l'Oranie, qui bénéficieront d'un accompagnement gratuit par l'association Aspein pour le renforcement



Figure [III.8] Le tri sélectif organisé par l'association Aspein

Source : (HADJ SAHRAOUI, 2017)



de leurs capacités techniques et managériales et la construction d'une parole commune (HADJ SAHRAOUI, 2017).

❖ **Projet ecodzair, un projet environnemental lancé par l'association SIDRA**

Le projet ECODZAIR est né suite à un partenariat entre l'association SIDRA, le ministère de l'environnement et des énergies renouvelables et la Coopération Technique Belge (CTB). Le projet se veut multi-acteurs et contribue à renforcer la collaboration entre la wilaya d'Alger et la société civile algéroise pour faire face aux défis environnementaux et améliorer le cadre écologique de la capitale, d'ailleurs le projet implique dix (10) associations travaillant sur la question de l'environnement au niveau de la wilaya d'Alger. Ces associations bénéficieront d'ateliers de renforcement de capacités et seront accompagnés afin de créer des synergies et rendre effective leur participation dans la mise en place d'actions environnementales efficaces au niveau de la wilaya (Site internet 05).

❖ **Formation de compostage organisé par l'association « jeunesse volontaire » et « El-Hayat »**

Une formation de compostage au profit de l'association « jeunesse volontaire » et l'association « El-Hayat » et le complexe de jeunesse Chahed Slimane et ce dans le cadre de la coopération Algéro-Belge, AGID (appui à la gestion intégral des déchets). Vu l'importance de cette formation, les participants étaient très motivé afin de contribuer à la préservation de l'environnement à travers les moult objectifs qui visent à la réduction des quantités de déchets (Site internet 06).



Figure [III.9] Une séance de la formation de compostage organisée par les associations « jeunesse volontaire » « El-Hayat » et le complexe de jeunesse Chahed Slimane  
Source : site internet 06

❖ La grande campagne de nettoyage de la casbah d'Alger, organisé par l'association " فرحة القلوب الخيرية " en collaboration avec l'AND



Figure [III.10] A gauche : photos de la campagne de nettoyage. A droite : Annonce d'information publiée sur les pages Facebook.

Source : site internet 02

### III.5.2 Engagements des citoyens :

❖ Abdelkrim et Hayet, un couple au service de l'hygiène

Abdelkrim Kadi, un jeune âgé de 32 ans, et son épouse, Hayet, de Bouira ont décidé de se lancer dans la récupération des déchets. L'aventure de ce couple commence en 2015 avec de modestes moyens. Mais en un court laps de temps, d'autres idées de projets s'enchaînent et l'horizon s'élargit de plus en plus (ARBANE, 2017).



Figure [III.11] Le travail sur terrain du couple

Source : (ARBANE, 2017)



❖ **La participation des citoyens à la manifestation « journée sans voiture » à Alger (Mai 2017)**

Organisée par la commune d'Alger centre en partenariat avec l'agence privée « WellCom », cette journée sans voiture entre dans le cadre des activités artistiques de cette même commune, Organisée chaque année par la commune d'Alger centre, cette manifestation aspire à éveiller les consciences sur les conséquences de la pollution chimique et sonore causée par le trafic routier en milieu urbain sur la santé de l'homme et l'environnement (site internet07).



Figure [III.12] La participation des citoyens à la manifestation « journée sans voiture » à Alger (2017)  
Source : site internet 07

❖ **Vive l'action individuelle**

Cela se passe à Mostaganem. Une gentille dame a décidé d'embellir son quartier avec ses propres moyens, d'autres voisins ont adhéré à l'idée. Une vraie fierté et preuve d'amour pour l'Algérie (site internet 08).



Figure [III.13] L'initiative de la dame de Mostaganem  
Source : site internet 08

## **Conclusion :**

A travers ce chapitre nous avons constaté concernant l'éco-citoyenneté en Algérie que la concrétisation du concept est présente à travers l'ensemble des moyens de formation, sensibilisation et d'éducation mise en place par l'état, ainsi que l'implication de ce concept dans la mentalité et dans la vie quotidienne des citoyens. Cette éco-citoyenneté constitue le vecteur principal de transmission des bonnes pratiques aux générations futures en vue de la pérenniser.

En ce qui concerne la pratique de l'éco-citoyenneté, Il est difficile de pouvoir lister toutes les actions menées sur le terrain. Par ailleurs il faut souligner que les différentes actions engagées, ont un caractère dispersé et local, ainsi que la faiblesse et le nombre insignifiant d'initiatives de type national, et le faible nombre d'initiatives citoyennes avec une collaboration nationale.

## **Introduction :**

L'élaboration de n'importe quelle étude repose sur le référencement à travers les études antérieures qui portent sur le même thème. En effet, ces études permettent au chercheur de bien constituer l'approche théorique et méthodologique de son thème et d'enrichir son travail, tout en lui permettant de connaître les différents aspects et dimensions relatifs à sa recherche, et de se positionner par rapport à ce qui a été déjà fait. Les diverses études et recherches entreprises auparavant peuvent être classées en quatre catégories à savoir : le développement urbain basé sur des instruments et des théories d'urbanisme classique, le projet urbain, l'étude de l'aspect de développement durable dans les quartiers et villes, l'étude de l'écologie des quartiers.

### **IV.1 Le développement urbain basé sur des instruments et des théories d'urbanisme classique :**

(NEDJAI) à travers son étude sur les instruments d'urbanisme, voit que ces derniers figurent parmi les principaux outils qui peuvent être mis en œuvre pour faire et concevoir la ville. Le développement urbain d'un pays ne peut être atteint qu'à travers la bonne application et la fiabilité de ses instruments sur le terrain.

D'un part le chercheur Belguidoum Said à travers ces plusieurs recherches sur la sociologie urbaine en Algérie (BELGUIDOUM, 1995), (BELGUIDOUM, 2005), (BELGUIDOUM, 2008), donne l'importance à La question urbaine en rapport avec les dynamiques sociales en Algérie.

### **IV.2 Le projet urbain :**

MADANI à travers son étude (MADANI, 2012) sur les mutations urbaines récentes des villes intermédiaire et le développement durable en Algérie, montre que l'étalement urbain et le renouvellement urbain sont deux composantes complémentaires d'une même stratégie d'aménagement dans une ville intermédiaire Algérienne.

D'un part à travers les études de Kevin Lynch qui portent sur le projet urbain et à travers sa propre approche « sensorielle », il affirme que la capacité des citoyens à se former « une image mentale partagée » relativement forte de leur ville, devrait être un critère fondamental de l'urbanisme. Le chercheur a apporté une grande importance pour la participation citoyenne basée sur un aspect sociologique et psychologique et non pas écologique.

### **IV.3 L'étude de l'aspect de développement durable dans les quartiers et villes :**

Plusieurs chercheurs abordent l'aspect de développement durable dans les quartiers et les villes, tels que MILLOUS, à travers son étude, (MILLOUS, 2007) sur la ville et le développement durable, identification et définition des indicateurs de la durabilité d'une ville, elle a insisté sur l'importance de l'implication de tous les acteurs dans la gestion de la ville, où elle voit que l'instauration d'un climat de co-responsabilité de gestion partagée avec les divers niveaux de décision, permettra de faire avancer la durabilité. Donc le chercheur ici a abordé la participation citoyenne dans la gestion de la ville sans évoquer l'aspect écologique.

Tandis que, BACHAR Dans sa recherche sur L'intégration des dimensions environnementales et sociales dans les pratiques urbaines en Algérie (BACHAR, 2015) constate que les maitres d'ouvrage, les professionnels aussi bien que les citoyens eux-mêmes participent aujourd'hui à une production de l'urbain, dans des conditions qui apparaissent, sous plusieurs aspects, contradictoires avec les principes d'une action urbaine qui se voudrait durable. D'où elle voit la nécessité d'arriver à une prise de conscience, par tous les acteurs, (et en particulier ceux qui participent directement à fabriquer la ville). A travers son étude le chercheur a abordé la question de l'intégration des dimensions environnementale dans les pratiques urbaines sans évoquer l'intégration de ces mêmes dimensions dans les pratiques quotidiennes des citoyens.

### **IV.4 L'étude de l'écologie des quartiers :**

De nombreux travaux sont penchés sur les éco-quartiers, (CHARLOT-VALDIEU, OUTREQUIN, 2009), (SOUAMI, 2009), (EMELLANOFF, CHAMBRAS, 2008), (LEFEVRE, SABAD, 2009), et qui portent principalement sur la description et l'analyse critique des projets en tant qu'opérationnalisation du développement durable.

### **Conclusion :**

Malgré les diverses études entreprises dans le domaine du développement urbain, beaucoup d'insuffisances et zones d'ombre reste à investiguer et surtout en ce qui concerne l'écocitoyenneté dans le contexte Algérien. Le thème sur la ville durable en Algérie a été abordé par beaucoup de chercheurs. Alors que l'écocitoyenneté n'a pas été traité profondément dans le contexte Algérien. Ce qui nous séduit de l'entamer dans notre travail de recherche.

## Introduction :

Ce chapitre est consacré à la présentation de notre cas d'étude ainsi que la méthode du travail suivie et les techniques de recherches employées. Il s'agit de « l'investigation » en utilisant l'enquête par questionnaire. Un outil qui semble être la meilleure façon d'évaluer les comportements des citoyens et leur responsabilité vis-à-vis de l'environnement. Ce questionnaire nous a permis d'estimer en quelque sorte le degré de l'éco-citoyenneté chez la population Jijelienne. En outre, l'éco-citoyenneté est née d'une culture environnementale traduite par des habitudes environnementales, mais il fallait d'abord vérifier la présence ou l'absence des conditions de son émergence. Nous avons utilisé pour cela l'entretien auprès des acteurs de la ville, comme deuxième méthode d'investigation afin d'évaluer l'état de la ville vis-à-vis de la durabilité. Ces deux méthodes nous permettront d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses de notre recherche.

## V.1. Présentation de l'air d'étude : ville de Jijel

### V.1.1 Situation :

La ville de Jijel se situe au nord-est de la wilaya de Jijel, elle est limitée au nord par la mer méditerranée, au sud par la commune de Kaouas, à l'est par la commune de l'Emir Abdelkader et à l'ouest par la commune d'El-Aouana.

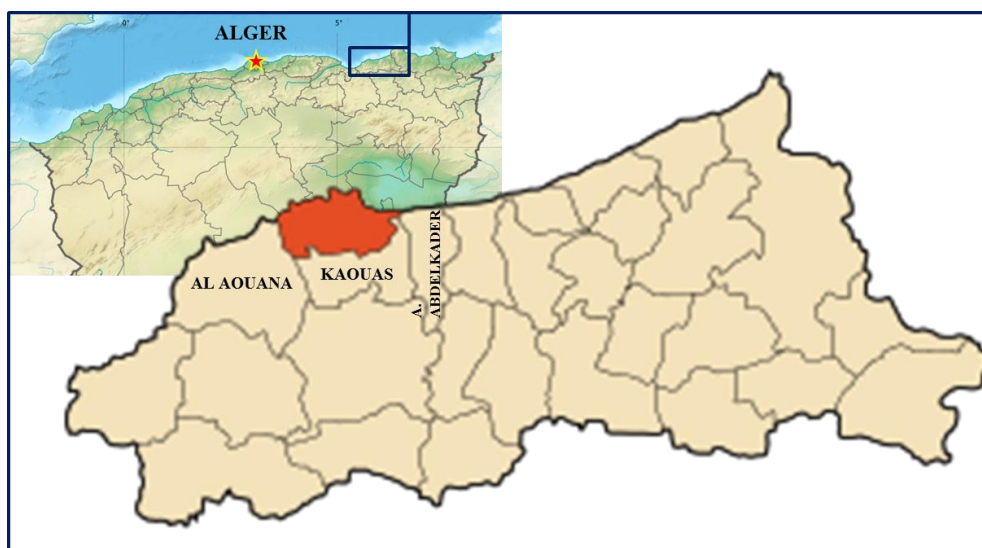


Figure [V. 1] Carte de la situation de la ville de Jijel  
Source : Site internet traitée par l'auteur

### V.1.2 Historique :

Les différents peuples qui se sont succédé à Jijel ont laissé chacun leurs traces sur le plan urbain, ce qui a créé, au fil du temps, une dynamique urbaine dans la ville. Elle a été convoitée pour sa position stratégique au nord de l'Afrique et sur le bassin méditerranéen. Chronologiquement nous distinguons plusieurs périodes d'urbanisation :





**V.1.3 Population :**

Selon le PDAU(2018). Au dernier recensement général de la population et de l'habitat d'avril 2008, la commune de Jijel contient 134 839 habitants. Elle est la commune la plus peuplée de la wilaya. Elle concentre le cinquième de la population sur seulement 2,6% du territoire de la Wilaya de Jijel.

**V.1.4 Climat :**

Selon le PDAU (2018), la commune de Jijel appartient au domaine méditerranéen, à l'étage bioclimatique humide : pluvieux et froid en hiver, chaud et humide en été, avec des précipitations importantes de l'ordre de 800 à 1000 mm/an, la température moyenne annuelle est de l'ordre de 18°C (hiver 12,3°C, été 23,8°C) et les valeurs moyennes d'humidité sont en général très élevées toute l'année et leurs amplitudes saisonnières relativement faibles (max : 76% et min : 68.5%). La région de Jijel est généralement traversée par des vents de direction N, N-O et S, S-E.

**V.1.5 Dispositifs vis-à-vis la protection de l'environnement à la ville de Jijel :****A. Direction de l'Environnement ; institution au service de l'environnement à la ville de Jijel :**

La direction de l'Environnement de la wilaya a été créée par décret exécutif N° 03/494 du 17/12/2013 modifiant et complétant le décret exécutif N° 96/60 portant création de l'inspection de l'Environnement.

La direction de l'Environnement est l'organe principal de l'état en matière de contrôle de l'application des lois et règlements relatifs à la protection de l'Environnement ou qui y ont trait. A ce titre, elle est chargée de :

- Contrôler et de mettre en œuvre en liaison avec les autres organes de l'état, de la wilaya et de la commune un programme de protection de l'Environnement sur l'ensemble du Territoire de la wilaya.
- Délivrer les permis, autorisations et visas prévus par la législation et la réglementation en vigueur dans le domaine de l'Environnement.
- Prendre en liaison avec les autres organes de l'Etat les mesures visant à prévenir et à combattre toutes les formes de dégradations de l'Environnement et notamment la pollution, les nuisances, la désertification et l'érosion des sols, à sauvegarder et à développer la diversité biologique ainsi que le patrimoine cynégétique et à promouvoir les espaces verts et l'activité horticole.

- Promouvoir des actions d'informations, d'éducation et de sensibilisations en matière d'environnement.

- Prendre ou de faire prendre des mesures tendant à améliorer le cadre et la qualité de la vie.

La direction est organisée en cinq (05) services :

Le service de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, le service de l'environnement urbain et industriel, le service de la sensibilisation, de l'information et de l'éducation environnementale, le service de la réglementation et des autorisations, Le service de l'administration et des moyens (site internet 09).

**B. Fermeture de la décharge sauvage de mezghitane et la mise en service du centre d'enfouissement technique :**

Parmi les décharges sauvages recensées, qui se trouvent à travers les communes de la wilaya, la décharge de mezghitane a été fermée suivant le décret communale et cela après la mise en service du CET des déchets ménagers qui se trouve à Beni Ahmed (Site internet 09).



Figure [V.3] Décharge sauvage de Mezghitane. Source : Site internet 09.

Tableau [V.1] Caractéristique générale sur le CET.

CET	Commune	Mise en service	Communes desservies	Quantité de déchets traités
CET Jijel	Jijel	18/11/2008	Jijel, Kaous, Texanna	111,55 T/j

Source : Direction de l'environnement.

**C. Éducation et sensibilisation :**

**a. Clubs verts :**

Dans le cadre du protocole d'accord signé le 02/04/2002, entre le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et le ministère de l'éducation nationale, relatif à l'introduction de l'éducation environnementale dans le milieu scolaire, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a engagé , une opération de dotation en équipement pédagogique et de jardinage des 43 clubs verts répartis sur le trois cycle , primaire moyen et secondaire (Site internet 09).

➤ **Clubs verts installés au niveau des établissements scolaires :**

Tableau [V.2] Les clubs vert installés au niveau des établissements scolaires.

Communes	Niveau scolaire	Nbr de clubs verts jusqu'au 31/12/2015
Jijel	- Primaire	22
	- Moyen	17
	- Secondaire	04
<b>Total</b>		43

Source : Direction de l'environnement.

➤ **Clubs verts installés au niveau des maisons de jeunes :**

Tableau [V.3] Les clubs vert installés au niveau des établissements scolaires.

Communes	Noms de l'établissement	Nbr de Club vert jusqu'au 31/12/2015
Jijel	- Complexe sportif de proximité- Jijel - Maison de jeunes – équité-	02

Source : Direction de l'environnement.

➤ **Clubs verts installés au niveau des centres de formations professionnel :**

Tableau [V.4] Les clubs vert installés au niveau des établissements scolaires.

Communes	Centre de formation professionnel	Nom du club vert
Jijel	Centre de formation spécialisé Chabouni Idris	Jawharet Sahel

Source : Direction de l'environnement.

**b- Associations :**

Tableau [V.5] Les clubs vert installés au niveau des établissements scolaires.

N°	Nom de l'association	Coordonnées de l'association
01	Association « حماة »-Wilaya de Jijel.	Téléphone : 07 98 47 23 91 06 99 34 93 99 Fax : 034 59 63 20 e-mail : radoamm@hotmail.fr
02	Association « السلام و البيئة »- Village Moussa- Commune Jijel.	Adresse : 22, Rue Chemchem Abdel Kader - Village Moussa- Jijel. Téléphone : 05 52 73 44 34 e-mail : essalemassociation@gmail.com
03	Association « السفير للسياحة »- wilaya de Jijel.	Adresse : Commune Jijel. Téléphone : 05 54 30 07 61 Fax : 034 49 55 66 e-mail : bilalboudjadar@gmail.com
04	Association « الستار الثقافية »- Commune Jijel.	Adresse : Cité Ouled Aissa à côté de la mosquée El Sunna- Jijel. Téléphone : 07 72 63 72 52 e-mail : associationsitar@gmail.com
05	Association "نادي الشباب حي 18 فيفري" – Ikity- Commune Jijel	Président de l'Association : Boutaghou Abdel Ghani Téléphone : 06 69 96 65 39

06	Association Jijelienne de l'Ecotourisme	Président de l'Association : Bouchemella Imane Téléphone : 05 54 14 91 94
07	"الجمعية الولائية للسياحة الجبلية"	Téléphone : 06 98 22 39 22
08	Association "الرؤية" – wilaya de Jijel	Président de l'Association : Abed Abd Rahim Téléphone : 05 60 38 19 95
09	Association "المنبر الوطني لصوت الشباب"	Président de l'Association : Belhadef Adel Téléphone : 07 71 38 62 56
10	Association "ناس البحر" - Jijel	Président de l'association : Boubzari Fares Téléphone : 05.51.42.92.81 Fax : 034.47.21.87
11	Association « Barracuda » - Jijel	Téléphone : 07.73.67.82.81
12	Association « Raie monta » - Jijel	Téléphone : 07.75.22.36.51 Fax : 034.59.14.18
<b>Total</b>	12 associations	

Source : Direction de l'environnement.

### c. Les campagnes de Sensibilisation et d'Education Environnementale pendant la Saison Estivale 2017 :

Dans le cadre du programme de la Direction de l'Environnement de la Wilaya de Jijel dédié pour l'Information, Sensibilisation et Education Environnementale pendant la Saison Estivale 2017, les actions engagées par cette dernière en collaboration avec plusieurs partenaires locales (Conservation des Forêts, Parc National de Taza, commissariat Nationale du Littoral- Antenne Jijel et le mouvement associatif local) durant cette saison (voir le bilan des campagnes en Annexe 08) (site internet 09).

### d. Emission télévisée :

Des cours de sensibilisation au niveau de l'établissement scolaire « ZAZOUA Ahmed » (moyen) avec la présence de la Radio Jijel et la Chaîne télévisée ENNAHAR tv le 11/12/2013 « Nom de l'émission : le journal de 15h et 30mn du 14/12/2013 ».

### e. Emission Radiophonique :

Table ronde à la radio locale –Jijel, le 19/11/2013 pour informer et sensibiliser les citoyens sur cette opération et les modalités de déroulement du concours, aussi que les critères de sélection des quartiers les plus propres, avec la participation des cadres de la direction de l'environnement, de la Sûreté nationale et des associations. « Nom de l'émission et thème : EL-ROKN EL-AKHDAR – Radio-Jijel (94.8 Fm) » (Site internet 09).

**f. Exemples des concurrences :**

➤ **Le prix national pour la protection de l'environnement(2015) :**

Ce prix sera décerné aux lauréats à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'environnement, le 05 juin 2015.



Figure [V.4] L'annonce du prix national pour la protection de l'environnement.  
Source : Site internet 10.

➤ **Concurrence nationale pour les meilleurs 150 projets dans le cadre de l'environnement :**



Figure [V.5] L'annonce de la concurrence.  
Source : Site internet 10.

➤ **Opération « Prix vert du quartier le plus propre » (2013)**

Dans le cadre de l'opération de sensibilisation « Prix Vert du Quartier le Plus Propre » organisée conjointement avec la Direction Générale de la Sureté Nationale (DGSN), relative à la sélection des trois meilleurs comités de quartier se distinguant par des actions d'hygiène environnementale et de salubrité (Site internet 09).

**Quartiers sélectionnés par le comité de Wilaya :**

Tableau [V.6] les clubs vert installés au niveau des établissements scolaires.

classement	Nom du quartier	Notation/30
Premier	Cité village Moussa-commune de Jijel	27/30
Deuxième	Cité Sonelgaz-commune Z.Mansouriah	26/30
Troisième	Cité 200 logements-commune Taher	25/30

Source : Direction de l'environnement.

**g. Initiatives des associations :**

Association « EL ROUYA » « الرؤية », parmi les associations de la ville, malgré qu'elle n'est pas une association environnementale mais elle est très active dans le domaine environnemental, et voici quelques-unes de ces initiatives.



Figure [V.6] Annonces des initiatives.

Source : Site internet 11.



La majorité des initiatives des associations, sont des campagnes de nettoyage par fois seulement par les membres de la société, des fois en collaboration avec les services locaux (sureté urbaine, protection civil...), et d'autres fois en collaboration avec les citoyens.



Figure [V.7] Opération de nettoyage organisée par l'association السلام-village moussa-  
Source : Site internet 12.

**h. Engagement des citoyens :**

➤ **Le Tri sélectif au quartier Belhaine (2016) :**

L'association du quartier Belhaine de Jijel, en collaboration avec les services de l'APC de Jijel a proposé l'installation des bacs de tri sélectif au niveau de leur quartier, cette initiative a été appréciée et encouragé par les citoyens du quartier, et même des autres.



Figure [V.8] Bacs à poubelles fournis pour l'opération du tri sélectif au quartier Belhaine.  
Source : Site internet 13.

➤ **Initiative du quartier « 40 hectares » (2015) :**

Figure [V.9] Initiative du quartier « 40 hectares ».  
Source : Site internet 12.

➤ **Initiative d'un universitaire (2013) :**

Une pétition adressée au ministre Algérien de l'environnement. Un Universitaire de Jijel (Mr. KESSASRA Farés : initiateur des LDE ; Lundis(s)de l'environnement) propose une pétition au ministre de l'environnement pour instaurer le tri sélectif des ordures à Jijel (Voir la lettre de pétition en Annexe 09).

## **V.2. Présentation des méthodes d'investigations :**

### **V.2.1. L'enquête par questionnaire :**

#### **A. Le questionnaire :**

Le questionnaire est une méthode de recueil d'informations mise en place afin d'expliquer et de comprendre des faits, c'est une méthode seulement collective. En effet, c'est la quantité d'éléments collectés qui confère au questionnaire sa validité et qui permet aux données d'être jugées authentique (VILATTE, 2007).

#### **B. Le formulaire de questions :**

Nous avons réalisé un questionnaire de 23 questions structurées selon des axes bien ciblés qui nous permettent de répondre à notre problématique et de confirmer ou infirmer nos hypothèses.

Le questionnaire a été divisé en 4 grandes rubriques : L'introduction, l'identification, la place de l'environnement chez le citoyen, la prise de conscience chez le citoyen. (Voir Annexes 10 et 11).

Deux types de questions ont été posés lors de notre enquête :

- **Les questions ouvertes** : l'ordre des questions et leur formulation sont fixés au préalable sur le questionnaire. Cependant, le participant peut s'exprimer aussi longtemps qu'il le souhaite. L'enquêteur a la possibilité de le relancer.
- **Les questions fermées** : les questions et la liste de propositions à soumettre au participant sont fixées à l'avance. Ceci afin de permettre au locuteur de faire le meilleur choix possible (COMBESSIE, 2003). Nous avons utilisé deux modes de questions ouvertes : question à choix multiple et question à choix binaire.

#### **C. La taille de l'échantillon sélectionné :**

D'après SINGLY (2003), l'échantillon est l'ensemble des éléments sur lesquels porte l'investigation (individus, objet...etc.). Alors que l'échantillonnage est l'ensemble représentatif d'une sélection d'éléments de la population.

Pour le choix de l'échantillonnage, on peut se référer aux tables statistiques existantes (voir tableau [V.7]) qui présentent les différentes tailles d'un échantillon selon la taille de la



population et le niveau de précision désiré (pour des niveaux de confiance (90%), une marge d'erreur (e=10%).

Tableau [V.7] : Tableau statistique montrant le choix d'échantillonnage selon la taille de la population et la marge d'erreur désirée.

Tables statistiques pour un niveau de précision de 95% et une population d'étude hétérogène(P=0,5) selon :										
(i) la taille de la population d'étude; (ii) le niveau de précision désiré (+/-3%, +/-5%, +/-7%, +/-10%)										
Taille de la population	Taille de l'échantillon selon la précision :				Taille de la population	Taille de l'échantillon selon la précision :				
	+/-3%	+/-5%	+/-7%	+/-10%		+/-3%	+/-5%	+/-7%	+/-10%	
100	-	81	67	51	500	all	222	145	83	
125	-	96	78	56	600	all	240	152	86	
150	-	110	86	61	700	all	255	158	88	
175	-	122	94	64	800	all	267	163	89	
200	-	134	101	67	900	all	277	166	90	
225	-	144	107	70	1 000	all	286	169	91	
250	-	154	112	72	2 000	714	333	185	95	
275	-	163	117	74	3 000	811	353	191	97	
300	-	172	121	76	4 000	870	364	194	98	
325	-	180	125	77	5 000	909	370	196	98	
350	-	187	129	78	6 000	938	375	197	98	
375	-	194	132	80	7 000	959	378	198	99	
400	-	201	135	81	8 000	976	381	199	99	
425	-	207	138	82	9 000	989	383	200	99	
450	-	212	140	82	10 000	1000	385	200	99	
					15 000	1034	390	201	99	
					20 000	1053	392	204	100	
					25 000	1064	394	204	100	
					50 000	1087	397	204	100	
					100 000	1099	398	204	100	
					<100 000	1111	400	204	100	
Population de petite taille				Population de grande taille						

Source : Guide Méthodologique : Enquêtes de terrain, Sécurité Alimentaire.

Bien que les tables soient très pratiques, on a parfois besoin de calculer la taille de l'échantillon pour d'autres valeurs des critères statistiques retenues.

Nous avons opté pour une enquête à base d'un échantillonnage non probabiliste.

Pour calculer la taille de notre échantillon, nous avons pris le niveau de précision e = 7% et le niveau de confiance de 93%.

La population de la commune de Jijel est de 134 839 habitants donc :

La taille de l'échantillon est estimée par la formule simplifiée Yamane (1973) suivante :

$$n = \frac{N}{1 + N \times e^2}$$

Dont, n : est la taille de l'échantillon, N : est le nombre de la population totale, e : est le niveau de précision en (%).

$$n = \frac{134\ 839}{1 + 134\ 839 \times (0.07 \times 0.07)^2} = 203.77$$

Donc nous avons pris pour une population de 134839 habitants, un échantillon de 204 habitants.

- Le questionnaire a été dédié seulement aux habitants de la ville de Jijel, il a été distribué avec deux langues ; arabe et française, selon deux méthodes :
- Distribution directe, où nous avons ciblé trois catégories essentielles :
  - Les élèves de primaire de KHECHA AHCEN, ainsi que les élèves de SEM de ZAZOUA AHMED, où un club vert est installé (voir Annexe 12).
  - Les habitants du quartier de Belhayen qui a connu déjà l'installation de système de tri sélectif.
  - Habitants choisis à l'aveuglette.
- Distribution électronique, à travers Google Forms qui a été lancé sur une page Facebook Jijilienne « NASS IJEL ».



Figure [V.9] Les réponses retenues de l'enquête.

Source : Google Forms.

**D. L'outil statistique utilisé :**

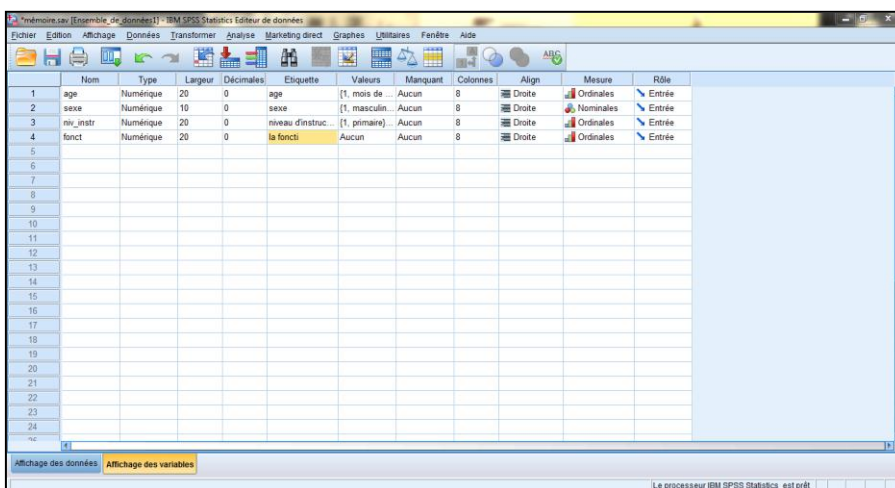
Afin d'analyser nos données, nous avons utilisé le logiciel SPSS (Statistical Package for Social Science). Le logiciel SPSS,est un logiciel très puissant pour l'analyse des données (Analyse Univariée, Bivariée et Multivariée). C'est un programme qui contient de grandes quantités de tests statistiques qui relèvent des statistiques descriptives. Nous avons collecté les données, puis les avons triées et encodées, le programme fournit plusieurs méthodes et tests, mais ce qui nous préoccupe, ce sont les fréquences et les pourcentages.

Le travail s'effectue selon trois étapes : le saisie des variables, l'insertion des données et enfin l'analyse. La phase la plus importante est celle de saisie des variables. Ci-dessous quelques rubriques de travail effectué.

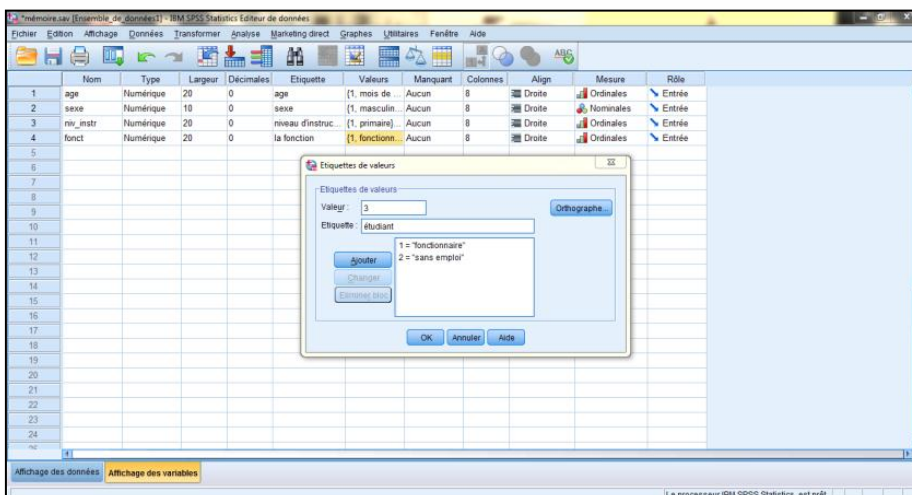
**La première étape : le saisie des variables**

- Définition d'une variable et ses propriétés

Sous la colonne NOM : entrer le numéro de la Question encodé (Ex. Q1, Q2...)



Sous la colonne VALEURS : on saisie les modalités de la question.(pour faciliter plus tard le saisie des données). Ex la Q04 la fonction : 1.fonctionnaire/ 2.sans emploi/ 3.étudiant .



Sur les Etiquettes de valeurs, on marque sur Valeur : le numéro de la modalité. (Ex. 1) ; on marque sur Etiquette : le nom de la modalité. (Ex. fonctionnaire pour 1) puis on ajoute et progressivement jusqu' à la fin du processus, on clique sur OK.

**La deuxième étape : Insertion des données :**

Nous avons inséré tous les données .

Visible : 48 variables sur 48

	age	sexe	niv_instr	fonct	II_3	II_4	II_4_1_a	II_4_1_b	II_5_a	II_5_b	II_5_c	II_5_d	II_5_e	II_5_f	II_5_g
1	mois de 20 ...	fiminin	universitaire	etudiant	ne change ...	humaine	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	non
2	de 20 à 40 ...	masculin	universitaire	fonctionnaire	se dégrade	humaine	oui	oui	non	oui	non	non	non	non	non
3	de 20 à 40 ...	fiminin	universitaire	etudiant	ne change ...	humaine	oui	non	non	non	non	oui	non	non	non
4	de 20 à 40 ...	fiminin	universitaire	sans emploi	se dégrade	humaine	oui	non	non	oui	oui	non	non	non	non
5	de 20 à 40 ...	fiminin	universitaire	fonctionnaire	se dégrade	humaine	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	non	non
6	de 20 à 40 ...	fiminin	universitaire	etudiant	se dégrade	humaine	oui	oui	non	oui	non	non	non	non	non
7	de 20 à 40 ...	fiminin	universitaire	etudiant	se dégrade	humaine	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	oui
8	mois de 20 ...	masculin	universitaire	etudiant	ne change ...	humaine	non	oui	non	oui	non	oui	oui	oui	non
9	de 20 à 40 ...	fiminin	universitaire	etudiant	ne change ...	humaine	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	non
10	mois de 20 ...	masculin	universitaire	etudiant	ne change ...	humaine	non	oui	non	oui	non	oui	oui	non	non
11	de 20 à 40 ...	masculin	universitaire	fonctionnaire	ne change ...	humaine	oui	oui	non	oui	non	non	oui	oui	non
12	de 20 à 40 ...	fiminin	universitaire	fonctionnaire	se dégrade	humaine	oui	oui	non	oui	oui	non	non	oui	non
13	de 20 à 40 ...	fiminin	primaire	sans emploi	se dégrade	humaine	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	non
14	de 40 à 60 ...	masculin	universitaire	fonctionnaire	se dégrade	humaine	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	non
15	de 20 à 40 ...	fiminin	universitaire	etudiant	se dégrade	humaine	.	.	.	.	.	.	.	.	.
16	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
17	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
18	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
19	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
20	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
21	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
22	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
23	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.

Affichage des données Affichage des variables

Le processeur IBM SPSS Statistics est prêt

Visible : 48 variables sur 48

	III_16_2	III_17	III_18	III_18_1	III_18_2	III_18_3	III_19	III_19_1	III_20	III_20_1	III_21	III_22	III_22_1	III_23	III_23_1
184	pn oui, certain...	oui	non	problème e...	oui	.	bain	climatisation ...	pour réduire...	autres	non	je n'ai auc...	oui	.	.
185	pn oui, certain...	non	oui	problème e...	oui	.	bain	climatisation ...	pour réduire...	pour réduire...	oui	.	.	oui	.
186	pn pas tellem...	non	non	problème e...	oui	.	douche	autres	par climatiseur	pour réduire...	oui	.	.	oui	.
187	pn pas tellem...	non	non	manque de...	oui	.	douche	je n'ai pas ...	par climatiseur	pour réduire...	non	non, parce ...	oui	.	.
188	pn pas tellem...	non	non	manque de...	oui	.	douche	je n'ai pas ...	par climatiseur	pour réduire...	non	je n'ai pas ...	oui	.	.
189	pn pas tellem...	non	oui	non	je n'ai pas ...	oui	douche	je n'ai pas ...	climatisation ...	pour réduire...	non	je n'ai jam...	oui	.	.
190	pn oui, certain...	non	non	manque de...	oui	.	bain	climatisation ...	autre, la sa...	autres	oui	.	.	oui	.
191	pn oui, certain...	non	non	problème e...	oui	.	douche	Pour prése...	climatisation ...	autre, la sa...	pour réduire...	oui	.	oui	.
192	pn pas tellem...	non	oui	problème e...	oui	.	douche	Pour prése...	par climatiseur	Pour prése...	oui	.	.	oui	.
193	pn pas tellem...	non	non	manque de...	oui	.	douche	je n'ai pas ...	par climatiseur	Pour prése...	oui	.	.	oui	.
194	pn pas tellem...	non	non	manque de...	oui	.	bain	climatisation ...	autre, la sa...	autres	non	non, parce ...	oui	.	.
195	pn oui, certain...	oui	oui	problème e...	oui	.	bain	par climatiseur	pour prése...	Pour prése...	oui	.	.	non à cause de...	.
196	pn pas tellem...	non	non	problème e...	oui	.	douche	pour réduire...	climatisation ...	pour prése...	Pour prése...	non	je n'ai jam...	oui	.
197	pn oui, certain...	oui	non	problème e...	oui	.	douche	Pour prése...	climatisation ...	pour prése...	pour réduire...	oui	.	non à cause de...	.
198	pn pas tellem...	non	non	problème e...	oui	.	bain	par climatiseur	pour réduire...	pour réduire...	oui	.	.	oui	.
199	pn pas tellem...	non	oui	problème e...	oui	.	bain	climatisation ...	autre, la sa...	pour réduire...	non	je n'ai jam...	oui	.	.
200	pn pas tellem...	non	oui	problème e...	oui	.	douche	je n'ai pas ...	climatisation ...	autre, la sa...	Pour prése...	oui	.	oui	.
201	pn oui, certain...	non	oui	problème e...	oui	.	douche	je n'ai pas ...	climatisation ...	je n'ai pas ...	pour réduire...	oui	.	oui	.
202	pn pas tellem...	non	non	problème e...	oui	.	douche	autres	climatisation ...	autre, la sa...	Pour prése...	non	je n'ai jam...	oui	.
203	pn pas tellem...	non	non	problème e...	oui	.	douche	Pour prése...	par climatiseur	Pour prése...	oui	.	.	oui	.
204	pn pas tellem...	oui	oui	problème e...	oui	.	douche	Pour prése...	par climatiseur	pour réduire...	oui	.	.	oui	.
205	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
206	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.

Affichage des données Affichage des variables

Le processeur IBM SPSS Statistics est prêt

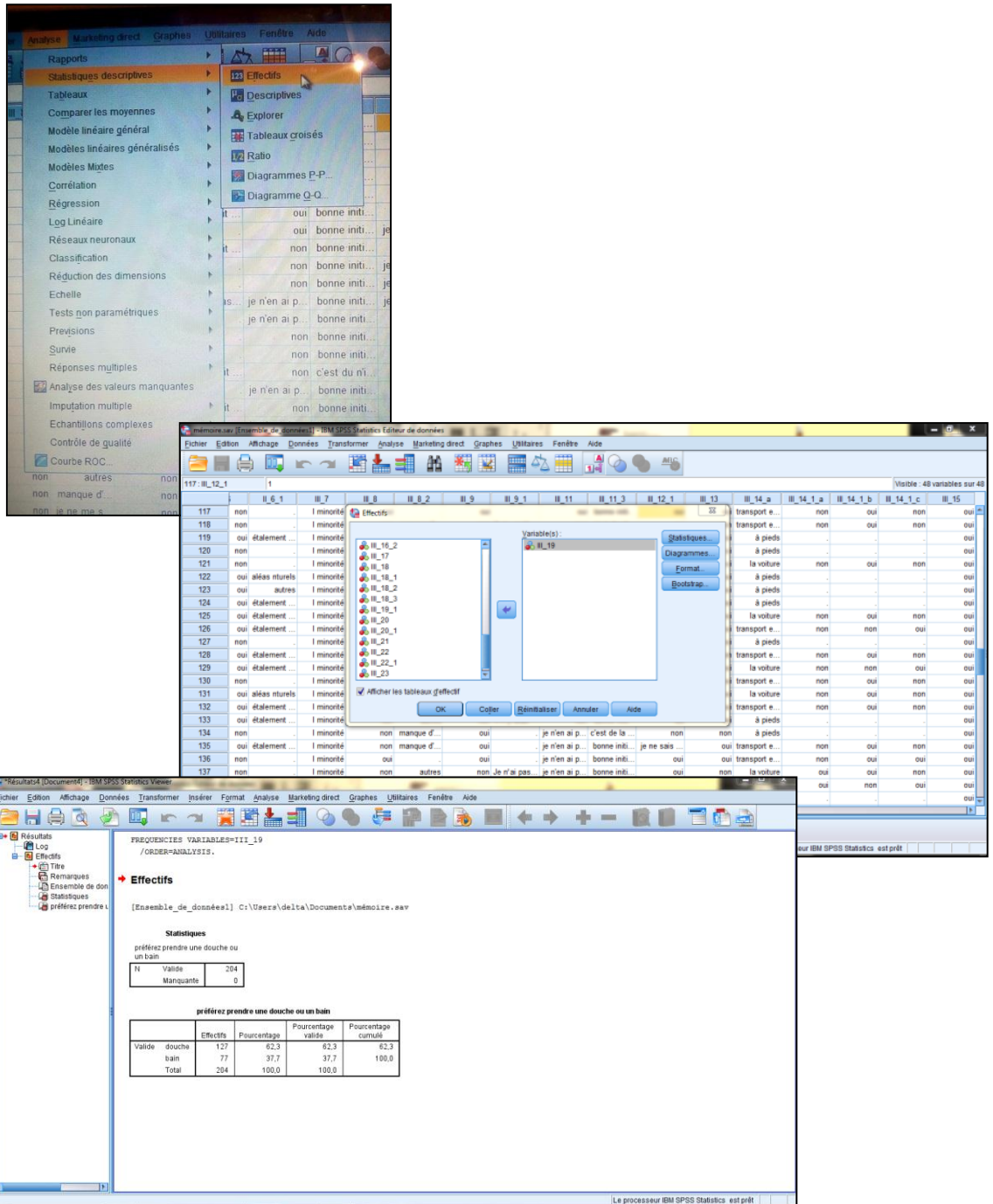
**La troisième étape : Analyse :**

Nous avons effectué deux modes d'analyse :

1. Pour les réponses simples.
2. Pour les réponses multiples.

**1. Pour les réponses simples :**

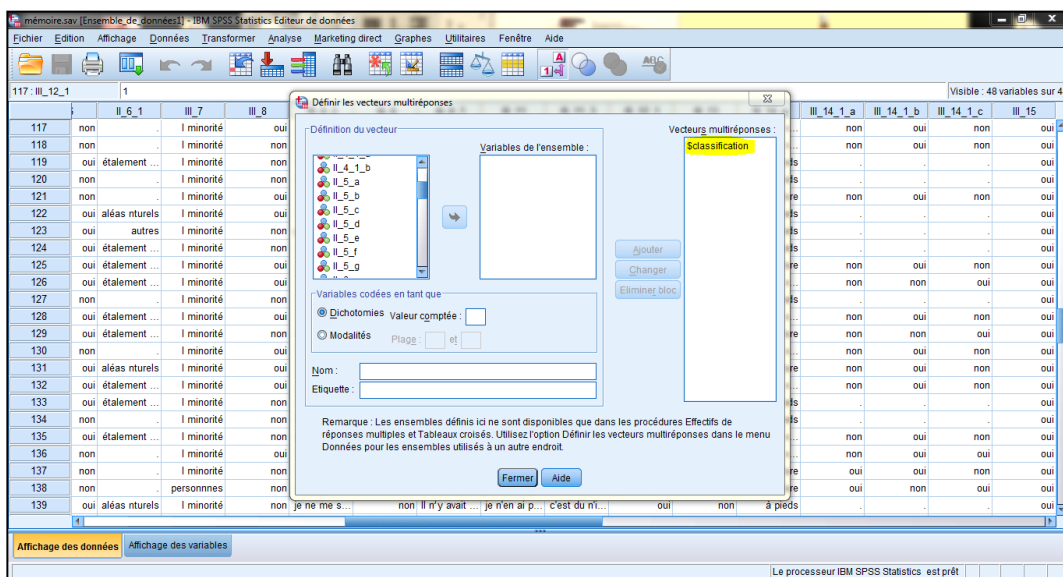
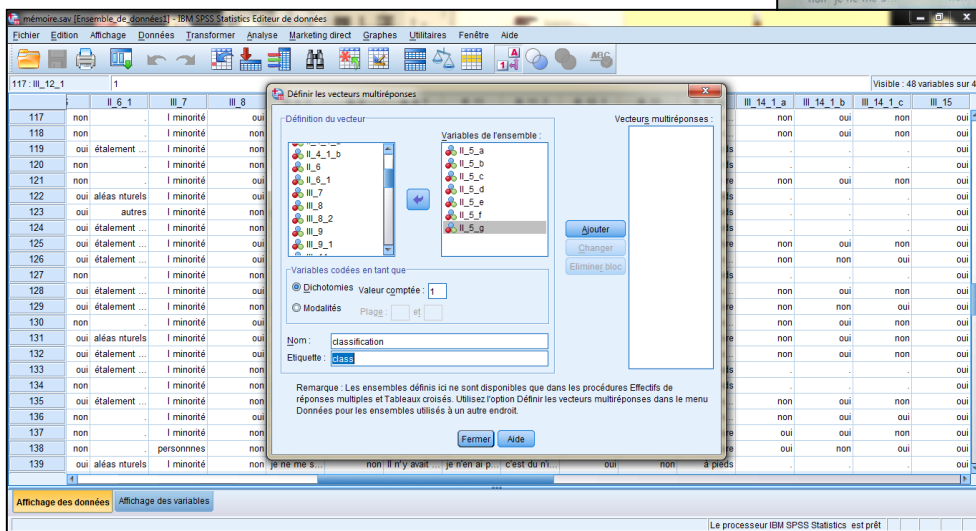
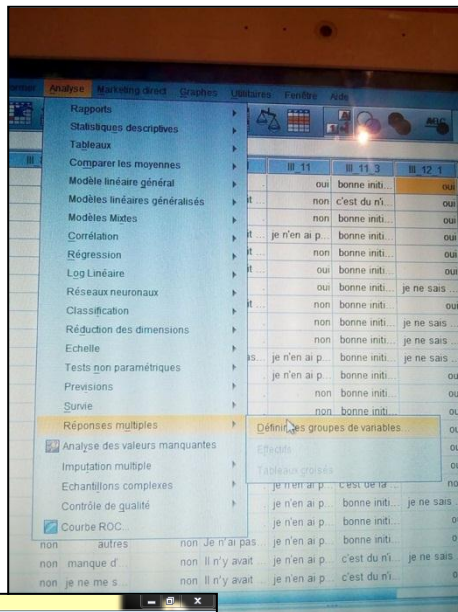
Selon la syntaxe suivante : **Analyse > Statistiques descriptives > Effectifs**



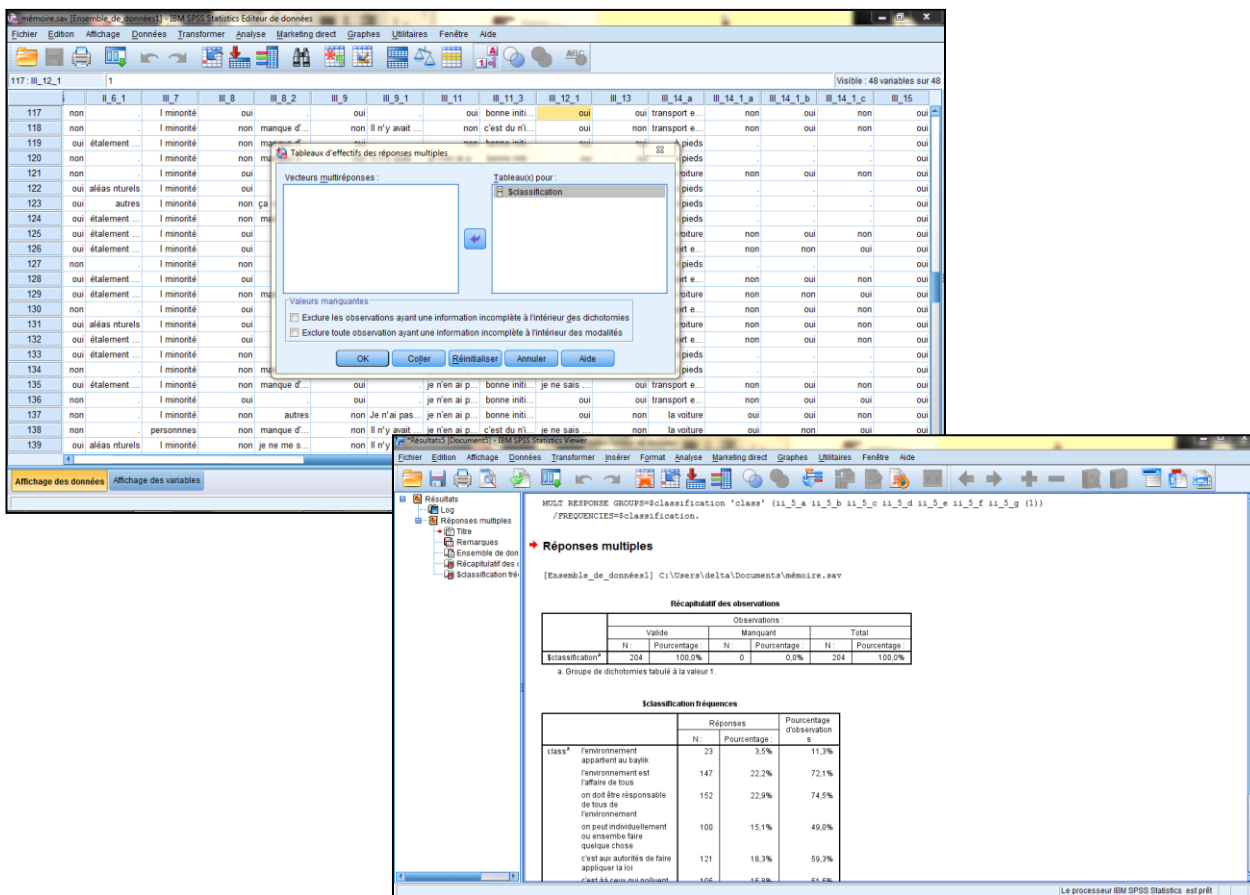
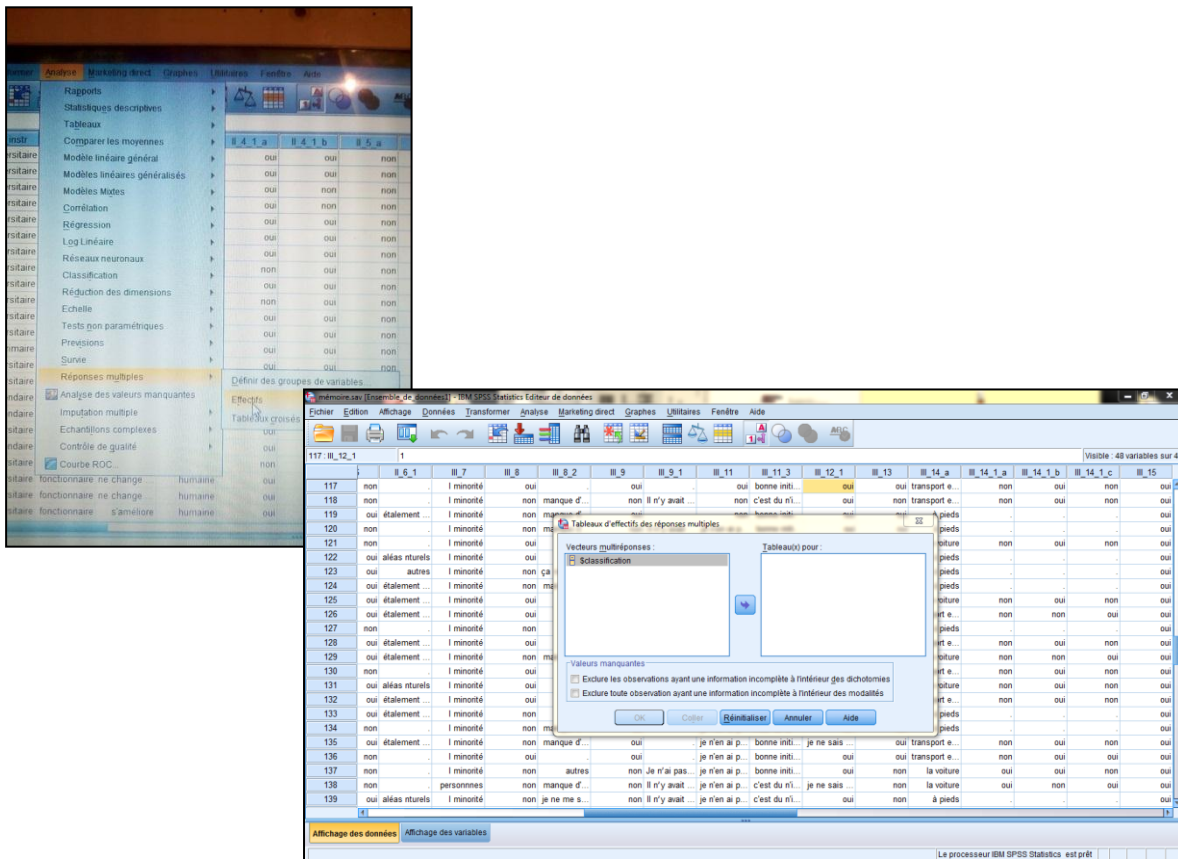


## 2. Pour les réponses multiples

Pour une question à choix multiple nous sommes obligé de créer un groupe qui rassembles les multiples réponses et lui donne un nom par exemple « classification »



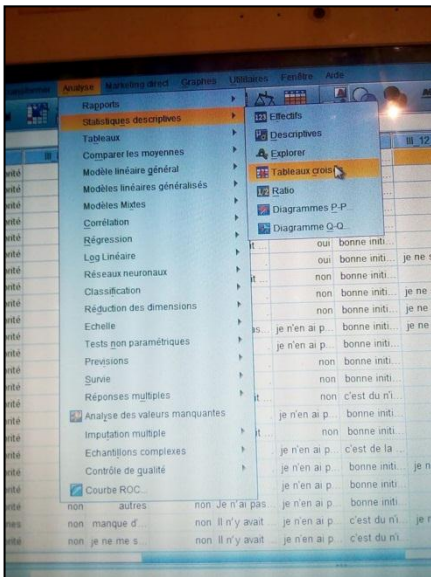
Puis faire l'analyse selon la syntaxe suivante : **Analyse > Réponses multiples > Effectifs**



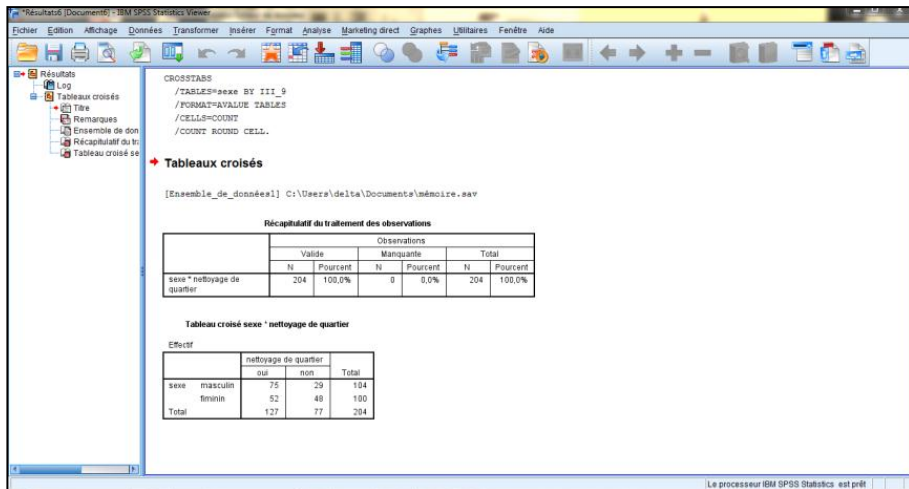
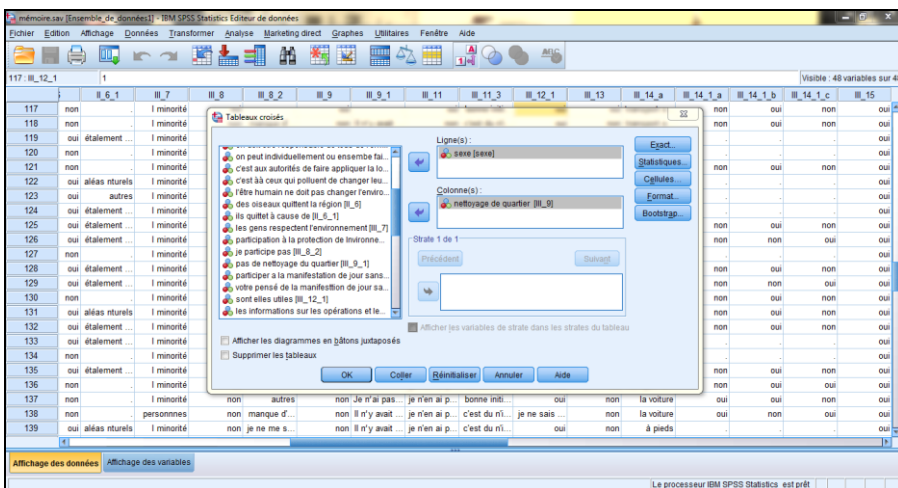
**Tableaux croisés :**

On obtient le tableau croisé par la syntaxe suivante : **Analyse > Statistiques descriptives >**

**Tableaux croisés**



Insérer une variable dans le rectangle «**Ligne(s)**» et une autre dans le rectangle «**Colonne(s)**»





### **V.2.2. L'entretien**

La méthode de l'entretien semi directif a été utilisée afin d'analyser en profondeur le discours des acteurs concernant la planification de la ville de Jijel au regard du développement urbain durable. Ceci dans le but de chercher la durabilité de la ville. Cette méthode sert aussi à identifier les principaux obstacles du maintien d'une ville durable à Jijel Selon les différents acteurs.

Les questions posées dans ce type d'entretien sont relativement ouvertes, dans le but de ne pas perdre de vue l'objectif fixé.

L'entretien s'est fait avec trois acteurs principaux de la planification et la gestion de la ville de Jijel qui sont :

- BET « BOUBZARI » : (chargé de l'élaboration de la révision actuelle du PDAU de la ville de Jijel).
- La « DUC » : la direction de l'urbanisme et de la construction.
- URBACO : Centre d'études et de réalisations en urbanisme de Constantine « agence Jijel ».

### **Conclusion :**

Dans ce chapitre nous avons présenté notre air d'étude, la ville de Jijel a été choisie comme assiette d'étude. Nous avons présenté ainsi quelques dispositifs mise en place par cette ville au regard de la protection de l'environnement. Nous avons ensuite cité les deux techniques de recherche auxquelles nous avons eu recours : enquête par le biais d'un questionnaire et l'entretien semi-directif. Le choix de ces techniques nous a paru adéquat pour aboutir à des résultats fiables et authentiques.



## Introduction :

Dans le but de confirmer ou d'infirmer les hypothèses émises auparavant, le travail de terrain nous a permis d'appréhender la situation et d'établir un état des lieux pour la ville de Jijel en termes de durabilité, et de ses citoyens en termes d'écocitoyenneté. Notre travail s'est articulé autour de plusieurs questionnements : Y'a-t-il une place de l'environnement chez les citoyens ? Leur prise de conscience et la préservation de cet environnement sont-elles concrètes ? Leur mode de consommation et de production sont-elles durables ? Mais surtout le contexte dans lequel se trouve ou pas tous ces paramètres il-t-il durable ? Nous tenterons de répondre à toutes ces questions à travers ce chapitre dans lequel nous présentons la synthèse des résultats récoltés, et leurs interprétations.

## VI.1. L'analyse et l'interprétation des résultats du formulaire de questions :

### VI.1.1 Données sur l'enquête :

#### • Les classes d'âge des répondants :

Nous avons constaté que la classe d'âge prépondérante est celle de 20 à 40 ans avec (79.9%).

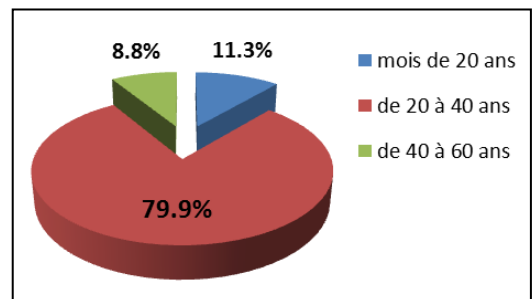


Figure [VI.1] Les classes d'âge des répondants.  
Source : D'après les résultats SPSS.

#### • Le Sexe :

Nous n'avons pas marqué une domination masculine ou féminine, la participation de deux sexes dans cette enquête, est presque identique.

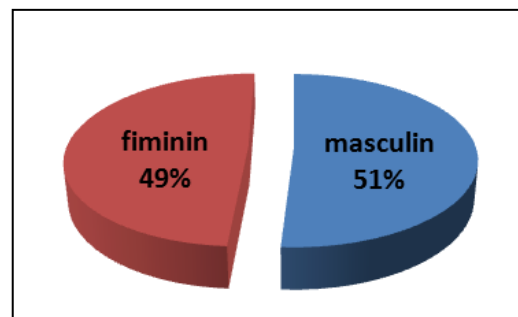


Figure [VI.2] La participation dans l'enquête par sexe  
Source : D'après les résultats SPSS

#### • Les niveaux d'instruction :

La catégorie des universitaires est celle la plus dominante.

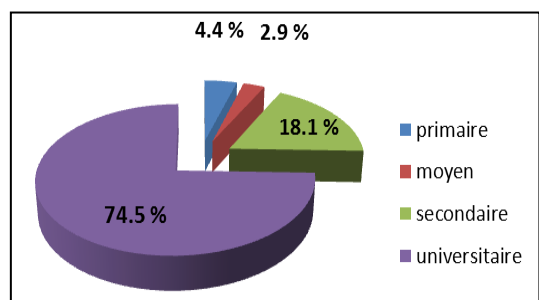


Figure [VI.3] Le niveau d'instruction des répondants.  
Source : D'après les résultats SPSS.

**VI.1.2 La place de l'environnement chez les citoyens :**

**• Une présentation de l'environnement plutôt « naturaliste » :**

Pour les enquêtés l'environnement est d'abord une nature, une écologie, une vie (90%).

**• Des habitants conscients des changements et des menaces auxquels l'environnement est confronté :**

Dont (54%) d'entre eux, voient que la situation de l'environnement se dégrade de jour en jour.

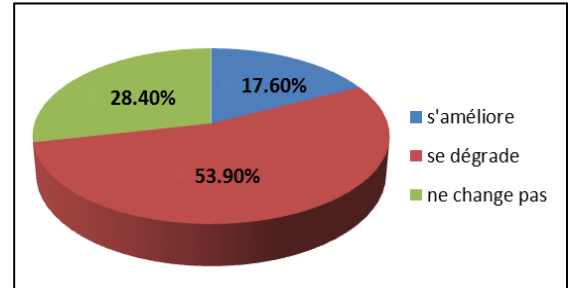


Figure [VI.4] L'état actuel de l'environnement.  
Source : D'après les résultats SPSS.

**• Des habitants soucieux de leurs impacts sur l'environnement :**

Dont le facteur humain est considéré comme le facteur qui contribue fortement à la dégradation (99%).

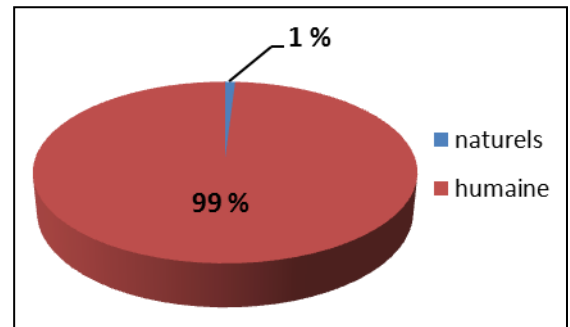


Figure [VI.5] : Les facteurs de la dégradation de l'environnement.  
Source : D'après les résultats SPSS.

**• Une responsabilité partagée entre : citoyens et gestionnaires de la ville :**

Les enquêtés voient que la dégradation de l'environnement est liée à 52% aux citoyens et à 48% aux autorités locales (les gestionnaires de la ville). Ce constat est confirmé par le jugement concernant le manque d'une prise de consciences chez les citoyens, et le fait que les autorités ne fournissent pas les moyens adéquats.

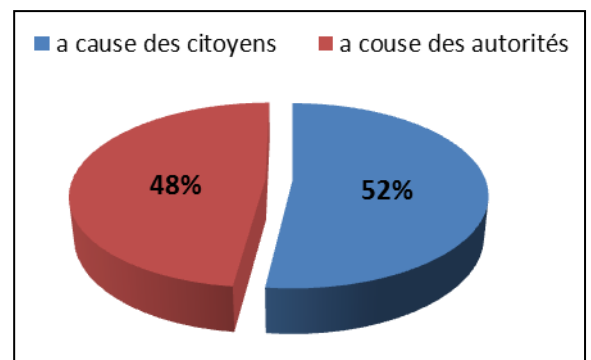


Figure [VI.6] Les responsables de la dégradation de l'environnement.  
Source : D'après les résultats SPSS.

**• Des enquêtés qui se sentent responsables de leur environnement :**

Nous pouvons relever une faible influence de la mentalité du « Beylik » (3.5%) chez tous les répondants. Ce qui nous a permis de penser que ces derniers se sentent responsables (23%), mais pensent que les autorités à leur tour doivent veiller à l'application de la loi.

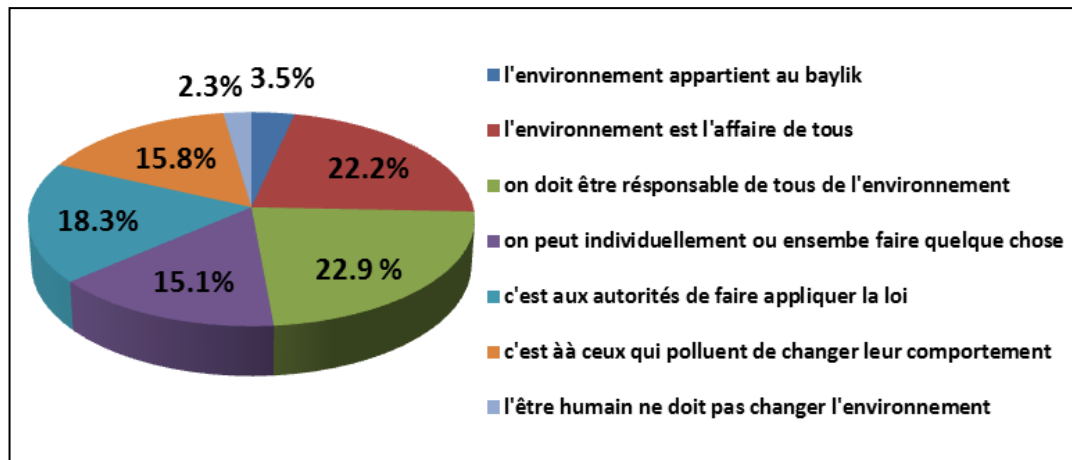


Figure [VI.7] Point de vue des répondants.  
Source : D'après les résultats SPSS.

### VI.1.2 La prise de conscience de l'environnement chez les citoyens :

#### A. La préservation de l'environnement :

##### • Seulement une minorité qui respecte l'environnement :

-Presque la totalité (93%) des enquêtés croient que « la minorité » des gens respectent l'environnement. Nous avons constaté que beaucoup d'entre eux (de cette totalité 93%), ne font pas partie de cette minorité, dont on voit que 104 parmi 189 personnes qui disent « la minorité », n'ont jamais participé aux actions qui servent à la protection de l'environnement (voir le tableau [V.1]).

Tableau [VI.1] Tableau croisé des questions : Q7/Q8.

		participation à la protection de l'environnement		Total
		oui	non	
les gens respectent l'environnement	la majorité	5	2	7
	<b>la minorité</b>	85	<b>104</b>	189
	personnes	2	6	8
	Total	92	112	204

Source : D'après les résultats SPSS.

- Les enquêtés semblent distinguer plusieurs niveaux de responsabilité à savoir : l'éducation (68 %), la négligence (22%), qui sont liées aux citoyens. Le manque des moyens (7%) et de la collaboration (3%) liées aux gestionnaires de la ville.
- Le manque de l'éducation est le premier facteur d'explication au non-respect de l'environnement, est-ce-que cela traduit l'inefficacité des stratégies de

sensibilisation environnementales ! Mais (46%) des enquêtés justifient leur manque de participation à la manifestation « jour sans voitures », par le fait qu'ils n'ont même pas entendu parler de cette manifestation. Donc ça peut être un manque d'information, d'ailleurs (80%) pensent que cette manifestation est une bonne initiative.

• **Un désir d'agir personnellement malgré un manque de la collaboration :**

En croisant les variable « désire de participer » et « participer », il paraît que 89 personnes qui veulent participer aux initiatives pour la protection de l'environnement, n'ont jamais pu le faire. Ce constat paraît lié au premier lieu au manque de collaboration avec les gestionnaires de la ville (69%), puis au manque de temps et d'occasions (23%). (Voir tableau [VI.2]).

Tableau [VI.2] Tableau croisé des questions : Q13/Q8.

		participation à la protection de l'environnement		Total
		oui	non	
Désire de participer personnellement	oui	77	<b>89</b>	166
	non	15	23	38
Total		92	112	204

Source : D'après les résultats SPSS.

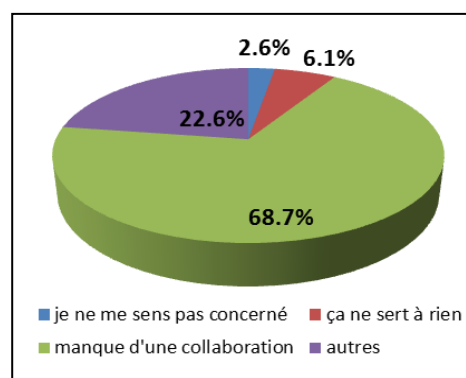


Figure [VI.8] Causes de non-participation aux initiatives de la protection de l'environnement. Source : D'après les résultats SPSS.

• **Mouvement associatif contribue à la protection de l'environnement :**

En croisant les questions : 16 avec 9-1 on constate que 50 personnes parmi 62 ; disent n'avoir jamais participé au nettoyage du quartier car il n'y avait pas des initiatives de ce genre et qu'ils n'ont pas une association du quartier. Ce qui nous a permis de penser que les associations des quartiers jouent un rôle important dans la motivation des citoyens pour la protection de leur environnement.

Tableau [VI.3] Tableau croisé des questions : Q16/Q9.

		Manque de participation aux campagnes de nettoyage du quartier					Total
		Il n'y avait pas des initiatives de ce genre	Je n'ai pas l'habitude de le faire	je ne suis plus responsable de qui se passe est en dehors de ma maison ce	ce n'est pas utile, moi je le fait, les autres ne le font pas	c'est le travail des autorités concernées	
L'existence d'une association du quartier	oui	12	1	1	2	0	16
	non	<b>50</b>	6	1	1	3	61
	Total	62	7	2	3	3	77

Source : D'après les résultats SPSS.

Non seulement ça, mais elles contribuent dans le changement de leur mode de vie. Cela est confirmé dans les résultats (tableau [VI.4]) : 09 enquêtés parmi 16 qui ont le tri sélectif, ont une association du quartier.

Tableau [VI.4] Tableau croisé des questions : Q15-2/Q16.

		existence d'une association du quartier		Total
		oui	non	
L'existence de tri-sélectif au niveau de quartier	oui	9	7	16
	non	40	148	188
Total		49	155	204

Source : D'après les résultats SPSS.

-En ce qui concerne l'inefficacité de ce système, les enquêtés semblent distinguer plusieurs niveaux de responsabilité, dont le manque de moyens de récupération des déchets triés (70%) est le facteur prépondérant.

• **Un mode de déplacement qui paraît doux :**

Les moyens de déplacement prépondérant dans la vie quotidienne des citoyens, sont le transport en commun (42.6%), la marche à pieds (34.4%).

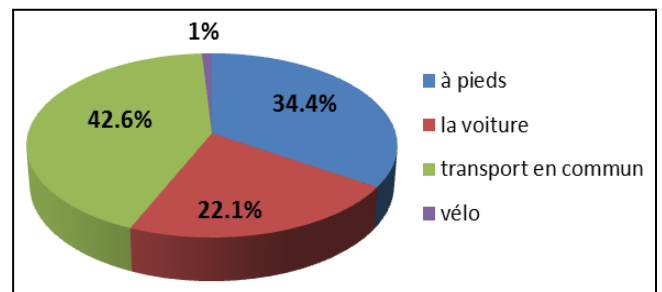


Figure [VI.9] Les modes de déplacements des répondants. Source : D'après les résultats SPSS.

-En ce qui concerne leur justification à propos de « non utilisation de la marche à pieds où le vélo», ils ont lié ça à la mauvaise gestion de la ville, dont (61%) à cause des grandes distances des déplacements, (19.5%) la voirie non sécurisée pour le déplacement à vélo.

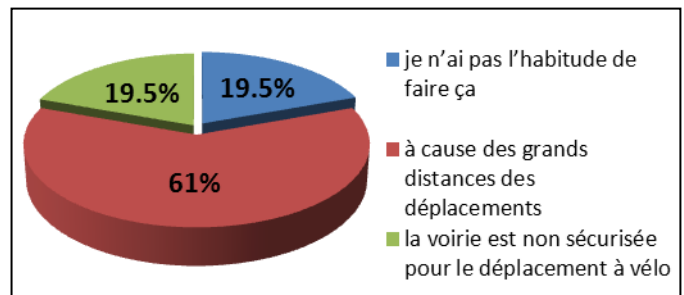


Figure [VI.10] Les causes de non-utilisation de la marche à pieds ou le vélo pour les déplacements. Source : D'après les résultats SPSS.

-Les autres réponses montre que cela est liés aux habitudes de déplacement des citoyens surtout en ce qui concerne l'utilisation du vélo par les femmes, qui disent que ce mode de déplacement ne fait pas partie de leur traditions et que ça n'est pas acceptable dans la société Jijelienne.

• **L'insuffisance des initiatives des citoyens et des associations : une responsabilité partagée entre citoyens/gestionnaire de la ville :**

82% des enquêtés voient que les initiatives des associations et des citoyens en général, ne sont pas suffisantes, et qu'elles ne donnent pas toujours des bons résultats (57.4%). Ils ont accordé la responsabilité aux citoyens (58.1 %), à la gestion de la ville (41.9%). Ce dernier constat semble résulté du fait que les citoyens ne font pas confiance aux autorités et qu'ils aient peur de trouver des obstacles face à leurs initiatives.

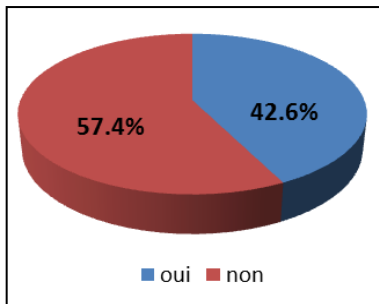


Figure [VI.11] La réussite des initiatives des associations et des citoyens.  
Source : D'après les résultats SPSS.

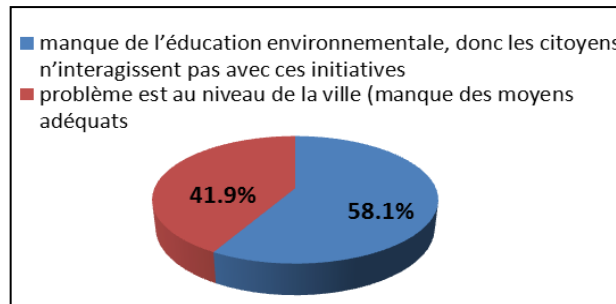


Figure [VI.12] Les causes de non-réussite des initiatives des associations et des citoyens.  
Source : D'après les résultats SPSS.

• **Un changement de comportement se voit possible de la part des citoyens :**

Dont (92.2%) d'entre eux affirment qu'ils sont prêts à protéger l'environnement si les autorités de la ville fournissent les conditions adéquates pour le faire.

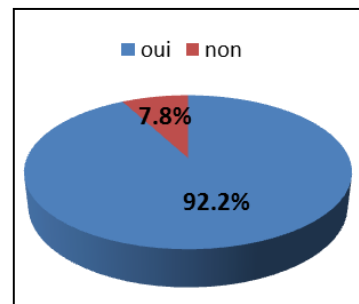


Figure [VI.13] Prêt pour protéger l'environnement.  
Source : D'après les résultats SPSS.

**B. Production et consommation :**

• **une consommation loin d'être au service de l'environnement :**

- Malgré que la majorité des enquêtés qui préfèrent prendre une douche plutôt qu'un bain, ce choix est justifié par le souci de préservation de l'eau (42%).

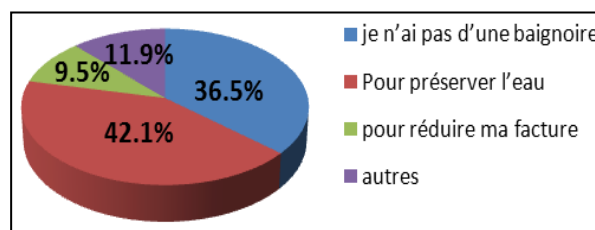


Figure [VI.14]: Les causes d'utilisation de la douche.  
Source : D'après les résultats SPSS.

- Ces mêmes gens préfèrent la ventilation naturelle par souci sanitaire (28.6%) et réduire leurs factures d'électricités (26%).

- Même en ce qui concerne l'utilisation rationnelle de l'énergie elle est liée à la réduction de la facture (55.4 %).

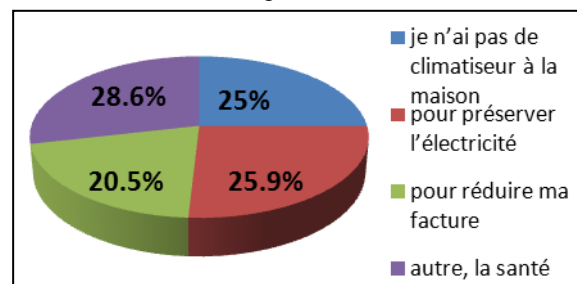


Figure [VI.15] Les causes de préférer la ventilation naturelle.  
Source : D'après les résultats SPSS.



Il y a même ceux qui ont confirmé (12.7 %) que ce n'est qu'une affaire d'habitude. Ce constat nous a permis de penser que les citoyens font parfois des éco-gestes instinctivement et spontanément qui contribuent à la protection de l'environnement.

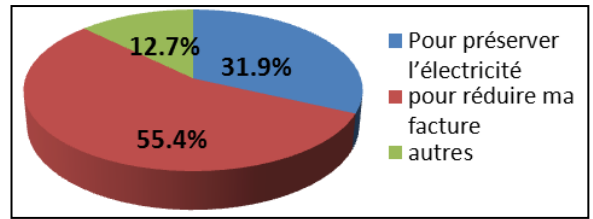


Figure [VI.16] Les causes de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Source : D'après les résultats SPSS.

• **La récupération des eaux pluviales présente dans la vie quotidienne des citoyens !!**

-Un grand intérêt rattaché à la récupération des eaux pluviales, dont (55.4 %) l'ont déjà fait. Ce constat nous a étonné : En effet exception faite pour ceux qui ont des jardins, il est difficile de récupérer les eaux pluviales dans des appartements. (Nous pensons que ces personnes récupèrent l'eau pluviale d'une façon non préconisée et par pur hasard, c'est-à-dire qu'ils ne fournissent pas des moyens pour la récupération préalablement, mais suite à des aménagements ou des outils ordinaires placés en plein air).

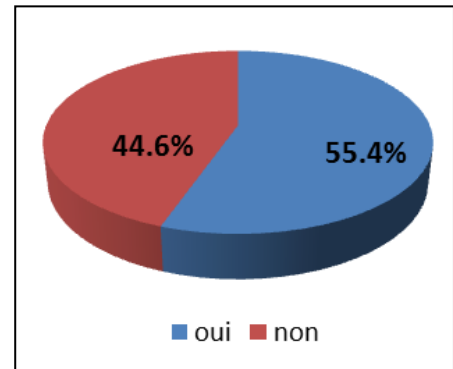


Figure [VI.17] La récupération des eaux pluviales.

Source : D'après les résultats SPSS.

• **Une production de déchets qui se semble propre, mais ???**

89.2% des enquêtés affirment qu'ils jettent leurs déchets aux bacs à poubelle, lorsqu'ils sont dans les espaces publics ou à la plage. A cet effet nous nous demandons ; qui est le responsable alors de cette énorme quantité des déchets présente dans nos espaces publics et nos plages ?

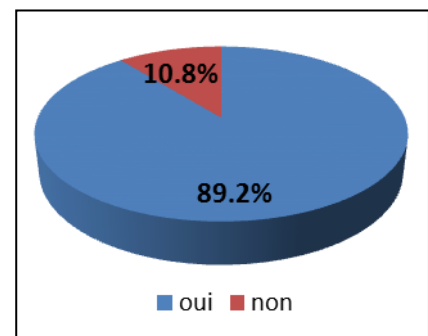


Figure [VI.18] L'utilisation des bacs-à-poubelle.

Source : D'après les résultats SPSS.

**Synthèse :**

Plus de (90%) des enquêtés affirment que l'état de l'environnement est dans une situation grave est alarmante, ce qui nous a permis d'affirmer que la dimension écologique de la ville de Jijel est presque inexistante.

Une écocitoyenneté qui se traduit par une prise de conscience beaucoup plus que des pratiques, où la mauvaise gestion de la ville constitue l'obstacle premier.

Donc est-ce qu'il est vrai que la ville de Jijel a une mauvaise gestion et un manque dans les moyens de la durabilité ? C'est ce que nous découvrirons à travers l'analyse des entretiens réalisés auprès des acteurs de la planification de la ville de Jijel.

### VI.1. L'analyse et l'interprétation des résultats de l'entretien :

Nous avons préconisé des entretiens semi directif auprès des acteurs et spécialistes de l'acte de bâtir et planification urbaine à l'échelle locale où les questions posées sont ciblés et concernent des diverses catégories d'acteurs. Si joint la synthèse de ces entretiens.

➤ **Tous les acteurs affirment que les instruments de la planification urbaine de la ville de Jijel sont toujours les anciens instruments le PDAU ; (plan directeur d'aménagement et d'urbanisme) et le POS (plan d'occupation de sol), adaptés depuis 1990 ;** *« Normalement le PDAU, suivra les nouvelles orientations du PAW, mais malheureusement, on est encore sous la supériorité de la loi 90-29, donc nous on travaille avec les anciennes procédures, tant qu'il n'y a pas une loi qui nous exige de suivre les nouveaux instruments »*<sup>1</sup>.

➤ **D'autre acteurs insistent sur le fait que le PDAU et le POS sont devenus totalement obsolètes. Ils sont devenus des documents destinés plutôt pour les étagères que pour la réalisation... Autrement dit, ces documents une fois approuvés se trouvent déjà dépassés, parce la réalité a changé, souvent à cause de l'occupation du sol par l'urbanisme anarchique.** *« Le problème c'est que l'approbation des PDAU ou des POS viens toujours en retard, ils sont archivés après 5ans -10 ans lorsqu'ils retournent vers eux, la moindres des choses qu'ils peuvent faire : sont les voiries, si non s'il y a un programme d'un équipement ; une école par exemple, ou un programme de logement.*

*L'étalement urbain anarchique c'est le grand consommateur du foncier, et donc même si on veut réaliser ces POS on trouve que les constructions sont déjà propagées comme des champignons donc la réalisation d'un POS comme il est programmé devient impossible parce que le terrain n'est plus vierge, est c'est toujours la faute des autorités communales normalement c'est à eux de protéger leur terrain, le délimiter et le clôturer »*<sup>2</sup>.

**Un autre acteur ajoute :** *« Le problème essentiel c'est le foncier urbanisable privé, il y a une transgression des lois par le secteur privé (S.U), celui-ci ne se voie pas obligé de*

<sup>1</sup> Entretien avec un Architecte urbaniste, chef de service des instruments d'urbanisme DUC de Jijel, 04/2018, Annex 15

<sup>2</sup> Entretien avec un Architecte urbaniste, URBACO de Jijel, 04/2018, Annexe 14

*s'inscrire dans la case des logements préconisés, en donnant à leurs terrains d'autres destinations de leur cas projeté »<sup>3</sup>.*

➤ **Les raisons pour lesquelles une révision du PDAU doit se faire, sont très claires, selon les acteurs :**

*« - Si l'extension urbaine n'a pas été établie tel qu'elle est prévue dans l'ancien PDAU, elle a pris d'autre destination, surtout lorsqu'elle est faite d'une façon anarchique.*

*- Pour déterminer des nouveaux secteurs à urbaniser.*

*- Si les POS sont saturés, et y avait des nouveaux programmes de logement et des équipements »<sup>4</sup>.*

➤ **Concernant les objectifs visés par la nouvelle révision du PDAU qui est en cours d'élaboration, sont :**

*«- Actualiser et adapter le PDAU existant à la réalité du terrain et aux besoins issus des nouvelles dynamiques urbaines et rurales liées aux changements intervenus ces dernières années au plan économique, social et politique.*

*Aujourd'hui, les secteurs d'urbanisation définis par le PDAU en vigueur (secteurs urbanisés, secteurs à urbaniser, secteurs d'urbanisation future) ne répondent plus à l'évolution de la situation actuelle de la commune.*

*Il convient donc de prévoir de nouvelles extensions pour répondre aux besoins de la population.*

*- Définir les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire de la commune à partir des nouvelles données démo-socio-économiques.*

*- Mettre en compatibilité le PDAU avec le Plan d'Aménagement de la wilaya de Jijel et avec l'ensemble des dispositions et des prescriptions relevant de l'arsenal juridique »<sup>5</sup>.*

➤ **La révision du PDAU actuel de la ville de Jijel, qui est en cours d'élaboration, se voit pour certains acteurs, loin d'être l'occasion pour l'intégration du développement durable dans la planification de la ville ; « Je crois que le concept de durabilité reste un terme théorique », tandis que d'autres assurent qu'il y'aura un nouveau mode de pensé de la ville dans cette révision : « Le PDAU est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine et n'a jamais été un outil de stratégie de développement urbain, et donc avant tout on est obligé de dépasser cette réalité, et penser plutôt au projet urbain avec une vision stratégique, nous dans cette révision, on essayera de concrétiser ce**

<sup>3</sup> Entretien avec un Architecte urbaniste, BET BOUBZARI, 04/2018, Annexe 13

<sup>4</sup> Entretien avec un Architecte urbaniste, chef de service des instruments d'urbanisme DUC de Jijel, 04/2018, Annexe 15

<sup>5</sup> Entretien avec un Architecte urbaniste, BET BOUBZARI, 04/2018, Annexe 13

qu'on appelle par « projet structurant » sur les trois termes, Ces projets structurants se détachent de par leur capacité de fonctionner comme levier du développement harmonieux et durable, de ce territoire et de stimuler un processus effectif de régénération des centres urbains et de dynamisation et de diversification du tissu économique et social. De la même manière, ils induisent le développement et la concrétisation d'autres actions et/ou de projets qui émergent de la réplique de leurs effets, selon un processus de contamination positive »<sup>6</sup>.

- **Tandis que la traduction pratique du concept de durabilité actuellement, se limite à l'application des normes qui concernent les espace végétaux, la préservation des forêt ;** « Le terme de la durabilité est introduit dans l'élaboration des POS on appliquant les normes par exemple la présence des espaces verts dans un POS elle est obligatoire, la préservation des forêts elle est obligatoire aussi d'ailleurs par principe on est obligé de la préserver parce qu'elle constitue un poumon pour la ville, l'introduction de certains équipements dans un POS est aussi obligatoire... même en ce qui concerne le patrimoine je vous donne l'exemple de la métropole phénicienne d'EL RABTA elle est à préserver donc c'est ça... »<sup>7</sup>.
- **Certains acteurs affirment qu'il n'y a pas une collaboration entre les secteurs de la ville car malgré les experts (urbanistes, aménagistes...), qui donnent leurs avis et proposent des idées. Le dernier mot revient aux décideurs, à ceux qui priment, sans parler du citoyen qui doit être normalement l'acteur clé de la planification de sa ville, sa présence est totalement négligée** «le problème de la planification urbaine de la ville n'est qu'une question de gouvernance. Où l'administrateur préfère la fabrication de la ville dans la transition qu'avec un PDAU qui lui limite les manipules surtout dans la condition particulière qui règne autour des acteurs de la ville algérienne ; l'absence de maîtrise, le problème foncier, l'inaptitude des acteurs, l'urgence et la rapidité, et surtout le fait que le mécanisme décisionnel domine le mécanisme instrumental... »<sup>8</sup>.
- **Une catégorie d'acteurs (de la DUC) insiste sur la nécessité d'identifier les enjeux de la ville durable dans le contexte Algérienne et plus spécifiquement dans la ville de Jijel, pour qu'ils puissent arriver à intégrer le développement durable dans sa planification urbaine :** « La mobilité douce, le tri sélectif, le recyclage... Tout ça est

<sup>6</sup> Entretien avec un Architecte urbaniste, BET BOUBZARI, 04/2018, Annex 13

<sup>7</sup> Entretien avec un Architecte urbaniste, chef de service des instruments d'urbanisme DUC de Jijel, 04/2018, Annex 15

<sup>8</sup> Entretien avec un Architecte urbaniste, URBACO de Jijel, 04/2018, Annex 14

*applicable à l'étranger et non ici en Algérie il faut que l'aménagiste vi dans la société pour voir ce qui est applicable ou non, donc faut qu'il y ait une adaptation aux contextes locale du pays »<sup>9</sup>, malgré que l'expertise locale soit plutôt rare et la maîtrise des procédures est faible ou inexistante.*

- **Pour les principaux obstacles d'une ville durable à Jijel, tous les acteurs sont d'accord que :** *« il fallait vraiment avoir des modifications au niveau de l'arsenal juridique, normalement il y a une modification du décret 90/29 qui est en cour... mais on ne sait rien »<sup>10</sup>.*

### **Conclusion :**

A travers ce chapitre nous sommes arrivés à évaluer le niveau de la dimension écologique dans les comportements et le mode de vie des citoyens, qui expriment l'éco-citoyenneté. Nous avons constaté que cette dernière se manifeste dans leurs pensées à travers la prise de conscience beaucoup plus que dans leurs pratiques, ces dernières qui sont parfois des gestes spontanés et non préconisés.

La prise de responsabilité, le désir d'être un citoyen écologique, la contribution du mouvement associatif... Tout ça est présent face à une réalité urbaine qui est loin d'être durable. Ce constat est appuyé par l'analyse des résultats des entretiens qui montre que la planification de la ville de Jijel est encore basée sur les anciens instruments d'urbanisme. Cette situation est due à un manque d'application de l'arsenal juridique qui porte sur les nouveaux instruments.

Ainsi nous pensons, que la ville de Jijel, dans ses efforts vers la durabilité part de très loin comparée à d'autres villes dont les avancées sont certaines, comme la ville de Constantine et la ville d'Alger. En outre, les spécificités locales de chaque ville sont différentes d'où l'importance d'identifier les enjeux de la ville durables selon le contexte locale qui doit être Algérien avant qu'il soit Jijelien.

<sup>9</sup> Entretien avec un Architecte urbaniste, chef de service des instruments d'urbanisme DUC de Jijel, 04/2018, Annexe 15

<sup>10</sup> Entretien avec un Architecte urbaniste, BET BOUBZARI, 04/2018, Annexe 13

A travers cette recherche nous avons essayé d'atteindre son objectif principal qui est l'étude de la relation entre la ville durable et l'éco-citoyenneté, en choisissant l'Algérie comme contexte spatiale de cette étude. La ville durable qui n'a pas vu le jour encore en Algérie restera jusqu'au jour d'aujourd'hui un sujet d'actualité. L'écocitoyenneté est un sujet nouveau dans la société Algérienne et qui constitue un défi pour le pays. D'ailleurs le ministre de l'environnement et des énergies renouvelables, insiste souvent sur l'intérêt de l'écocitoyenneté, lors des forums et conférences nationaux.

Notre objectif de départ c'était d'étudier la relation entre la ville durable et l'écocitoyenneté dans le contexte Algérien, nous voulions à travers le volet pratique de cette étude d'appréhender cette relation dans un contexte réduit. Nous avons donc choisi la ville de Jijel comme cas d'étude. D'après les résultats de l'enquête auprès des citoyens Jijiliens, l'éco-citoyenneté se manifeste plus dans leurs mentalités à travers la prise de conscience que dans leurs pratiques.

Nous avons également approuvé à travers l'analyse des résultats des entretiens que la réalité urbaine de la ville de Jijel est loin d'être durable. Ce constat due au mode de planification suit par les acteurs de la planification de la ville jusqu'au jour d'aujourd'hui, qui est encore basée sur les anciens instruments d'urbanisme.

Enfin nous concluons que :

Malgré que la ville de Jijel n'arrive pas à atteindre la durabilité et qu'elle souffre du manque de l'aspect écologique, mais nous avons remarqué la présence d'une certaine responsabilité, une prise de conscience et quelques gestes éco-citoyens, ainsi que certains engagements chez les citoyens Jijiliens. Donc nous avons infirmé la première hypothèse « *Construire la ville durable peut être un moyen efficace pour la naissance de l'éco-citoyenneté* ».

La prise de conscience chez les citoyens, leurs comportements et leurs sentiments de responsabilité et enfin leurs pratiques qui semblent être écologiques malgré qu'elles ne soient souvent pas préconisées. Tout ça n'est pas suffisant pour concrétiser l'aspect écologique voulu pour atteindre la durabilité de la ville. Donc nous infirmons que « *Il se peut que la prise de conscience des citoyens et la pratique de l'éco-citoyenneté contribuent fortement à la durabilité de la ville* ».

Nous avons constaté que la mauvaise gestion et planification de la ville, qui est loin d'être durable, constitue l'obstacle pour la pratique de l'éco-citoyenneté. En effet, s'il y avait des conditions adéquates on pourrait voir la naissance d'une éco-citoyenneté qui contribuera certainement dans la durabilité de la ville. A cet effet nous pensons que « *L'éco-citoyenneté et la ville durable sont complémentaires pour atteindre les objectifs de la durabilité* ». Et donc nous sommes arrivés à affirmer la troisième hypothèse.

A partir de conclusions tirées précédemment nous pouvons préconiser les recommandations suivantes:

- Un dispositif juridique extrêmement complet existe. Il est nécessaire de lui apporter des modifications en succédant des décrets exécutifs aux textes législatifs existants.
- La nécessité d'identifier les enjeux locaux de la ville durable spécifique à chaque ville. Car il ne s'agit pas de répliquer un modèle ou d'adopter au coup par coup des solutions sectorielles, sans la moindre garantie de leur efficacité dans tous les contextes.
- La nécessité d'avoir une collaboration interdisciplinaire entre les divers niveaux de décisions et entre les acteurs (Les chercheurs, les aménageurs, les urbanistes, les spécialistes du patrimoine naturel et culturel, etc.).
- La nécessité d'avoir un partenariat public/privé dans le cadre de développement durable dans tous les domaines de la planification et la gestion de la ville, (gestion des déchets, etc.).
- L'action de l'Etat doit être relayée par les différents acteurs économiques et sociaux et par la société civile.
- Les différentes actions engagées par les sociétés, ainsi que les engagements des citoyens, doivent être d'une manière habituelle et continue même s'ils ne donnent pas des résultats dès la première fois ou bien ne trouvent pas une interaction de la part des autres.
- Encourager la collaboration entre les initiatives citoyennes et celles nationales.
- Créer un sens de la coresponsabilité, en agissant individuellement et pensant globalement.
- La nécessité d'avoir des efforts par l'état dans le domaine de la sensibilisation sur tout l'information, et de développer les compétences nécessaires aux citoyens pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la préservation de l'environnement, jusqu'à où l'éco-citoyenneté devienne une réalité tangible.

En fin, cette recherche a pour ambition de mettre en lumière ces importantes concepts « la ville durable » et « l'éco-citoyenneté » ainsi que la relation entre eux. Et d'attirer l'attention des acteurs et gestionnaires de la ville, pour les prendre en considération lors de leurs décisions qui concernent le devenir de la ville Algérienne. Et pourquoi pas de prendre cette recherche comme stratégie ou bien un guide pour les professionnels.

Cette recherche aborde un thème très vaste et pluridisciplinaire et nécessite plus de temps. Cependant, il est souhaitable de l'approfondir surtout sur le plan des indicateurs de durabilité et les enjeux de durabilités locaux des villes côtières en Algérie.



1. AAMER, I. (2015). *دور المجتمع المدني في حماية البيئة*, mémoire présenté pour l'obtention de diplôme Master Académique en régime juridique de la protection de l'environnement, université de Saida.
2. Agence nationale des déchets.(2014). « Caractérisation des déchets ménagers et assimilés dans les zones nord, semi-aride et aride d'Algérie ».[En ligne], document PDF consulté le 05/04/2018 URL : [and.dz/site/wp-content/uploads/2016/04/etude-caracterisation-2014-1.pdf](http://and.dz/site/wp-content/uploads/2016/04/etude-caracterisation-2014-1.pdf)
3. Agence nationale des déchets.(2018). « la lettre de l'Agence Nationale des Déchets Mars 2018 ».[En ligne], document PDF consulté le 05/04/2018 URL : <http://and.dz/and.dz/site/wp-content/uploads/2016/04/etude-caracterisation-2014-1.pdf>
4. ARBANE, O. (2017). « *Abdelkrim et Hayet, un couple au service de l'hygiène* », In : El Watan, Algérie. Page consulté le 05/04/2018 URL : [http://www.elwatan.com/hebdo/magazine/nos-dechets-valent-de-l-or-30-11-2017-357723\\_265.php](http://www.elwatan.com/hebdo/magazine/nos-dechets-valent-de-l-or-30-11-2017-357723_265.php)
5. AROUMOGOM Jean-Claude.( 2003). « Projet de ville nouvelle Sidi Abdellah, Algérie ». [En ligne], document PDF consulté le 04/04/2018 URL : [www.euromedina.org/bibliotheque\\_fichiers/Rapport\\_Sidi\\_Abdellah.pdf](http://www.euromedina.org/bibliotheque_fichiers/Rapport_Sidi_Abdellah.pdf)
6. ATIF, M. (2011). « *Parc Dounia espace public pour une sensibilisation environnementale* », In : Vie de Villes, Edition les Alternatives urbaines, Algérie. N°16.
7. BACHAR, K. (2015). *L'intégration des dimensions environnementales et sociales dans les pratiques urbaines en Algérie: enjeux et perspectives*, Le Mans.
8. BELGUIDOUM, S. (1995). *Recompositions sociales et nouvelles formes urbaines : la réappropriation du champ urbain à Sétif*, in Gallissot René et Moulin Brigitte,dir., *Les quartiers de la ségrégation – Tiers monde ou quart monde ?*, Karthala, Institut Maghreb – Europe, Paris.
9. BELGUIDOUM, S. (2005), *Urbanisation et urbanité*, La ville et le désert, dir. Marc Cote, Karthala, Paris.
10. BELGUIDOUM, S. (2008). « *La ville en question, analyse des dynamiques urbaines en Algérie* », Colloque international « Penser la ville – approches comparatives », Centre universitaire de Khenchela.
11. BENLAHRECH, S. (2015) « *Eco fiscalité, Un outil réglementaire pour protéger l'environnement* », In : produire plus propre.n°13. [En ligne] document PDF consulté le05/05/2018.URL : <http://cntppdz.com/>



12. BENYAGOUB, E.B. (2011). *Reconversion des friches industrielles dans la perspective d'un développement durable: le cas de la ville de Mostaganem*. Mémoire de Magister en Batiments et territoires durables, Université de Mostaganem.
13. BEREZOWSKA-AZZAG, E. (2011). *Projet urbain, guide méthodologique: connaître le contexte de développement durable*, Synergie.Alger.
14. BEREZOWSKA-AZZAG, E. (2012). *Projet urbain: Comprendre la démarche du projet urbain*. Edition Synergie, Alger.
15. BOUKLI, L. (2015). « *La Sensibilisation à l'environnement pour une écocitoyenneté : une démarche opérationnelle la sensibilisation* », In : Revue el jazair.com N°84 Mars[En ligne].document PDF consulté le 25/03/2018 URL : [www.eldjazaircom.dz/telech\\_doc.php?id=84](http://www.eldjazaircom.dz/telech_doc.php?id=84)
16. BOUKLI, L. (2015). « *Le délégué pour l'environnement : sensibilisation dans l'entreprise* », In : Revue el jazair.com N°84 Mars[En ligne].document PDF consulté le 25/03/2018 URL : [www.eldjazaircom.dz/telech\\_doc.php?id=84](http://www.eldjazaircom.dz/telech_doc.php?id=84)
17. BOUKLI, L. (2015). « *Maisons de l'environnement : la mise en réseau pour une écocitoyenneté* », In : Revue el jazair.com N°84 Mars[En ligne].document PDF consulté le 25/03/2018 URL : [www.eldjazaircom.dz/telech\\_doc.php?id=84](http://www.eldjazaircom.dz/telech_doc.php?id=84)
18. BOUKLI, L. (2015). « *Les mosquées contribuent à la campagne de sensibilisation* », In : Revue el jazair.com N°84 Mars[En ligne].document PDF consulté le 25/03/2018 URL : [www.eldjazaircom.dz/telech\\_doc.php?id=84](http://www.eldjazaircom.dz/telech_doc.php?id=84)
19. BOUMEDINE, S. L. D. D. R. S. (2013). *L'Urbanisme en Algérie Echec des Instruments ou Instruments de L'echecs ?*, Edition les Alternatives urbaines, Alger.
20. BOUSSOUF, C. E. (2008). *Les acteurs de la mise en oeuvre de la ville nouvelle Ali Mendjeli*. Mémoire de Magister en Ville et Projets Urbains, Université de Constantine.
21. BUI TO, U. (2012). *L'intégration du développement durable dans les projets de quartier : le cas de la ville d'Hanoï*. Thèse de doctorat en Architecture, université de Toulouse.
22. CDD-19. (2011). « *Rapport national de l'Algérie* ». 19ème session de la Commission du Développement Durable des Nations Unies». [En ligne], document PDF consulté le 01/04/2018 URL : [www.un.org/esa/dsd/dsd\\_aofw\\_ni/ni\\_pdfs/NationalReports/.../full\\_report.pdf](http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_ni/ni_pdfs/NationalReports/.../full_report.pdf)
23. CHARLOT-VALDIEU, C. & OUTREQUIN, P. (2012). *Concevoir et évaluer un projet d'éco-quartier: avec le référentiel INDI*.
24. CHARLOT-VALDIEU, C. OUTREQUIN, P. (2009). *L'urbanisme durable: concevoir un éco\_quartier*, Le Moniteur.

25. CNTPP. (2014). « L'introduction de l'Education Environnementale dans le milieu scolaire et Education des nouvelles générations à la protection de l'Environnement ». [En ligne].document PDF consulté le 25/03/2018 URL : [www.cntppdz.com/uploads/Eduction\\_environnementale.pdf](http://www.cntppdz.com/uploads/Eduction_environnementale.pdf)
26. CNTPP. (2015). « PLAN NATIONAL D'ACTION MCPD ». [En ligne],document PDF consulté le 05/04/2018 URL : [www.cntppdz.com/uploads/evenement/PNA%20MCPD.pdf](http://www.cntppdz.com/uploads/evenement/PNA%20MCPD.pdf)
27. CVETEK. N, DAIBER. F. (2009). « Qu'est-ce que la société civile ? ». [En ligne].document PDF consulté le 17/04/2018 URL : [library.fes.de/pdf-files/bueros/madagaskar/06890.pdf](http://library.fes.de/pdf-files/bueros/madagaskar/06890.pdf)
28. DAHMANI, K. MOUDJARI, M. (2013). *Praxis d'habitat social: revers et couronnements*, Office des publications universitaire.
29. DIMECHE, F. HADDAD, L. MENHOUR, E. (2012). *L'urbanisme entre réalité et durabilité proposition d'aménagement d'un quartier durable a Amezoui Jijel*. Mémoire présentée pour l'obtention du diplôme d'architecture d'Etat, option urbanisme, université de Jijel.
30. DOUAGI, K (2016). « دور وسائل الاعلام في ترسيخ القيم البيئية، قراءة في الخطاب الإعلامي الجزائري » In : Majallat Jil alulum al Insaniyah wa al Ijtimaiyah. [En ligne]. Page consulté le 28/04/2018 URL : <http://platform.almanhal.com/details/article/86661>
31. EMELIANOFF, C. & CHAMBRAS, A.(2008). L'éco-quartier peut servir de levier à un changement de mode de vie. *Territoires*.
32. GHOUATI, A. (2016). « Education à l'environnement ». [En ligne].document PDF consulté le 17/04/2018 URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01342819v2/document>
33. GRIMES, S. (2004). *Le tourisme environnemental et l'aménagement urbain du littoral Cas de la ville de Jijel*. Mémoire présentée pour l'obtention du diplôme de magistère, université de Jijel.
34. HADDADI, R. *Croissance et développement en Algérie, y a-t-il un rôle pour les Villes nouvelles?*. Mémoire de Magister en Economie et Géographie, Université Abderrahmane Mira de Béjaia.
35. HADJ SAHRAOUI. (2017). «*Économie verte : Aspein, une association qui aide à la création d'entreprises écologiques*», In : El Watan, Algérie. Page consulté le 05/04/2018 URL: [http://elwatan.com/regions/ouest/oran/economie-verte-aspein-une-association-qui-aide-a-la-creation-d-entreprises-ecologiques-01-11-2017-355831\\_135.php](http://elwatan.com/regions/ouest/oran/economie-verte-aspein-une-association-qui-aide-a-la-creation-d-entreprises-ecologiques-01-11-2017-355831_135.php)
36. HADJSLIMANE, H. et BENTAYEB.H. (2008). «*Aménagement du territoire et développement durable en Algérie* », In : Revue des Sciences Economiques de Gestion et

- Sciences Commerciales. [En ligne]. Page consulté le 05/04/2018 URL: <http://docplayer.fr/72056683-Amenagement-du-territoire-et-developpement-durable-en-algerie-hadjslimane-hind-nee-kherouaa-bentayeb-hidayet-khadidja.html>
37. HAMEL, K. (2005). *La ville compacte : une forme urbaine d'une ville durable en régions arides étude du cas de la ville de Biskra*. Mémoire de magistère en Architecture, option architecture et habitat dans les milieux arides et semi arides, université de Biskra.
38. HOUASS, S. (2015). *المجتمع المدني و حماية البيئة في الجزائر-واقع و آفاق-*, mémoire de magister en droit public, option droit de l'environnement, université de Sétif.
39. KERMI, R. (2012). « المشاركة الجموعية كأحد الوسائل لحماية البيئة », colloque nationale « Le rôle de la société civile dans la protection de l'environnement », faculté des droits, université de Jijel, 6-7 Mars 2012.
40. LEFÈVRE, P. & SABARD, M. (2009). *Les écoquartiers. Apogée, Francia*.
41. MADANI, S. (2012), *Mutations urbaines récentes des villes intermédiaires en Algérie: Cas de Sétif*. Thèse en vue de l'obtention du doctorat d'état en Architecture, Université de Sétif.
42. MAHJOUBI, A. « le rôle de la mosquée dans l'éducation environnementale » [En ligne].document PDF consulté le 06/04/2018 URL : [studylibfr.com/doc/1829908/le-rôle-de-la-mosquée-dans-l-éducation](http://studylibfr.com/doc/1829908/le-rôle-de-la-mosquée-dans-l-éducation)
43. MAJANI, B. (2017). « دور الاعلام في نشر الوعي البيئي », In : مجلة العلوم الانسانية و الاجتماعية : N° 30 septembre, Algérie. [En ligne].document PDF consulté le 05/04/2018 URL : <https://dspace.univ-ouargla.dz/jspui/bitstream/.../1/S3034.pdf>
44. MEHRI, CH. (2016). « الاعلام البيئي الالكتروني عبر موقع الفايبيوك و دوره في تحقيق التنمية », In : مجلة العلوم الاجتماعية : N° 23 décembre, Algérie. [En ligne].document PDF consulté le 27/04/2018 URL : <http://dspace.univsetif2.dz/xmlui/bitstream/handle/123456789/880/%d9%85%d9%87%d8%b1%d9%8a%20%d8%b4%d9%81%d9%8a%d9%82%d8%a9.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
45. MILOUS, I. (2006). *La ville et le developpement durable identification et définition des indicateurs de la durabilité d'une ville ; Cas de Constantine*. Mémoire de Magister en Urbanisme, Université de Constantine.
46. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, (Janvier 2002) « Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable ». [En ligne], document PDF consulté le 05/04/2018 URL : [www.naturevivante.org/documents/pnae\\_dd.pdf](http://www.naturevivante.org/documents/pnae_dd.pdf)

47. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme. (2010) « SNAT 2025 », JORA N°61. [En ligne], document PDF consulté le 30/03/2018 URL : [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
48. MOUDJARI, M. DAHMANI, K. (2016). *Projet urbain: efficience d'un paradigme conceptuel de l'habitat durable*, Office des publications universitaires.
49. NEDJAI, F. *Les instruments d'urbanisme entre propriétaire foncier et application cas d'étude : la ville de Batna*. Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de magister en architecture option établissements humains dans les milieux arides et semi –arides, université de Biskra.
50. ROGERS, R. GUMUCHDJIAN, P. (2008). *Des Villes durables pour une petite planète*, Le Moniteur.
51. SOUAMI, T. (2009). *Ecoquartiers: secrets de fabrication*, Les carnets de l'info.
52. SRIR, M. BECHIR, M. (2016). « *L'approche éco\_quartier à l'épreuve des enjeux de développement urbain durable à Alger* », In : vie de villes, Edition les Alternatives urbaines, Algérie. n°24.
53. TEDJANI, K. (2015) « *La société civile doit jouer pleinement son rôle (PNUD)* », In : Nouara Algérie.com [En ligne] page consulté le 06/04/2018 URL : <http://www.nouara-algerie.com/2015/07/la-societe-civile-doit-jouer-pleinement-son-role-pnud.html>
54. TEDJANI, K. (2018) « *Algérie : focus sur Ksar Tafilelt, un village éco-citoyen aux portes du Sahara* ». In : Nouara Algérie.com [en ligne] page consulté le 24/04/2018 URL : <http://www.nouara-algerie.com/2018/04/algerie-focus-sur-ksar-tafilelt-un-village-ecocitoyen-aux-portes-du-sahara.html>
55. YAMANE, T. (1973) *Statistics: An Introductory Analysis*. 3rd Edition, Harper and Row, New York.
56. ZAID, Z. (2017) « *L'Algérie a fixé, d'ici à 2030, l'objectif d'atteindre environ 40% de la production d'électricité destinée à la consommation nationale* », In : produire plus propre.n°16.séptembre, Algérie. [En ligne] document PDF consulté le 05/05/2018. URL : <http://cntppdz.com/>

### Sites internet:

Site internet 01: <https://www.novethic.fr/lexique/detail/developpement-durable.html> consulté le 05/04/2018

Site internet 02 : <http://and.dz/> consulté le 05/04/2018

Site internet 03: <http://cntppdz.com/> consulté le 05/04/2018

Site internet 04 : <https://www.facebook.com/FatimaZohraZerouati/> consulté le 05/04/2018

**Site internet 05 :** <https://www.facebook.com/notes/association-sidra/lassociation-sidra-lance-ecodzair-un-projet-environnemental-pour-la-wilaya-dalge/1844511722247873/> consulté le 05/04/2018

**Site internet 06 :**

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=2066742780261378&set=pcb.2066743406927982&type=3&theater> consulté le 05/04/2018

**Site internet 07:** <http://www.aps.dz/societe/57750-journee-sans-voiture-vendredi-a-alger-centre-de-7h00-a-19h00#> consulté le 13/05/2018

**Site internet 08 :** <https://www.facebook.com/Environnement-Algerie-349328578464388/> consulté le 13/05/2018

**Site internet 09 :** [denv-jijel.dz/](http://denv-jijel.dz/)

**Site internet 10 :** <https://web.facebook.com/envjijel/>

**Site internet 11 :** <https://web.facebook.com/AVDPJE.JIJEL2016/>

**Site internet 12 :** <https://www.facebook.com/jijelnews18/>

**Site internet 13 :** <https://web.facebook.com/%D8%AD%D9%88%D9%85%D8%A9-%D8%A8%D9%84%D9%87%D8%A7%D9%8A%D9%86-100117343514565/>

### **Autres documents :**

- PDAU Jijel
- Cours théorie de projet, master 1, présenté par Pr. BOUCHAIR, A. (2017).
- « Fiche Péda éco-citoyenneté et ville durable ». [En ligne].document PDF consulté le 20/04/2018 URL : [http://www.ascd73.fr/sites/default/files/fiche\\_peda\\_ecotitoyennete\\_et\\_dd.pdf](http://www.ascd73.fr/sites/default/files/fiche_peda_ecotitoyennete_et_dd.pdf)
- « Guide Méthodologique : Enquêtes de terrain, Sécurité Alimentaire » [En ligne].document PDF consulté le 12/04/2018 URL : [www.parkdatabase.org/files/documents/0000\\_Echantillonnage\\_ACF.pdf](http://www.parkdatabase.org/files/documents/0000_Echantillonnage_ACF.pdf)
- HAFIANE, A. (2007). «*Les projets d'urbanisme récents en Algérie*». [En ligne].document PDF consulté le 12/04/2018 URL : [www.isocarp.net/Data/case\\_studies/1064.pdf](http://www.isocarp.net/Data/case_studies/1064.pdf)
- VILATTE, J. C. (2007). Méthodologie de l'enquête par questionnaire. Laboratoire Culture & Communication Université d'Avignon. [En ligne].document PDF consulté le 12/04/2018 URL : <https://arlap.hypotheses.org/8170>
- COMBESSIE, J. C. (2010). La méthode en sociologie. La Découverte. [En ligne].document PDF consulté le 12/04/2018 URL : <https://arlap.hypotheses.org/8170>



## LES SIX ENJEUX MAJEURS DU SNAT

Le territoire national fait face à une série de contradictions. Aux tensions sociales et sociétales, rurales et urbaines, s'ajoutent des problématiques, de nature structurelle, identifiées par le SNAT : véritables « nœuds du futur », elles ont permis de mettre en évidence six enjeux majeurs.

Pour les identifier, la démarche suivie a consisté à :

- repérer les causes des « nœuds »,
- évaluer les solutions déjà appliquées, les causes de leurs échecs et de leurs réussites,
- identifier de nouvelles solutions,
- détailler leur mise en œuvre.

« L'enjeu ne réside pas dans le constat des problèmes présents, ni même émergents mais de trouver des réponses durables, à la fois opérationnelles dans le temps et supportables par l'économie, la société et l'environnement.

**L'enjeu ne réside pas dans le constat des problèmes présents, ni même émergents mais de trouver des réponses durables, à la fois opérationnelles dans le temps et supportables par l'économie, la société et l'environnement.**

### 1. L'épuisement des ressources,

#### principalement de l'eau.

La fragilité des ressources et patrimoines nécessite d'engager des mesures de protection et de valorisation, afin de minimiser l'exposition aux risques majeurs et de pérenniser les activités économiques. Jusqu'ici, les options de développement ont privilégié l'exploitation des ressources et l'équipement massif du pays, sans prise en compte du long terme et de l'impact écologique. L'Algérie se trouve à des points de rupture, pour certains irréversibles :

- rareté de la ressource en eau,
- fragilité des sols (soumis à l'érosion), et des écosystèmes,
- exposition aux risques majeurs, liée à une urbanisation incontrôlée,
- délaissement du patrimoine culturel

Le principe de durabilité environnementale doit devenir un facteur d'arbitrage dans les stratégies d'aménagement du territoire et de développement économique. La transition environnementale est parallèle à la réussite de la transition économique.

## 2. La crise du rural

En dehors des campagnes périurbaines et des secteurs compétitifs, le monde rural est frappé par l'exode rural et se trouve dans une situation délicate. Deux perspectives apparaissent : le départ vers les petites et moyennes villes, ou la reconquête rurale. Cette dernière n'est pas un retour à l'habitat dispersé mais la consolidation de la vocation agricole des villages ruraux. Dans les deux cas, le renouvellement rural suppose un maillage rural/urbain fort.

## 3. Le décrochage démo-économique

Le décrochage démo-économique constitue aujourd'hui le grand défi national. Le problème de la croissance démographique reste entier : faire face à l'arrivée, sur le marché du travail, des générations nées il y a vingt ans, et ce, avec des taux de croissance économique insuffisants. Une génération de jeunes actifs se trouve actuellement confrontée au chômage et à des conditions de vie parfois précaires, et ne trouvent pas les conditions capables de valoriser leur capacité au service du territoire, ni de satisfaire aux besoins de qualité de vie. La structure économique est elle-même affectée de handicaps qui la rendent incapable de faire face aux besoins du pays, aussi bien en termes de création de richesses que d'offres d'emplois à la jeunesse.

## 4. La crise urbaine

La question urbaine est une priorité du SNAT ; non seulement le développement urbain n'est pas durable mais il conduit à des risques graves. Le problème est double : l'urbanisation assèche le rural et stérilise l'environnement, les villes croissent sans centralité et sans qualité. Elle est un danger pour la cohésion sociale et son évolution dépend l'accès des villes à la compétitivité internationale. Le système urbain apparaît largement déséquilibré, entre faitage de grandes villes hypertrophiées et une base indistincte de villes aux fonctions et aux relations peu structurées. Les choix d'un mode d'urbanisation de qualité sont en réalité des choix de société et de modèle économique.

## 5. L'ouverture de l'économie nationale et ses enjeux

L'Algérie s'inscrit dans des espaces économiques de proximité et établit des relations commerciales privilégiées avec l'Union Européenne et le Maghreb. Cette situation accompagne les réformes de son appareil productif, vers une économie de marché, libre et concurrentielle. L'appareil productif a vocation à s'inscrire dans des complémentarités économiques de plus en plus vastes. Une économie de la connaissance accompagne ces mutations, avec une dématérialisation croissante des échanges et des créations de valeurs ajoutées décisives, dans le champ de la création, du traitement et de la diffusion du savoir. L'attractivité et la compétitivité deviennent essentielles pour s'inscrire dans ces nouvelles dynamiques et constituent des facteurs de recomposition territoriale importants. Les espaces apparaissent alors comme les bases de production et d'échange.

## 6. La consolidation du lien territorial et la gouvernance territoriale

Cet enjeu recoupe tous les autres. Le problème de fond est de créer un « lien territorial » de type nouveau, afin de développer un nouveau mode d'exercice de la responsabilité sur le territoire. L'enjeu de la territorialité se situe au croisement du développement et de la démocratisation. L'Etat doit créer les conditions d'une mobilisation générale des acteurs économiques et sociaux.

Ces six grands enjeux se présentent dans une conjoncture tendue par trois échéances :

1. d'un point de vue économique avec le durcissement du contexte et l'ouverture des frontières.
2. d'un point de vue social avec l'arrivée sur le marché du travail des générations les plus nombreuses.
3. d'un point de vue écologique avec l'approche du stress hydrique généralisé.

L'Algérie se trouve ainsi face aux termes de l'alternative :

La poursuite des tendances lourdes aurait pour conséquences des ruptures sociales et territoriales. Ces risques de ruptures vont se cristalliser sur deux espaces critiques : l'espace rural avec des risques de délaissement ; l'espace de la ville, un territoire de tous les enjeux. Face à cette complexité de problèmes et les centaines de paramètres liés à l'eau, aux sols, à l'espace rural, aux villes, ..., la bonne méthode consiste à démêler l'écheveau pour retrouver et identifier à partir des six enjeux, les fils conducteurs qui ciblent de manière optimale, les grandes lignes pour permettre une remise en ordre du territoire.

Les corrections et les inflexions à apporter par une politique territoriale (SNAT) exigent une nouvelle démarche intellectuelle et de nouveaux comportements pour un nouveau mode de développement.

### DES SIX ENJEUX AUX QUATRE LIGNES DIRECTRICES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Sur la base de ces six enjeux majeurs, pour le Schéma National d'Aménagement du Territoire, quatre lignes directrices ont été dégagées.

1. Vers un territoire durable
2. Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial
3. Créer les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires
4. Réaliser l'équité territoriale

« Les 4 lignes directrices doivent concilier et articuler durabilité, équité et équilibre avec l'efficacité économique, deux logiques fondatrices du SNAT »

Elles constituent les options fondamentales et les grands objectifs nationaux de développement. Il s'agit désormais d'en déduire les implications spatiales et de définir les conditions de leur mise en œuvre.

Les 4 lignes directrices doivent concilier et articuler : durabilité, équité et équilibre avec l'efficacité économique, deux logiques fondatrices du SNAT.

### LES 4 LIGNES DIRECTRICES ET LES VINGT PROGRAMMES D'ACTION TERRITORIALE

Quatre lignes directrices viennent structurer le SNAT et répondre aux enjeux du développement du territoire national tels qu'ils ont été identifiés dans le diagnostic puis déclinés en futurs possibles dans les différents scénarios :

**La ligne directrice n° 1 :** Vers un territoire durable

**La ligne directrice n° 2 :** Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial

**La ligne directrice n° 3 :** Créer les conditions de l'attractivité et la compétitivité des territoires

**La ligne directrice n° 4 :** Réaliser l'équité territoriale

Les lignes directrices s'appuient sur la réalité du territoire national et des politiques sectorielles ou territoriales qui y sont menées. Elles intègrent donc un grand nombre de dispositifs et de projets existants mais s'efforcent de les mettre en perspective avec les enjeux de développement spatial propres au SNAT.

Ces Lignes Directrices sont mises en œuvre à la faveur de 20 Programmes d'Action Territoriale « PAT ». Les Programmes d'Action Territoriale constituent des programmes opérationnels. Leur ampleur, leur complexité ou leur caractère transversal, en font des opérations de longue haleine, fédérant des acteurs variés et multiples. Les lignes directrices ne constituent, toutefois, qu'une étape dans leur élaboration. Elles ont ainsi vocation à servir de support et à être discutées et déclinées de manière territoriale à l'échelle des espaces de programmation territoriale par les autorités locales (les walis et les élus locaux) mais aussi de manière sectorielle au niveau national par le Gouvernement.

**Annexe 02 : Sélection des institutions et organismes centraux algériens :**  
**Source : BEREZOWSKA-AZZAG, E. (2012)**

MATET	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme	<a href="http://www.matet.dz">www.matet.dz</a>
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	<a href="http://www.minagri-algeria.org">www.minagri-algeria.org</a>
MEM	Ministère de l'Energie et des Mines	<a href="http://www.mem-algeria.org">www.mem-algeria.org</a>
MHU	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	<a href="http://www.mhu.gov.dz">www.mhu.gov.dz</a>
MC	Ministère de la Culture	<a href="http://www.m-culture.gov.dz">www.m-culture.gov.dz</a>
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	<a href="http://www.mesrs.dz">www.mesrs.dz</a>
JORA	Journal Officiel de la République Algérienne	<a href="http://www.joradp.dz">www.joradp.dz</a>
CGS	Centre de Génie Sismique	<a href="http://www.cgs-dz.org">www.cgs-dz.org</a>
ADE	Algérienne Des Eaux	<a href="http://www.ade.dz">www.ade.dz</a>
ANB	Agence Nationale des Barrages	
AND	Agence Nationale des Déchets	<a href="http://www.and-dz.org">www.and-dz.org</a>
ANRH	Agence Nationale des Ressources Hydriques	<a href="http://www.anrh.dz">www.anrh.dz</a>
ANPGRM	Agence Nationale de Prévention et de Gestion des Risques Majeurs	
APRUE	Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie	<a href="http://www.aprue.org.dz">www.aprue.org.dz</a>
ASAL	Agence Spatiale Algérienne	<a href="http://www.asal-dz.org">www.asal-dz.org</a>
BNEDER	Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural	
CNDD	Centre National de Développement Durable	
CNES	Conseil National Economique et Social	
CNL	Commissariat National du Littoral	
CPIV	Commission Permanente Interministérielle à la Ville	
CTC	Centre de Contrôle Technique de la Construction	<a href="http://www.ctc-centre.org">www.ctc-centre.org</a>
DNRM	Délégation Nationale aux Risques Majeurs	
HCDS	Haut Commissariat au Développement de la	



	Steppe	
HCEDD	Haut Commissariat à l'Environnement et au DD	
ONEDD	Observatoire National de l'Environnement et du DD	<a href="http://www.onedd.com.dz">www.onedd.com.dz</a>
ONS	Office National des Statistiques	<a href="http://www.ons.dz">www.ons.dz</a>
ONV	Observatoire National de la Ville	

**Sélection des centres de recherche scientifique algériens :**

CREAD	Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement	<a href="http://www.cread-dz.com">www.cread-dz.com</a>
CDTA	Centre de Développement des Technologies Avancées	
CRASC	Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle	<a href="http://www.crasc.org">www.crasc.org</a>
CRSTRA	Centre de Recherche Scientifique et Technique sur les Régions Arides	
CDER	Centre de développement des énergies renouvelables	<a href="http://www.cder.dz">www.cder.dz</a>
CENEAP	Centre national d'Etudes et d'Analyses pour la population et le développement	<a href="http://www.ceneap.com.dz">www.ceneap.com.dz</a>
CNERU	Centre national d'Etudes et recherches en urbanisme	
CNTS	Centre national des techniques spatiales	
CNRPAH	Centre national des recherches préhistoriques anthropologiques et historiques	

**Annexe 03 : Cadre institutionnel**  
**Source : BEREZOWSKA-AZZAG, E. (2012)**

**Lois :**

**Loi n° 82-10** du 21 août 1982 relative à la chasse

**Loi n° 83-03** du 05 février 1983 relative à la protection de l'environnement

**Loi n° 83-17** du 16 juillet 1983 portant code des eaux

**Ordonnance n° 96-13** du 15 juin 1996 modifiant et complétant la loi n° 83-17 du 16 juillet 1983 portant code des eaux

**Loi n° 84-12** du 23 juin 1984 portant régime général des forêts.

**Loi n° 91-20** du 2 décembre 1991, modifiant et complétant la loi n° 84-12 du 23 juin 1984 portant régime général des forêts

**loi n° 87-17** du 1er août 1987 relative à la protection phytosanitaire

**Loi n° 89-23** du 19 décembre 1989 relative à la normalisation

**Loi n° 90-25** du 18 novembre 1990 portant orientation foncière

**Ordonnance n° 95-26** du 25 septembre 1995 modifiant et complétant

**Loi n° 90-29** du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme

**Loi n° 90-30** du 1er décembre 1990 portant loi domaniale

**Loi n°98-04** du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel

**Loi n° 99-09** du au 28 juillet 1999 relative a la maîtrise de l'énergie

**Loi n° 91-25** du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992

**Loi n° 99-11** du 23 décembre 1999 portant loi de finances pour 2000

**Loi n° 01-12** du 19 juillet 2001 portant loi de finances complémentaire pour 2001

**Loi n° 01-19** du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.

**Loi n° 01-20** du 12 Décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

**Loi n° 01-21** du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002

**Loi n° 02-02** du 05 février 2002, relative à la protection et à la valorisation du littoral.

**Loi n° 02-08** du 08 mai 2002, relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement.

**Décrets :**

**Décret n°83-458** du 23 juillet 1983 fixant le statut-type des parcs nationaux modifié par le décret exécutif n°98-216 24 juin 1998

**Décret n° 83-509** du 20 août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées

**Décret n° 83-580** du 22 octobre 1983, portant obligation de signalement aux capitaines de navires transportant des marchandises dangereuses, toxiques ou polluantes en cas d'événement en mer

**Décret n° 84-378** du 15 décembre 1984 fixant les conditions de nettoyage, d'enlèvement et du traitement des déchets solides urbains

**Décret n° 86-132** du 27 mai 1986 fixant les règles de protection des travailleurs contre les risques de rayonnements ionisants ainsi que celles relatives au contrôle de la détention et de l'utilisation des substances radioactives et des appareils émettant des rayonnements ionisants

**Décret n° 87-91** du 21 avril 1987 relatif à l'étude d'impact d'aménagement du territoire

**Décret n° 87-143** du 16 juin 1987 fixant les règles et modalités de classement des parcs nationaux et réserves naturelles

**Décret n° 87-144** du 16 juin 1987 fixant les modalités de création et de fonctionnement des réserves naturelles

**Décret n° 87-182** du 18 août 1987, relatif aux huiles à base de polychlorobiphényles (PCB), aux équipements qui en contiennent et aux matériaux contaminés par ce produit

**Décret n° 88-227** du 5 novembre 1988, portant attributions, organisation et fonctionnement des corps d'inspecteurs chargés de la protection de l'environnement

**Décret n° 88-228** du 5 novembre 1988 définissant les conditions, procédures et modalités d'immersion de déchets susceptibles de polluer la mer, effectuées par les navires et aéronefs

**Décret exécutif n° 90-78** du 27 février 1990 relatif aux études d'impact sur l'environnement.

**Décret exécutif n° 90-79** du 27 février 1990, portant réglementation du transport des matières dangereuses

**Décret présidentiel n° 90-198** du 30 juin 1990 portant réglementation des substances explosives

**Décret exécutif n°90-277** du 15 septembre 1990 portant création, mission, composition et fonctionnement du comité technique du transport de matières dangereuses (C.T.T.M.D.)

**Décret exécutif n° 91-177** du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents

**Décret exécutif n°93-74** du 6 mars 1993, portant règlement général des exploitations des substances minérales.

**Décret exécutif n° 93-160** du 10 juillet 1993 réglementant les rejets d'effluents liquides industriels

**Décret exécutif n° 93-161** du 10 juillet 1993 réglementant le déversement des huiles et lubrifiants dans le milieu naturel.

**Décret exécutif n° 93-162** du 10 juillet 1993 fixant les conditions et les modalités de récupération et de traitement des huiles usagées

**Décret exécutif n° 93-163** du 10 juillet 1993 portant institution d'un inventaire du degré de pollution des eaux superficielles

**Décret exécutif n° 93-164** du 10 juillet 1993 définissant la qualité requise des eaux de baignade

**Décret exécutif n° 93-165** du 10 juillet 1993 réglementant les émissions atmosphériques de fumées, gaz, poussières, odeurs et particules solides, des installations fixes

**Décret exécutif n°93-184** du 27 juillet 1993 réglementant l'émission des bruits

**Décret exécutif n° 94-279** du 17 septembre 1994 portant organisation de la lutte contre les pollutions marines et institution de plan d'urgence.

**Décret exécutif n° 94-465** du 25 décembre 1994, portant création du Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement.

**Décret présidentiel n° 95-290** du 30 septembre 1995 portant création d'un centre national et des centres régionaux des opérations de surveillance et de sauvetage en mer

**Décret exécutif n° 95-323** 21 octobre 1995 réglementant l'exploitation des ressources corallifères.

**Décret exécutif n° 96-59** du 27 janvier 1996 portant missions et organisant le fonctionnement de l'inspection générale de l'environnement

**Décret exécutif n° 96-60** du 27 janvier 1996 portant création de l'inspection de l'environnement de wilaya

**Décret exécutif n°96-481** du 28 décembre 1996 précisant l'organisation et le fonctionnement du Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable.

**Décret exécutif n° 97-254** du 8 juillet 1997, relatif aux autorisations préalables à la fabrication et l'importation des produits toxiques ou présentant un risque particulier

**Décret exécutif n° 97-481** du 15 décembre 1997 portant création de la commission permanente chargée de l'inspection et de l'évaluation des marchandises avariées ou en séjour prolongé au niveau des ports de commerce.

**Décret exécutif n° 98-147** du 13 mai 1998 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-065 intitulé «Fonds national pour l'environnement »

**Décret exécutif 98-216** du 24 juin 1998 modifiant le décret n°83-458 du 23 juillet 1983 fixant le statut-type des parcs nationaux

**Décret présidentiel n°98-232** du 18 juillet 1998, portant création du Haut Conseil de la mer et fixant ses missions, son organisation et son fonctionnement

**Décret exécutif n° 98-276** du 12 septembre 1998, habilitant des fonctionnaires à représenter l'administration chargée de l'environnement en justice.

**Décret exécutif n° 98-339** du 03 novembre 1998, définissant la réglementation applicable aux installations classées et fixant leur nomenclature

**Décret exécutif n° 99-253**, portant composition, organisation et fonctionnement de la commission de surveillance et de contrôle des installations classées.

**Décret exécutif n° 01-408** du 13 décembre 2001, modifiant et complétant le décret exécutif n°98-147 du 13 mai 1998 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-065 intitulé "Fonds national pour l'environnement"

**Décret exécutif n° 02-115** du 3 avril 2002, portant création de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable

**Décret exécutif n°02-175** du 20 mai 2002, portant création de l'agence nationale des déchets.

**Décret exécutif n°02-262** du 17 août 2002, portant création d'un centre national des technologies de production plus propre

**Décret exécutif n°02-263** du 17 août 2002, portant création d'un centre national des formations à l'environnement.

## Annexe 04 : La carte des EPT

Source : BACHAR (2015)



## **Annexe 05 : L'état d'avancement de programme de PROGDEM**

**Source : Agence Nationale des déchets (2014)**

Le PROGDEM a connu depuis 2002, date de sa mise en œuvre, un état d'avancement appréciable qui s'est traduit par:

- \* L'élaboration de 1223 schémas directeurs communaux de gestion des déchets ménagers et assimilés sur les 1541 communes existantes, soit un taux de couverture de 79,36% de l'ensemble du territoire national.
- \* Réalisation/lancement de 122 centres d'enfouissement techniques (CET classe 2) et 146 décharges contrôlées (74 CET sont opérationnels mis en service).
- \* Lancement d'un programme de réhabilitation de 101 décharges sauvages notamment dans les communes où les CET sont opérationnels.
- \* Réalisation de 32 déchetteries et 29 centres de tri (en cours de réalisation).
- \* Réalisation de 26 stations de transfert (points de rupture de charge) pour l'économie de transport des points de collecte vers les centres de traitement des déchets localisés à des distances de plus de 20 km ( en cours).



**Décharges en cours de réhabilitation  
à Djelfa**



**Déchèterie à Blida**



**CET en exploitation à Tébessa**



**CET en exploitation à Ain Defla**



**Unité de tri à Sétif**



**Décharges en cours de réhabilitation  
à Oued Smar (Alger)**



## Annexe 07 : la liste des associations

Source : <http://www.interieur.gov.dz/images/pdf/Thematiquedesassociations.pdf>

Wilayas	TYPOLOGIE																		Sous/Totaux		Total Général
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Totaux Conformes	Totaux Non Conformes	
	Professionnelles	Religieuses	Sports & Education Physique	Arts et Culture	Parents d'Elevés	Sciences et Technologies	Comités de Quartiers	Environnement	Handicapés & Inadaptés	Consommateurs	Jeunesse & Enfance	Tourisme et Loisirs	Retraités et Personnes Agées	Femmes	Solidarité & Bienfaisance	Secours	Santé et Medecine	Anciens Elèves et Etudiants			
Adrar	204	585	331	770	303	7	588	612	23	2	16	57	1	87	124	13	2	0	1959	1766	3725
Chlef	62	467	445	163	580	10	491	22	38	1	105	19	2	15	23	33	12	0	1115	1373	2488
Laghouat	163	258	425	296	162	0	241	51	19	3	34	53	2	54	125	22	8	0	890	1026	1916
Oum-El-Bouaghi	109	263	205	201	337	28	438	28	37	1	49	25	2	24	90	7	4	0	126	1722	1848
Batna	602	556	438	533	811	36	643	46	23	1	138	20	0	19	249	30	1	0	1618	2528	4146
Béjaïa	138	670	813	661	827	84	1879	84	30	7	82	35	1	13	127	15	34	2	1597	3905	5502
Biskra	24	366	488	213	173	12	120	25	21	4	44	52	3	24	59	1	10	0	286	1353	1639
Béchar	140	265	228	288	127	12	333	131	5	1	28	30	5	22	49	4	15	0	687	996	1683
Blida	75	26	508	317	443	61	464	39	19	0	34	13	3	51	49	0	14	1	2117	0	2117
Bouira	46	454	245	93	181	0	340	19	0	0	89	15	1	12	130	0	5	0	845	785	1630
Tamanrasset	237	235	211	272	122	11	347	21	10	3	41	7	3	23	57	0	9	2	1064	547	1611
Tebessa	36	230	316	133	179	15	366	19	15	5	55	8	4	34	53	0	24	0	384	1108	1492
Tlemcen	124	602	391	304	419	27	626	52	40	1	95	12	4	17	64	6	23	8	1002	1813	2815
Tiaret	80	278	352	157	182	15	307	32	19	3	60	16	3	16	74	1	13	0	502	1106	1608
Tizi Ouzou	144	759	766	1027	883	124	1542	94	451	16	160	14	3	23	8	0	0	0	2231	3783	6014
Alger	185	624	2080	1182	1665	180	3340	265	226	14	791	55	10	220	660	24	143	28	7634	4058	11692

Djelfa	46	46	289	255	92	133	7	125	44	0	3	81	17	0	7	97	0	19	0	633	582	1215
Jijel	87	415	343	153	422	10	10	592	45	10	1	74	37	3	34	44	2	6	0	632	1646	2278
Sétif	122	565	490	262	587	5	5	420	40	26	2	100	26	1	18	169	0	28	1	2338	524	2862
Saïda	28	125	202	107	108	18	18	159	32	8	2	61	14	0	3	46	0	6	1	402	518	920
Skikda	51	332	383	224	373	13	13	432	59	27	1	64	20	11	21	61	2	18	0	823	1269	2092
Sidi Bellabès	59	288	446	255	358	42	42	16	2	248	15	115	4	7	12	97	7	3	2	1976	0	1976
Annaba	18	123	207	60	47	4	4	160	12	9	3	62	10	5	6	36	1	20	0	650	133	783
Guelma	45	202	352	114	251	14	14	306	23	10	4	53	4	2	15	25	4	16	2	501	941	1442
Constantine	156	318	373	728	693	35	35	1388	33	33	5	93	11	10	16	99	0	76	29	2198	1898	4096
Médéa	98	516	316	287	699	66	66	388	43	34	3	52	30	5	42	77	5	21	2	1036	1648	2684
Mostaganem	59	416	422	214	451	15	15	450	17	46	1	46	15	4	19	56	10	26	1	1140	1128	2268
M'Sila	131	327	497	279	413	15	15	962	58	33	3	144	22	2	29	149	6	36	2	893	2215	3108
Mascara	85	246	281	155	142	7	7	221	30	15	3	65	19	2	7	51	3	5	2	700	639	1339
Ouargla	10	451	340	331	202	19	19	122	90	18	1	52	59	2	10	110	24	25	0	1177	689	1866
Oran	118	532	941	595	646	50	50	382	78	0	0	2	16	6	0	268	0	82	3	1103	2616	3719
El Bayadh	89	263	212	232	192	9	9	312	32	12	2	20	51	5	31	45	20	10	8	437	1108	1545
Illizi	1	49	43	86	15	2	2	62	18	1	1	17	20	0	3	16	0	4	1	224	115	339
Bordj Bou Arréridj	86	564	377	192	589	1	1	667	27	27	1	112	5	1	13	90	14	3	0	743	2026	2769
Boumerdès	41	439	303	211	395	17	17	448	25	29	1	88	21	0	27	64	5	14	30	626	1532	2158
Tarf	57	243	140	75	138	2	2	200	18	9	3	21	16	2	4	37	1	8	0	557	417	974
Tindouf	31	32	70	61	30	4	55	2	2	2	4	4	0	2	2	17	0	0	0	90	226	316



Tissemsilt	35	170	96	90	30	95	105	52	65	21	4618	4,24%	278	721	999
El Oued	72	233	312	238	80	399	177	195	113	140	15974	14,66%	589	2031	2620
Khenchela	151	266	203	243	83	313	175	336	383	143	18032	16,55%	726	699	1425
Souk Ahras	120	307	141	133	55	296	119	138	317	62	13134	12,06%	228	1172	1400
Tipaza	139	428	205	186	70	502	128	158	179	47	16631	15,27%	497	1146	1643
Mila	13	0	2	14	15	9	3	6	4	0	1052	0,97%	537	0	537
Aïn Defla	102	342	223	536	100	971	238	232	515	5	23371	21,45%	1096	1689	2785
Naama	16	13	37	23	11	23	15	35	25	3	2505	2,30%	427	875	1302
Aïn Témouchent	12	15	18	15	5	33	18	11	25	4	1746	1,60%	496	780	1276
Ghardaïa	3	1	2	2	5	2	1	1	1	1	142	0,13%	862	964	1826
Relizane	4	1	2	67	30	43	42	10	23	4	3634	3,34%	285	167	452
TOTAUX	1086	17	1	21	15	36	32	40	23	2	1086	1,00%	48957	59983	108940
POURCENTAGES	155	3	17	0	3	3	10	2	0	0	155	0,14%	44,94%	55,06%	100,00%
	1140	2	3	12	8	10	14	13	1	0	1140	1,05%			
	4304	36	36	59	25	49	220	39	9	8	4304	3,95%			
	339	0	36	0	0	0	2	0	16	0	339	0,31%			
	945	16	20	3	0	1	1	8	125	12	945	0,87%			
	132	0	0	1	2	0	2	0	2	0	132	0,12%			

**Annexe 08 : bilan des campagnes de Sensibilisation et d'Education  
Environnementale pendant la Saison Estivale 2017  
Source : direction de l'environnement de la wilaya de Jijel**

- Le 01/07/2017, Participation à la journée sans voiture sous le logo "جيجل تنتفس" organisée par l'association de la promotion de la jeunesse et de l'enfant de la wilaya de Jijel sous le parrainage de la direction de l'environnement de la wilaya de Jijel avec la participation de plusieurs partenaires (PNT, CNL, PC et ligues sportives) au niveau de la rue 1<sup>er</sup> Novembre-commune Jijel.
- Le 10/07/2017, Dotation de la commune de Jijel de 08 bacs à ordures (06 bacs de 240L et 02 bacs de 660 L), dont le but est d'améliorer la collecte des déchets au niveau des plages.
- Le 10/08/2017, la Caravane nationale de sensibilisation, de communication et d'éducation environnementale organisée par l'Association Nationale de Volontariat (ANV) sous le parrainage de madame la Ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables a été arrivée à la plage Kotama - Commune Jijel, Plusieurs activités ont été organisées par la Direction de l'Environnement de la wilaya de Jijel en collaboration avec la participation de différents acteurs locales dans le domaine de la protection de l'environnement : les services de la commune de Jijel, le Parc National de Taza, commissariat Nationale du Littoral- Antenne Jijel, EPIC CETs Jijel, Tacherons « blanche Algérie » et le mouvement associatif local et l'association de protection de la nature et de l'environnement de la wilaya de Constantine (A.P.N.E) :
  - Une exposition a été organisée au niveau de la plage par la direction de l'environnement de la wilaya de Jijel et le Parc National de Taza l'Association de Protection de la Nature et de l'Environnement de la wilaya de Constantine (A.P.N.E).
  - Une campagne de volontariat pour le nettoyage de la plage a été organisée par tous les partenaires de cette opération avec la participation des estivants.
  - Une animation sur site a été effectuée par les éléments de l'Association Nationale de Volontariat (ANV) et les cadres de tous les participants sur les éco-gestes au niveau de la plage pour la préservation de l'écosystème marin et la santé d publique :
  - Atelier de dessin et coloriage au profit des enfants des estivants existants au niveau de la plage.

- Diffusion des chansons au niveau de la plage sur la protection de l'environnement pour les enfants.
- Distribution de différents dépliants portants des logos sur les éco-gestes au niveau de la plage.
  - En application des recommandations de Madame la Ministre de l'environnement et des énergies renouvelables relatives à la sensibilisation sur la prolifération des déchets, Une pièce théâtrale a été présentée sous le nom de " نامبي...تخطي راسي ", Le 25/08/2017 au niveau de la maison de la Culture Amr ousadik- commune Jijel.
  - Le 17/08/2017, Au niveau du siège de la Direction de l'Environnement, Les membres de l'Association de la Protection de la Nature et de l'Environnement de la wilaya de Constantine (APNE) ont été accueillis par M<sup>r</sup> : le Directeur de l'Environnement et le Chef de Service de la Sensibilisation, information et l'Education Environnementale, Plusieurs sujets ont été soulevés notamment sur:
    - La stratégie du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables relative à l'intégration de l'éducation environnementale dans le milieu scolaire .
    - L'importance de la sensibilisation et l'éducation à l'environnement pour l'amélioration du cadre de vie du citoyen.
    - Le rôle de la société civile sur le plan de la prise en charge des problématiques environnementales.
    - L'encouragement des associations pour le développement d'un programme de partenariat inter-wilayas dans le domaine de l'environnement.
  - Le 24/08/2017, Au niveau du jardin public à proximité du marché (ex-église)- Commune Jijel, Accueil de l'Association de la promotion de l'Environnement de la wilaya de Tlemcen parcourant Tlemcen vers Annaba sur le vélo, sous le thème « de Tlemcen jusqu'à Annaba pour une Algérie propre » (accueil des cyclistes avec une cérémonie de bienvenue à leurs honneurs).
  - Participation a une Emission médiatique hebdomadaire en direct, chaque Mardi matin sous le thème "بيئيات" au niveau de la Radio Nationale Algérienne- Radio Locale Jijel :
    - Le 29/06/2017, sous le thème « ouverture de la saison estivale 2017 et les préparatifs de chaque secteurs ».
    - Le 19/06/2017, sous le thème « plans d'actions dédiés pour la Saison Estivale 2017 » de chaque secteurs partenaires.
    - Le 04/07/2017, sous le thème « les éco-gestes au niveau de la plage »

- Le 11/07/2017, sous le thème « les effets des feux de forêts sur l'Environnement ».
  - Le 12/07/2017, sur la mise en œuvre de l'arrêté du monsieur le wali de la wilaya de Jijel n°1435 du 22/06/2017 portant la protection des deux îles cavalo – communes el Aouana.
  - Le 25/07/2017, Sensibiliser les citoyens sur les facteurs principaux de la pollution de l'environnement marin et les efforts de l'état pour la préservation de l'environnement en général.
  - Le 01/08/2017, Sensibiliser les citoyens sur les facteurs principaux de la pollution engendrée au niveau des caves des immeubles (fuites des eaux usées et dépôts des déchets ménagers) et la prolifération des moustiques au niveau des cités urbains.
- Emission médiatique à la Radio locale -Jijel sous le thème "بينيات" chaque mardi en direct à 9h du matin pour la discussion sur différentes missions et actions engagées par la direction de l'environnement.



**Annexe 09 : La lettre de pétition proposée par Mr. KESSASRA Farés :  
initiateur des LDE ; Lundis(s)de l'environnement)**

Source : [https://www.avaaz.org/fr/petition/Tri\\_selectif\\_a\\_Jijel\\_Algerie/?pv=9](https://www.avaaz.org/fr/petition/Tri_selectif_a_Jijel_Algerie/?pv=9)

**SIGNEZ LA PÉTITION**

“ Nous sommes un collectif de citoyens de la ville de Jijel en Algérie, soucieux du bien-être de notre cadre de vie local. Nous aspirons à rétablir un cadre de vie digne et respectueux de l'être humain. L'idée consiste à lancer une opération de tri sélectif des déchets ménagers urbains à Jijel.

L'approche consiste à mettre en place un mécanisme qui nous permettrait de trier nos déchets ménagers quotidiens. Cela n'est réalisable que par la mise en place de quatre bacs. Ces bacs dotés d'un code couleur, lesquels serviront à trier nos déchets selon quatre catégories, communes à toutes les villes du monde, pionnières dans cette pratique éco-responsable.

Nous sommes entièrement convaincus que l'opération pourrait s'avérer très délicate voire compliquée mais nous croyons fermement que cela s'intégrera au fur et à mesure dans nos mœurs. Le mérite de cette approche est d'accompagner les changements de comportements de la population en l'impliquant directement dans la préservation de son propre cadre de vie.



**Annexe : 12 Réalisations des clubs verts installés au niveau du primaire de  
KHECHA AHCEN et SEM de ZAZOUA AHMED**  
Source : photos prises par l'auteur



## **Annexe 13 :**

Guide d'entretien avec les acteurs de la planification urbaine de la ville de Jijel

### **BET « BOUBZARI » : (chargé de l'élaboration de la révision actuelle du PDAU de la ville de Jijel)**

**NOM : M. BOUBZARI**

Architecte urbaniste

**Date : 26/04/2018**

#### **- Quels sont les nouveaux instruments de l'aménagement utilisés actuellement pour la planification de la ville ?**

*« Pour la ville de Jijel comme pour toute les villes Algériennes les instruments de base qui encadre et règlementent l'urbanisme sont le PDAU (plan directeur d'aménagement et d'urbanisme) et le POS (plan d'occupation du sol) ».*

#### **-Pour quelles raisons vous faites la révision du PDAU ?**

*« -Si Les terres publiques sont tous consommées.*

*-S'il y a des nouveaux programmes de logements »*

#### **- Quelles sont les objectifs visés par cette révision ?**

*« • Actualiser et adapter le PDAU existant à la réalité du terrain et aux besoins issus des nouvelles dynamiques urbaines et rurales liées aux changements intervenus ces dernières années au plan économique, social et politique.*

*Aujourd'hui, les secteurs d'urbanisation définis par le PDAU en vigueur (secteurs urbanisés, secteurs à urbaniser, secteurs d'urbanisation future) ne répondent plus à l'évolution de la situation actuelle de la commune.*

*Il convient donc de prévoir de nouvelles extensions pour répondre aux besoins de la population.*

*• Définir les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire de la commune à partir des nouvelles données démo-socio-économiques.*

*• Mettre en compatibilité le PDAU avec le Plan d'Aménagement de la wilaya de Jijel et avec l'ensemble des dispositions et des prescriptions relevant de :*

*La Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme, modifiée et complétée par la Loi n° 04-05 du 14 août 2004, et notamment ses articles 18, 19 et 28;*

*du décret exécutif n° 91-177 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme ainsi que le contenu des*

*documents y afférents, modifié et complété par le décret exécutif n° 05-317 du 10 septembre 2005;*

*La Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.*

*La Loi n° 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral;*

*La Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.*

*La Loi n° 04-20 du 25 janvier 2004 relative à la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.*

*Du décret exécutif n° 03-313 du 16 septembre 2003 fixant les conditions et les modalités de reprise des terres agricoles du domaine national intégrées dans un secteur urbanisable. »*

**- Quelles sont les solutions pour avoir une traduction pratique au concept de la durabilité dans les stratégies de développement urbain préconisées dans la révision du PDAU**

*« Le PDAU est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine et n'a jamais été un outil de stratégie de développement urbain. Et donc avant tout on est obligé de dépassé cette réalité et pensée plutôt au projet urbain avec une vision stratégique, nous dans cette révision on essayera de concrétiser ce qu'on appel par « projet structurant » sur les trois termes, Ces projets structurants se détachants de par leur capacité de fonctionner comme levier du développement harmonieux et durable de ce territoire et de stimuler un processus effectif de régénération des centres urbains et de dynamisation et de diversification du tissu économique et social.*

*De la même manière, ils induisent le développement et la concrétisation d'autres actions et/ou de projets qui émergent de la réplique de leurs effets, selon un processus de contamination positive.*

*Sur le Volet environnementale, je vous donne des exemples :*

*Les corridors côtiers, délimités à l'est et à l'ouest, font l'objet de la définition d'une stratégie de préservation des espaces libres et de requalification des zones d'occupation urbaine, en vue de valoriser le potentiel paysager de grande valeur touristique, mais aussi d'atténuer les problèmes d'érosion. Pour le paysage protégé des hauteurs de Mezghitane à l'ouest, il est prévu un grand parc forestier, doté de fonctions récréatives.*

*Quant à la retenue collinaire en contrebas du site de Harratene, à l'est, il s'agit de valoriser cette zone humide, grâce à l'élargissement de la zone de protection et au développement des propriétés associées au tourisme scientifique et de nature et la réalisation d'un aqua-parc.*

*L'ex décharge de Mezghitane recevra à cet effet un grand espace vert de récréation et de loisirs. »*

**- Le PDAU d'Alger s'inscrit dans une démarche du développement durable urbain avec ces 6 questions d'avenir (Alger, ville emblématique, ville territoire, des mobilités des proximités, ville jardin, ville sûre, pôle d'excellence)**

**Avec 6 enjeux globaux :**

**-le développement de l'efficacité et de la compétitivité économique.**

**-l'amélioration de l'équité sociale et des conditions d'accès à l'habitat**

**-le développement des moyens de transports diversifiés**

**-La préservation des milieux naturels et l'amélioration de la qualité de l'environnement**

**-la préservation contre les risques naturels et technologiques**

**-la gouvernance**

**- est ce que vous prenez le PDAU d'Alger comme référence dans cette révision ?**

*« Oui, bien sûr premièrement je vous affirme que la finalité de la révision du PDAU de la commune de Jijel est d'assurer un développement équilibré et durable. Cet objectif appelle la construction d'un cadre de vie favorable à l'épanouissement des citoyens (préservation et mise en valeur des espaces naturels, qualité des espaces urbains...).*

*Et comme vous saviez que chaque commune a sa propre vision stratégique, et celle de Jijel est une vision conçue à quatre échelles et en quatre étapes (dont deux étapes pour le long terme), ces quatre échelles cadrent à différents niveaux les réponses en vue de l'organisation et du développement du territoire*

*Ceux-ci se résument comme suit :*

*Jijel pôle de développement ville ouverte sur l'extérieur ; elle s'affirme en tant que pôle touristique incontournable, sa dotation en équipements supérieurs peuvent lui conférer une grande compétitivité ; principalement avec la diversification des infrastructures et des activités touristiques, éducatives, et de recherche et/ou le tourisme d'affaire devra jouer un rôle important.*

*Jijel pôle structurant et d'équilibre : grâce à sa fonction de chef-lieu de wilaya ; elle se doit d'être dotée de fonctions supérieures afin de renforcer son rôle de centre représentatif des institutions de l'état et des entreprises, elle se doit d'être un pôle d'équilibre à l'échelle régionale.*

Jijel ville polycentrique: grâce à une hiérarchisation des différents centres composant le tissu urbain qui doivent être bien connectés entre eux par des fonctions intermédiaires grâce principalement à un meilleur accès aux biens et services publics ; ceci permettra de créer un cœur de ville.

Jijel ville de proximité : le développement urbain doit s'appuyer sur un concept d'urbanisme inclusif, en recherchant des solutions intégrées basées sur plusieurs fonctions parmi elles une densification adaptée à la structure urbaine existante, un renouvellement urbain avec le concept faire la ville dans la ville' grâce à des opérations de réhabilitation et de modernisation ».

**- Quelles sont les principes obstacles pour une ville durable à Jijel ?**

« - D'une part c'est l'arsenal juridique, il fallait vraiment avoir des modifications au niveau de l'arsenal juridique, normalement il y a une modification du décret 90/29 qui est en cour. Mais on ne sait rien.

- y a aussi le problème du foncier urbanisable privé, il y a une transgression des lois par le secteur privé (S.U), celui-ci ne se voit pas obligé de s'inscrire dans la case des logements préconisés, en donnant à leurs terrains d'autres destinations de leur cas projeté ».

## Annexe 14

Guide d'entretien avec les acteurs de la planification urbaine de la ville de Jijel

**URBACO : Centre d'études et de réalisations en urbanisme de Constantine**

**–AGENCE JIJEL –**

**Nom : antonym**

Architecte urbaniste

**Date : 24/04/2018**

**- Quels sont les nouveaux instruments de l'aménagement utilisés actuellement pour la planification de la ville ?**

*« Sont toujours le PDAU et le POS, Le problème c'est que l'approbation des PDAU ou des POS viens toujours en retard, ils sont archivés après 5ans -10 ans lorsqu'ils retournent vers eux, la moindres des choses qu'ils peuvent faire : sont les voiries, si non s'il y a un programme d'un équipement ; une école par exemple, ou un programme de logement.*

*L'étalement urbain anarchique c'est le grand consommateur du foncier, et donc même si on veut réaliser ces POS on trouve que les constructions sont déjà propagées comme des champignons donc la réalisation d'un POS comme il est programmé devient impossible parce que le terrain n'est plus vierge, est c'est toujours la faute des autorités communales normalement c'est à eux de protéger leur terrain, le délimiter et le clôturer »*

**- Est-ce que vous prenez en considération les principes du DDU dans l'aménagement et la planification de la ville ?**

*« D'abord, Il n'y avait pas des règles qui nous exigent à faire des pistes piétonnes ou un parc d'attractivité ou un jardin public par exemple dans chaque POS, mais nous on sait que nous devons aérer le POS, protégé une forêt, un cours d'eau ....*

*Par exemple pour la préservation des Forêts on vieillie à les rendre des forêts récréatifs, en essayant de les intégrés dans l'aménagement du POS (aménagement de la forêt avec des bancs... un mobilier urbain adéquat pour des pique-niques ...)*

*La même chose pour la préservation des servitudes».*

**- Quelles sont les nouvelles interventions en matière de DDU que vous avez introduire dans la révision de ces PDAU?**

*« Par exemple, dernièrement ils nous ont demandé l'élargissement des trottoirs juste pour qu'il puisse faire les travaux d'AEP..... parce que (1 m) ce n'est pas suffisante .donc elle a aucun relation avec les principes de durabilité.*

*Par exemple lorsqu'il y a un POS très dense on veut l'aéré par exemple par la proposition d'un jardin public aménagé, mais seulement pour des raisons (exemple POS de timizer à EL Aouana) y avait une bonde du terrain glissant)*

*Pour les cours d'eau sur tous les châbaa, on a jamais proposé l'aménagement des châbaa sur tous pour celles qui ne sont pas importantes (non profonde)»*

**- Le PDAU d'Alger s'inscrit dans une démarche du développement durable urbain avec ces 6 questions d'avenir (Alger, ville emblématique, ville territoire, des mobilités des proximités, ville jardin, ville sûre, pôle d'excellence)**

**Avec 6 enjeux globaux :**

**-le développement de l'efficacité et de la compétitivité économique.**

**-l'amélioration de l'équité sociale et des conditions d'accès à l'habitat**

**-le développement des moyens de transports diversifiés**

**-La préservation des milieux naturels et l'amélioration de la qualité de l'environnement**

**-la préservation contre les risques naturels et technologiques**

**-la gouvernance**

**\*est ce que vous prenez le PDAU d'Alger comme référence dans cette révision ?**

*« Je n'ai jamais entendu parler de ce PDAU. Il paraît que c'est une nouvelle façon de l'élaboration des PDAU peut être qu'on peut le voir prochainement »*

**- Quelles sont les principes obstacles à une ville durable à Jijel ?**

*« -La dégradation de la ville c'est à cause de la politique actuelle qui est le logement on construit le plus grands nombre de logements et malheureusement au détriment de la qualité sur tous dans le bais des programme de résorption de l'habitat précaire...*

*-Manque d'application des lois ».*

*« Le problème de la planification urbaine de la ville n'est qu'une question de gouvernance. Où l'administrateur préfère la fabrication de la ville dans la transition qu'avec un PDAU qui lui limite les manipules surtout dans la condition particulière qui règne autour des acteurs de*



*la ville algérienne ; l'absence de maîtrise, le problème foncier, l'inaptitude des acteurs, l'urgence et la rapidité, et sur tout le fait que le mécanisme décisionnel domine le mécanisme instrumental ».*

## **Annexe 15**

Guide d'entretien avec les acteurs de la planification urbaine de la ville de Jijel

**« La DUC » la direction de l'urbanisme et de la construction**

**Nom: antonyme**

Architecte urbaniste, chef de service des instruments d'urbanisme

**Date: 24/04/2018**

### **Urbanisme :**

**- Quels sont les nouveaux instruments de l'aménagement utilisés actuellement pour la planification de la ville ?**

*« On utilise toujours le PDAU et le POS »*

**Dans l'élaboration des PDAU Est-ce que vous suivez :**

**-le SNAT**

**-le SRAT**

**-le SEPT-NE**

**-schéma directeur d'aménagement des villes**

**-le PAW**

**-schéma directeur d'aménagement du littoral SDAL**

*« Normalement le PDAU, suivra les nouvelles orientations du PAW, mais malheureusement, on est encore sous la supériorité de la loi 90-29, donc nous on travaille avec les anciennes procédures, tant qu'il n'y a pas une loi qui nous exige de suivre les nouveaux instruments »*

**- Y avait un cahier de charges de la charte communale pour l'environnement et le développement durable adressé aux communes (qui fixe 11 objectifs globaux issus du PNAE-DD)**

**\* Est-ce que vous travaillez avec ce cahier de charge ?**

*« J'ai déjà dit que les instruments avec lesquels on travaille, sont claires : le PAW, le PDAU et le POS. Parmi ces trois, il n'y a rien de concret, je vous donne l'exemple aussi de l'étude de cohérence urbaine introduite dans la loi de la ville 06-06, cette étude a été appliquée seulement au niveau des 3 pôles : Oran, Annaba et Constantine et c'était une expérience qui n'a pas été réussie parce qu'ils ont abouti à la même idée et les mêmes séquelles du*

*PDAU. D'ailleurs cette loi elle n'est pas applicable car elle n'a pas été suivie par son décret exécutif »*

**- Quels sont les objectifs du développement durable urbain communal exigés dans l'élaboration du PDAU de la commune de Jijel ?**

*« Je crois que le concept de durabilité reste un terme théorique ».*

**- Pour quelles raisons vous faites la révision de PDAU ?**

*« Si l'extension urbaine n'a pas été établie tel qu'elle est prévue dans l'ancien PDAU, et elle a pris d'autre destination, surtout lorsqu'elle est faite d'une façon anarchique.*

*- Pour déterminer des nouveaux secteurs à urbaniser.*

*- Si les POS sont saturés, et y avait des nouveaux programmes de logement et des équipements »*

**- Le PDAU d'Alger s'inscrit dans une démarche du développement durable urbain avec ces 6 questions d'avenir (Alger, ville emblématique, ville territoire, des mobilités des proximités, ville jardin, ville sûre, pôle d'excellence)**

**Avec 6 enjeux globaux :**

**-le développement de l'efficacité et de la compétitivité économique.**

**-l'amélioration de l'équité sociale et des conditions d'accès à l'habitat**

**-le développement des moyens de transports diversifiés**

**-La préservation des milieux naturels et l'amélioration de la qualité de l'environnement**

**-la préservation contre les risques naturels et technologiques**

**-la gouvernance**

**- est ce que vous prenez le PDAU d'Alger comme référence dans cette révision ?**

*« Premièrement vous parlez d'Alger la capitale du pays, donc c'est pas pareille, mais la wilaya de Jijel aussi à ces grands projets, Si on prend l'exemple de la mosquée pôle d'Alger elle est introduite dans les orientations du SNAT en 1er lieu, puis elle est visée dans les objectifs du PDAU, nous aussi on a un programme de cette mosquée au niveau de la commune « entrée EST » mais elle est gelée, y avait aussi l'exemple de l'hôpital 240 lits.. Un omni sport, un théâtre régional, y a aussi la projection d'un parking à étage dans le POS 01 à (EL ROD), pour remédier le problème de la circulation pendant la période estivale...*

*-Ce qui concerne le transport diversifié, Il fallait qu'il y ait une étude sectorielle spécifique pour un projet de tramway par exemple » .*

**- Est-ce que vous prenez en considération les principes du DDU dans l'élaboration des nouveaux POS**

*« Le terme de la durabilité est introduit dans l'élaboration des POS on appliquant les normes par exemple la présence des espaces verts dans un POS elle est obligatoire, la préservation des forêts elle est obligatoire aussi d'ailleurs par principe on est obligé de la préserver parce qu'elle constitue un poumon pour la ville, l'introduction de certains équipements dans un POS est aussi obligatoire... même en ce qui concerne le patrimoine je vous donne l'exemple de la métropole phénicienne d'EL RABTA elle est à préserver donc c'est ça... »*

- Mais nous on voit que l'étalement urbaine se fait au détriment des terres agricoles de l'entrée EST qui sont normalement à préserver ? Que dites-vous sur ça ?

*« Ces terres agricoles font partie de la DAS, le secteur de l'agriculture pris ces terres dans le cadre de l'exploitation mais comme elles n'étaient pas travaillées ils l'ont renoncé.*

*Pour contrôler l'étalement urbain anarchique, donc on préfère exploiter ces terres d'une façon organisé.*

*On a fait la distraction de ces terres « enlever sa vocation agricole » elles sont maintenant des terrains domaniales, parce que ces terres maintenant elles sont peut fertiles*

*\* Haraten et mezghitan ces deux nouveaux pôle, pourquoi vous ne suivez pas la politique des villes nouvelles, dans leur planification ?*

*L'ors de l'élaboration d'un POS, on intègre les différents secteurs : sport et jeunesse, santé, l'éducation, les forêts, la culture... »*

- Pourquoi préférez-vous d'implanter des logements au lieu d'avoir un grand espace public ?

*« Ça ce diffère selon les régions, nous au niveau de la ville on s'intéresse beaucoup plus par les équipements de proximités et le logement, parce que c'est là où se trouve la grande masse, les besoins sont assez importants, si le PDAU à définir les besoins de la population en logement à moyen terme par exemple on est obligé de satisfaire ces besoins, on ne peut pas programmés un espace public au détriment des besoins en logement.*

*A cet effet pour quoi vous ne proposé pas des tours pour que vous puisse avoir des espaces verts et des espaces de jeux ...etc.*

*Premièrement ça dépend de la nature du sol, on ne peut pas mettre des tours n'importe où Autre chose, la construction des tours à ces conditions, on doit prendre en compte l'environnement immédiat en ce qui concerne les POS déjà saturé, par exemple là où y avaient les maisons traditionnelles « dyar la3rab » on ne peut pas carrément avoir des tours. Y a aussi le problème de vis-à-vis si je vais le respecter je perdre du sol au lieu que je le gagne ....*

- Mais comme même au niveau des nouveaux POS on a des programmes tel que des tours de AADL à AMZOUYE (POS20) et d'autres privées à l'entrée EST

Y avait aussi une projection d'un grand espace public au niveau du nouveau pôle de Mezgitane y a aussi une projection d'un parc citadin à l'entrée EST avec la préservation des deux retenues collinaires.

-La nouvelle intervention introduite dans la révision du PDAU ce qu'on appel par « voies d'activités ou bien de mouvement », incluent des différentes services et activités, des petites industries.... »

**- Pourquoi on a jamais eu entendu parler du « projet urbain » dans la ville de Jijel ?  
Y a-t-il des projets qui sont proposés, mais non réalisé ?**

« Dans la réglementation n'y avait pas ce terme de projet urbain, si vous me dit aménagement d'un quartier ou une réhabilitation tous ces interventions font partie de l'aménagement du POS. »

### **Architecture :**

**- Y a-t-il des exemples des maisons ou des équipements où le maître d'ouvrage a proposé :**

**- l'intégration des matériaux écologique, ou bien les énergies renouvelables ?**

« Non jamais, y a rien »

**-l'intégration des espaces verts (pour les équipements) et les jardins (pour les maisons individuelles)**

« Effectivement oui dans les maisons individuelles, parce que dans le règlement des lotissements y avait la loi qui exige (2m) en avant et en arrière. Mais ce n'est pas une grande chose y a ceux qui respectent la loi y a d'autre non. Pour les équipements c'est très rares parce qu'ils sont toujours des opérations dans l'urgence où l'espace extérieur n'avoir aucun intérêt pour qu'il soit bien aménagé et bien traité .... »

**- l'aménagement des bacs à poubelle ?**

« Pour les zones d'habitat auparavant, non. Mais y avait des exemples qui sont programmés « point de rejet des ordures à palier » exemples des tours AADL (à AMAZOUYE) même pour les tours privées promotionnels R+14 De « Rkima », « SAIDI », « BEN ZYADA » à l'entrée est de la ville ».

**- Quelles sont les principaux obstacles pour une ville durable à Jijel ?**

*« C'est à cause de l'absence d'une politique de la ville, d'ailleurs, actuellement dans tout le pays, y a pas une identité précis, on ne sait pas est-ce on suit le Mauresque, le coloniale où le moderne, on est à la recherche d'une identité.*

*- Le problème c'est au niveau des autorités c'est vrais qu'ils ont mis pas mal de lois, de décrets, ils font également des études préalables « sans parler de gaspillage d'argent, du temps et du papier » à la fin de compte soit l'étude reste non approuvée, soit elle est approuvée avec réserve et après 20 ans elle sera dépassée.*

*-La moindre des choses pour l'implantation d'un arbre on n'est pas branché sur ça, et une chose qui encore plus importante c'est le manque d'entretien, on est très besoin d'une culture.*

*-C'est la politique qui prime ... »*

## **Annexe 10 : Questionnaire en français**

République Algérienne démocratique et populaire

Université de Jijel

Département d'architecture

### **Questionnaire d'enquête**

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre de préparation du mémoire de fin d'études de master 2 en Architecture (option : environnement urbain) sur l'éco-citoyenneté et la ville durable.

On vous informe que :

- Ce questionnaire est adressé seulement aux habitants qui connaissent la ville de Jijel.
- Ce questionnaire ne sera utilisé que pour la préparation de notre mémoire.
- Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, ce qui compte c'est d'abord votre point de vue.
- Nous vous remercions de bien vouloir participer à cette enquête. L'aboutissement de ce travail dépend de votre aide et coopération. Nous espérons avoir des réponses claires et authentiques.
- La participation à ce questionnaire est anonyme. Merci pour votre collaboration.



**I. Données sur l'enquêté :**

**Q.01 Age :**

-moins de 20ans  -de 20 à 40 ans  -de 40 à 60 ans  -plus de 60 ans

**Q.02 Sexe :**

-masculin  -féminin

**Q.03 Quel est votre niveau d'instruction ?**

-primaire  -moyen  -secondaire  -universitaire

**Q.04 Vous êtes :** -fonctionnaire  -sans emploi  -étudiant

Autre : .....

**II. La place de l'environnement chez les citoyens :**

**Q.01 Que signifie pour vous le terme « environnement » ?**

.....

**Q.02 Qu'est-ce que vous pensez de l'état actuel de l'environnement de la ville de Jijel ?**

.....

**Q.03 Comment pensez-vous que l'état de l'environnement de la ville évolue ?**

-s'améliore  -se dégrade  -ne change pas

-autre (préciser) : .....

**Q.04 Quelles sont les facteurs qui contribuent fortement à la dégradation de**

**l'environnement de la ville, selon vous :**

-naturels  -humains

• Si sont humains, est-ce que c'est à cause :

-du citoyen  -des autorités locales

Expliquer : .....

.....

.....

**Q.05 Quelle est la(s) proposition(s) qui correspond (ent) le mieux à votre pensée ?**

**(plusieurs réponses possibles)**

-l'environnement appartient au Beylik

-l'environnement est l'affaire de tous.

-on doit être responsable de l'environnement

-on peut individuellement ou ensemble faire quelque chose

-c'est aux autorités de faire appliquer la loi

-c'est à ceux qui polluent de changer leur comportement

-l'être humain ne doit pas changer l'environnement

**Q.06 Connaissez-vous des exemples des oiseaux où d'autres animaux, qui ont existé auparavant dans la région de Jijel, et qui l'ont quitté :** -oui  -non

• Si c'est oui est-ce que c'est à cause de : - les aléas naturels  - l'étalement urbain

### **III. la prise de conscience de l'environnement chez les citoyens :**

#### **A. la préservation de l'environnement :**

**Q.07 Pensez-vous que les gens respectent l'environnement et aide à le tenir propre et sécurisé ?**

-la majorité  -la minorité  -personnes

• Si votre réponse est « la minorité » ou « personne », est-ce que c'est à cause ? (classez les réponses de 1 à 5 selon leurs priorités)

-d'un manque de l'éducation environnementale

-d'une négligence

-d'une agressivité des gens

-d'un manque dans les moyens adéquats

-d'un manque de la collaboration avec les pouvoirs publics

**Q.08 Avez-vous déjà participé à des actions qui servent à la protection de l'environnement ?**

-Oui  -non

• Si c'est oui, citez des exemples

.....  
.....  
.....

• Si c'est non, pourquoi ?

-je ne me sens pas concerner, je n'ai aucun intérêt pour l'environnement.

-ça ne sert à rien parce qu'elle reviendra à son état actuel.

-manque d'une collaboration entre les citoyens et le pouvoir public

-autre : .....

**Q.09 Avez-vous déjà participé aux campagnes de nettoyage au niveau de votre quartier ?**

-oui  -non

• Si c'est non, pourquoi ?

-Il n'y avait pas des initiatives de ce genre.

-Je n'ai pas l'habitude de le faire.

-je ne suis plus responsable de qui se passe est en dehors de ma maison ce.

-ce n'est pas utile, moi je le fait, les autres ne le font pas.

-c'est le travail des autorités concernées.

**Q.11 La ville de Jijel a déjà organisé la manifestation de « Jour sans voiture » y avez-vous participé ?**

-oui

-non

-je n'en ai pas entendu parler

• si c'est non, pourquoi ? .....

.....  
.....

• Selon-vous quel est l'objectif de cette manifestation ?

.....  
.....

• que pensez-vous de cette manifestation ?

-bonne initiative

-c'est du n'importe quoi

-c'est de la perte de temps

**Q.12 Quelles sont les autres opérations ou actions mise en place dans le domaine de la protection de l'environnement dont vous avez eu connaissances ou entendu parler ?**

.....  
.....

• Sont-elles utiles ?

-oui

-non

-je ne sais pas

**Q.13 Les informations que vous avez sur ces opérations, et les actions de sensibilisation vous donnent-elles envie de vous impliquer personnellement ?**

-oui

-non

• Si c'est non, pourquoi ?

.....  
.....

**Q.14 Comment vous vous déplacer pour aller à votre travail, école, marché..... ?**

-à pieds

-la voiture

-transport en commun

-vélo

• Pourquoi ne pratiquez-vous pas la marche à pied ou le vélo pour vos déplacements quotidiens ? (plusieurs réponses sont possibles)

-je n'ai pas l'habitude de faire ça.

-à cause des grands distances des déplacements (entre la maison et le travail par exemple).

-la voirie est non sécurisée pour le déplacement à vélo.

**Q.15 Avez-vous eu connaissance ou entendu parler du tri-sélectif des déchets ménagers (bacs à poubelles spécialisés : verre, plastique, déchets organiques) ?**

-oui  -non

- Savez-vous quel est l'objectif de ce système ?

.....  
.....

- avez-vous ce système au niveau de votre quartier ?

-oui  -non

- si c'est non, pourquoi d'après vous ?

.....

- à votre avis pourquoi ce système ne fonctionne pas ? (classez les causes suivantes de 1 à 4 par priorité) :

- Manque d'éducation environnementale.
- Négligence de la part des citoyens.
- Le citoyen ne trie pas ses déchets chez lui.
- Manque de moyens de récupération (de collecte) des déchets triés.

**Q.16 Avez-vous une association de quartier ?**

-oui  -non

- quelles sont les actions menées par cette association pour la protection de l'environnement ?

.....  
.....

- pensez-vous que ces associations contribuent vraiment à la protection de l'environnement ?

-Oui, certainement  -pas tellement  -non

**Q.17 A votre avis, les initiatives de ces associations et des citoyens en général, sont-elles suffisantes ?**

- oui  - non

**Q.18 Les initiatives des citoyens et des associations sont-elles toujours réussies (donnent des bons résultats) ?**

-oui  -non

- Si c'est non, pourquoi ? (choisir la réponse qui vous semble la plus adéquate).

-manque de l'éducation environnementale, donc les citoyens n'interagissent pas avec ces initiatives.

-le problème est au niveau de la ville (manque des moyens adéquats.....etc).

- si la ville vous assure les moyens adéquats pour la protection de l'environnement, est-ce que vous serez prêt pour le faire ?

- oui  -non

• Si c'est non, pourquoi ?

-je n'ai pas l'habitude de faire ça

-je ne me sens pas concerner, je n'ai aucun intérêt pour l'environnement.

-Ce n'est pas utile, parce que moi je le fait mais les autres ne le font pas.

## **B. production et consommation :**

### **Q.19 Vous préférez prendre une douche ou un bain ?**

- douche  - bain

-Si votre réponse c'est une douche, pourquoi ?

- je n'ai pas d'une baignoire  -Pour préserver l'eau  -pour réduire ma facture

-autres : .....

### **Q.20 Pendant l'été vous préférez la climatisation (par climatiseur) ou la climatisation naturelle ?**

- par climatiseur  climatisation naturelle

Si votre réponse est la climatisation naturelle, pourquoi ?

-je n'ai pas de climatiseur à la maison.  -pour préserver l'électricité.

-pour réduire ma facture.

-autres : .....

### **Q.21 Eteindre la lumière en quittant une pièce, préférer la lumière naturelle pendant le jour, baisser la température intérieure de votre maison en hiver, pourquoi ?**

-Pour préserver l'électricité  -pour réduire ma facture

-autres : .....

### **Q.22 Avez-vous déjà récupéré les eaux pluviales pour les utiliser pour l'arrosage de votre jardin, ou pour lavez votre voiture ?**

-oui  -non

-si c'est non, pourquoi ?

-je n'ai pas les moyens pour faire ça  -je n'ai aucun intérêt à faire ça

-non, parce qu'il y a l'eau de robinet  -je n'ai jamais pensé à ça

Autres : .....

### **Q.23 Dans la nature, les espaces publics ou sur la plage : vous jetez vos déchets à la poubelle ?**

-oui  -non

Si c'est non, pourquoi ?

- à cause de l'absence des bacs-poubelles.

-les déchets sont déjà par tout

-j'ai l'habitude de faire ça à la maison

Autres : .....

## Annexe 16 : Les résultats statistiques d'après « SPSS »

### **I. Données sur l'enquête :**

**(Q.01) :** Les classes d'âge des répondants

Classes d'âge	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
moins de 20 ans	23	11.3	11.3
de 20 à 40 ans	163	79.9	91.2
de 40 à 60 ans	18	8.8	100.0
Total	204	100.0	

**(Q.02) :** Sexe

Sexe	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
masculin	104	51.0	51.0
féminin	100	49.0	100.0
Total	204	100.0	

**(Q.03) :** les niveaux d'instruction

Niveaux d'instruction	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
primaire	9	4.4	4.4
moyen	6	2.9	7.4
secondaire	37	18.1	25.5
universitaire	152	74.5	100.0
Total	204	100.0	

**(Q.04) :** La fonction

La fonction	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
fonctionnaire	100	49.0	49.0
sans emploi	29	14.2	63.2
étudiant	75	36.8	100.0
Total	204	100.0	

- **Autres :** femme au foyer, retraité...

### **II. La place de l'environnement chez les citoyens :**

**(Q.01) Que signifie pour vous le terme « environnement » ?**

La vie, la nature, la propreté, la terre, la biodiversité...

**(Q.02) : L'état actuel de l'environnement de la ville de Jijel :** il est dans un état catastrophique, Dégradé, Mauvais, Déplorable, médiocre...

**(Q.03) : Comment pensez-vous que l'état de l'environnement de la ville évolue ?**

Etat de l'environnement	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
s'améliore	36	17.6	17.6
se dégrade	110	53.9	71.6
ne change pas	58	28.4	100.0
Total	204	100.0	

**(Q.04) Quelles sont les facteurs qui contribuent fortement à la dégradation de l'environnement de la ville, selon vous :**

Facteurs	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
naturels	2	1.0	1.0
humaines	202	99.0	100.0
Total	204	100.0	

➤ **Les causes de la dégradation :**

Les causes de la dégradation	Réponses	
	N :	Pourcentage (%)
citoyens	165	51.9
Autorités	153	48.1
Total	318	100.0

• **Explication :**

- L'activité humaine est la cause principale de la pollution et de l'épuisement des ressources ainsi que la dégradation des habitats et la destruction des espaces publics.
- Désintéressement des autorités locales et les citoyens ne sont pas sensibilisés.
- Les citoyens ne cherche qu'à répondre à leurs besoins de bâtir en se méfiant de ce que cela peut apporter comme dégâts au paysage urbain, pareil pour les autorités locales côté planification, qualité... etc.
- Les autorités locales ne sont pas intéressées par l'environnement de la ville de Jijel.
- Manque de civisme pour le premier et absence d'une vrais politique de protéger l'environnement pour le second.

**Q.05 Quelle est la(s) proposition(s) qui correspond (ent) le mieux à votre pensée ? (plusieurs réponses possibles)**

propositions	Réponses	
	N :	Pourcentage (%)
l'environnement appartient au baylik	23	3.5
l'environnement est l'affaire de tous	147	22.2
on doit être responsable de tous de l'environnement	152	22.9
on peut individuellement ou ensemble faire quelque chose	100	15.1
c'est aux autorités de faire appliquer la loi	121	18.3
c'est à ceux qui polluent de changer leur comportement	105	15.8
l'être humain ne doit pas changer l'environnement	15	2.3
Total	663	100.0



**Q.06 Connaissez-vous des exemples des oiseaux ou d'autres animaux, qui ont existé auparavant dans la région de Jijel, et qui l'ont quitté :**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	100	49.0	49.0
non	104	51.0	100.0
Total	204	100.0	

- Les raisons pour lesquelles ces animaux quittent la région de Jijel:

Les raisons	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
aléas naturels	11	10.9	10.9
étalement urbaine	81	80.2	91.1
autres	9	8.9	100.0
Total	101	100.0	

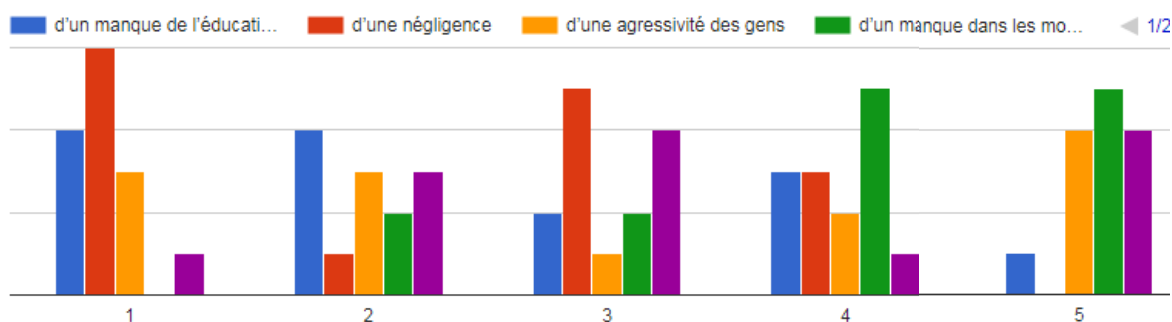
**III. La prise de conscience de l'environnement chez les citoyens :**

**A. La préservation de l'environnement :**

**Q.07 Pensez-vous que les gens respectent l'environnement et aide à le tenir propre et sécurisé ?**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
la majorité	7	3.4	3.4
la minorité	189	92.6	96.1
personnes	8	3.9	100.0
Total	204	100.0	

- Classification :



**Q.08 Avez-vous déjà participé à des actions qui servent à la protection de l'environnement ?**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	92	45.1	45.1
non	112	54.9	100.0
Total	204	100.0	

- Quelques exemples de ces actions
  - Nettoyage et désherbage du quartier et la plantation des arbres
  - Plantation d'arbres
  - Nettoyer la plage
- La raison pour laquelle les citoyens ne participent pas aux actions de la protection de l'environnement :

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
je ne me sens pas concerné	3	2.6	2.6
ça ne sert à rien	7	6.1	8.7
manque d'une collaboration	79	68.7	77.4
autres	26	22.6	100.0
Total	115	100.0	

- Autres : je n'ai pas l'occasion, je suis une femme et je ne peux pas, je n'ai pas du temps...

#### Q.09 Avez-vous déjà participé aux campagnes de nettoyage au niveau de votre quartier ?

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	127	62.3	62.3
non	77	37.7	100.0
Total	204	100.0	

- La raison pour laquelle le citoyen ne participe pas à ces campagnes

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
Il n'y avait pas des initiatives de ce genre	62	80.5	80.5
Je n'ai pas l'habitude de le faire	7	9.1	89.6
je ne suis plus responsable de qui se passe est en dehors de ma maison ce	2	2.6	92.2
ce n'est pas utile, moi je le fait, les autres ne le font pas	3	3.9	96.1
c'est le travail des autorités concernées	3	3.9	100.0
Total	77	100.0	

**Q.11 La ville de Jijel a déjà organisé la manifestation de « Jour sans voiture » y avez-vous participé ?**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	33	16.2	16.2
non	78	38.2	54.4
je n'en ai pas entendu parler	93	45.6	100.0
Total	204	100.0	

- Pourquoi ne participez pas...
  - La majorité n'ont pas participé et quand y a quelqu'un hors du troupeau c'est si comme on a rien fait.
  - Je ne possède pas de voiture.
  
- L'objectif de cette manifestation :
  - Sensibiliser les gens sur les risques causés par l'exagération de l'utilisation des véhicules
  - Diminuer le têt de pollution.
  - Suggestionné a l'importance que le toutes sensé a la protection de l'environnement
  
- **Je pense de cette manifestation qu'elle est :**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
bonne initiative	162	79.4	79.4
c'est du n'importe quoi	23	11.3	90.7
c'est de la perte du temps	19	9.3	100.0
Total	204	100.0	

**Q.12 Quelles sont les autres opérations ou actions mise en place dans le domaine de la protection de l'environnement dont vous avez eu connaissances ou entendu parler ?**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	144	70.6	70.6
non	9	4.4	75.0
je ne sais pas	51	25.0	100.0
Total	204	100.0	

**Q.13 Les informations que vous avez sur ces opérations, et les actions de sensibilisation vous donnent-elles envie de vous impliquer personnellement ?**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	166	81.4	81.4
non	38	18.6	100.0
Total	204	100.0	

Si c'est non, pourquoi ?

- Ce n'est pas le travail d'une seule personne, mais plus tôt une collaboration avec tous.
- Le manque de sensibilisation et de ces initiatives, et aussi manque de civisme chez les citoyens.
- Pas de moyens.
- Je suis une femme, et je ne peux pas.

**Q.14 Comment vous vous déplacez pour aller à votre travail, école, marché..... ?**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
à pieds	70	34.3	34.3
la voiture	45	22.1	56.4
transport en commun	87	42.6	99.0
Vélo	2	1.0	100.0
Total	204	100.0	

- Les raisons pour lesquelles ne pratiquez pas la marche à pieds ou le vélo

Les raisons	Réponses	
	N :	Pourcentage (%)
je n'ai pas l'habitude de faire ça	31	19.5
à cause des grands distances des déplacements	97	61.0
la voirie est non sécurisée pour le déplacement à vélo	31	19.5
Total	159	100.0

**Q.15 Avez-vous eu connaissance ou entendu parler du tri-sélectif des déchets ménagers (bacs à poubelles spécialisés : verre, plastique, déchets organiques) ?**

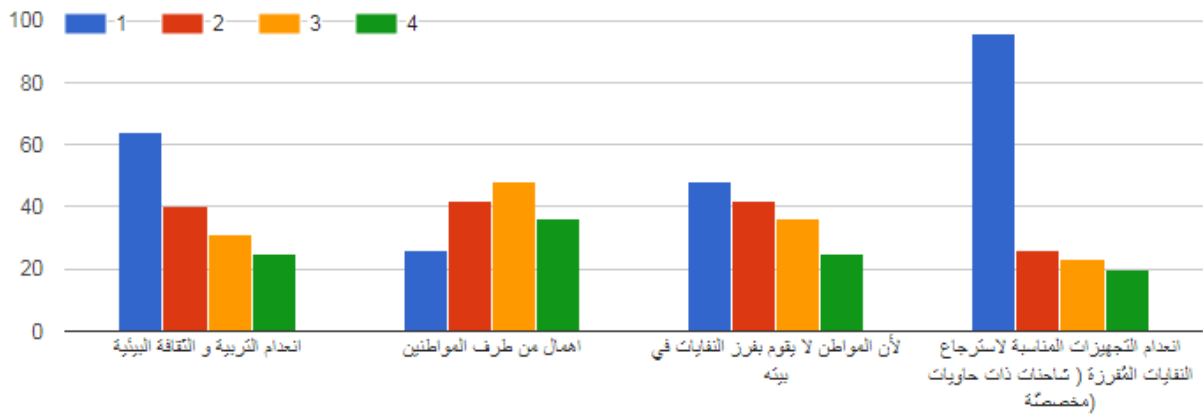
Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	184	90.2	90.2
non	20	9.8	100.0
Total	204	100.0	

- L'objectif de ce système :
  - Pour les mieux traiter et diminuer les risques causés par certains déchets
  - Valorisation et recyclage des déchets, confort visuel et olfactif
  - Pour séparer les déchets chaque 'un de son types et pour faciliter peut être leur recyclage

- L'existence de ce système au niveau des quartiers

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	16	7.8	7.8
non	188	92.2	100.0
Total	204	100.0	

- D'après les citoyens, il n'existe pas à cause de :
  - Manque de moyens
  - Les autorités n'ont pas fourni les moyens nécessaires pour cette opération
  - Les gens sont pas intéressés et le manque de civisme
- La cause pourquoi ce système ne fonctionne pas :



#### (Q.16 Avez-vous une association de quartier ?

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	49	24.0	24.0
non	155	76.0	100.0
Total	204	100.0	

- Les actions menées par cette association pour la protection de l'environnement :
  - Campagne de nettoyage du quartier
  - Implanté des arbres
  - Sensibilisation des citoyens
- Si ces associations contribuent vraiment à la protection de l'environnement :

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui, certainement	98	48.0	48.0
pas tellement	98	48.0	96.1
non	8	3.9	100.0
Total	204	100.0	

**Q.17 A votre avis, les initiatives de ces associations et des citoyens en général, sont-elles suffisantes ?**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	24	11.8	11.8
non	180	88.2	100.0
Total	204	100.0	

**Q.18 Les initiatives des citoyens et des associations sont-elles toujours réussies (donnent des bons résultats) ?**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	87	42.6	42.6
non	117	57.4	100.0
Total	204	100.0	

- Les causes de non-réussite de ces initiatives

Les causes	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
manque de l'éducation environnementale, donc les citoyens n'interagissent pas avec ces initiatives	68	58.1	58.1
problème est au niveau de la ville (manque des moyens adéquats)	49	41.9	100.0
Total	117	100.0	

- Si le citoyen est prêt pour la protection de l'environnement

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	188	92.2	92.2
non	16	7.8	100.0
Total	204	100.0	

- Si c'est non :

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
je n'ai pas l'habitude de faire ça	5	31.3	31.3
je ne me sens pas concerner, je n'ai aucun intérêt pour l'environnement	4	25.0	56.3
Ce n'est pas utile, parce que moi je le fait mais les autres ne le font pas	7	43.8	100.0
Total	16	100.0	

## **B. Production et consommation :**

### **Q.19 Vous préférez prendre une douche ou un bain ?**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
douche	127	62.3	62.3
bain	77	37.7	100.0
Total	204	100.0	

- Je prends une douche, à cause de

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
je n'ai pas d'une baignoire	46	36.5	36.5
Pour préserver l'eau	53	42.1	78.6
pour réduire ma facture	12	9.5	88.1
autres	15	11.9	100.0
Total	126	100.0	

**Autres :** La douche est plus pratique, je n'ai pas du temps...

### **Q.20 Pendant l'été vous préférez la climatisation (par climatiseur) ou la climatisation naturelle ?**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
par climatiseur	92	45.1	45.1
climatisation naturelle	112	54.9	100.0
Total	204	100.0	

- Climatisation naturelle, parce que :

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
je n'ai pas de climatiseur à la maison	28	25.0	25.0
pour préserver l'électricité	29	25.9	50.9
pour réduire ma facture	23	20.5	71.4
autre, la santé	32	28.6	100.0
Total	112	100.0	

**Autres :** Des raisons sanitaires

**Q.21 Eteindre la lumière en quittant une pièce, préférer la lumière naturelle pendant le jour, baisser la température intérieure de votre maison en hiver, pourquoi ?**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
Pour préserver l'électricité	65	31.9	31.9
pour réduire ma facture	113	55.4	87.3
autres	26	12.7	100.0
Total	204	100.0	

**Autres :** L'habitude

**(Q.22) Avez-vous déjà récupéré les eaux pluviales pour les utiliser pour l'arrosage de votre jardin, ou pour lavez votre voiture ?**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	113	55.4	55.4
non	91	44.6	100.0
Total	204	100.0	

- Non, parce que

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
je n'ai pas les moyens pour faire ça	22	24.2	24.2
non, parce qu'il y a l'eau de robinet	19	20.9	45.1
je n'ai aucun intérêt à faire ça	13	14.3	59.3
je n'ai jamais pensé à ça	37	40.7	100.0
Total	91	100.0	

**Q.23 Dans la nature, les espaces publics ou sur la plage : vous jetez vos déchets à la poubelle ?**

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
oui	182	89.2	89.2
non	22	10.8	100.0
Total	204	100.0	

- Non, à cause de :

Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
à cause de l'absence des bacs-poubelles	15	68.2	68.2
les déchets sont déjà par tout	5	22.7	90.9
j'ai l'habitude de faire ça à la maison	2	9.1	100.0
Total	22	100.0	



## Les tableaux croisés des questions :

**Tableau croisé des questions Q7/Q8** (Tableau [VI.2])

		participation à la protection de l'environnement		Total
		oui	non	
les gens respectent l'environnement	la majorité	5	2	7
	la minorité	85	104	189
	personnes	2	6	8
Total		92	112	204

**Tableau croisé des questions : Q13/Q8** (Tableau [VI.2])

		participation à la protection de l'environnement		Total
		oui	non	
Désire de participer personnellement	oui	77	89	166
	non	15	23	38
Total		92	112	204

**Tableau croisé des questions : Q16/Q9** (Tableau [VI.3])

		Manque de participation aux compagnes de nettoyage du quartier					Total
		Il n'y avait pas des initiatives de ce genre	Je n'ai pas l'habitude de le faire	je ne suis plus responsable de qui se passe est en dehors de ma maison ce	ce n'est pas utile, moi je le fait, les autres ne le font pas	c'est le travail des autorités concernées	
L'existence d'une association du quartier	oui	12	1	1	2	0	16
	non	50	6	1	1	3	61
	Total	62	7	2	3	3	77

**Tableau croisé des questions : Q15-2/Q16** (Tableau [VI.4])

		existence d'une association du quartier		Total
		oui	non	
L'existence de tri-sélectif au niveau de quartier	oui	9	7	16
	non	40	148	188
Total		49	155	204

# *Dédicace*



*Je dédie ce modeste travail à :*

*Ma mère affable, honorable, aimable, tu représentes pour moi le symbole de la beauté par excellence, la source de tendresse et l'exemple du dévouement qui n'a pas cessé de m'encourager et de prier pour moi*

*Mon père rien au monde ne vaut les efforts fournis jour et nuit pour mon éducation et mon bien être, Ce travail est le fruit de tes sacrifices que tu as consentis pour ma formation.*

*Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour, l'estime, le dévouement et le respect que j'ai toujours eu pour vous les deux,*

*A Mes frères : **Abd Allah, Samir, Mohammed et Ibrahim***

*A Mes sœurs : **Souad et Samira** qui n'ont cessé d'être pour moi des exemples de persévérance, de courage et de générosité.*

*Tous mes amis(es) : **Nourhane, Nacéra Fatima et Amina***

*Un profond respect et un remerciement particulier à celui qui a partagé avec moi les moments les plus beaux et les plus dures durant mes 5 années d'études : **promo 2018***

*A toute personne dont j'ai une place dans mon cœur, que je connais, que j'estime et que j'aime.*

*A tous qui m'aiment et que j'aime.*

***Naima***



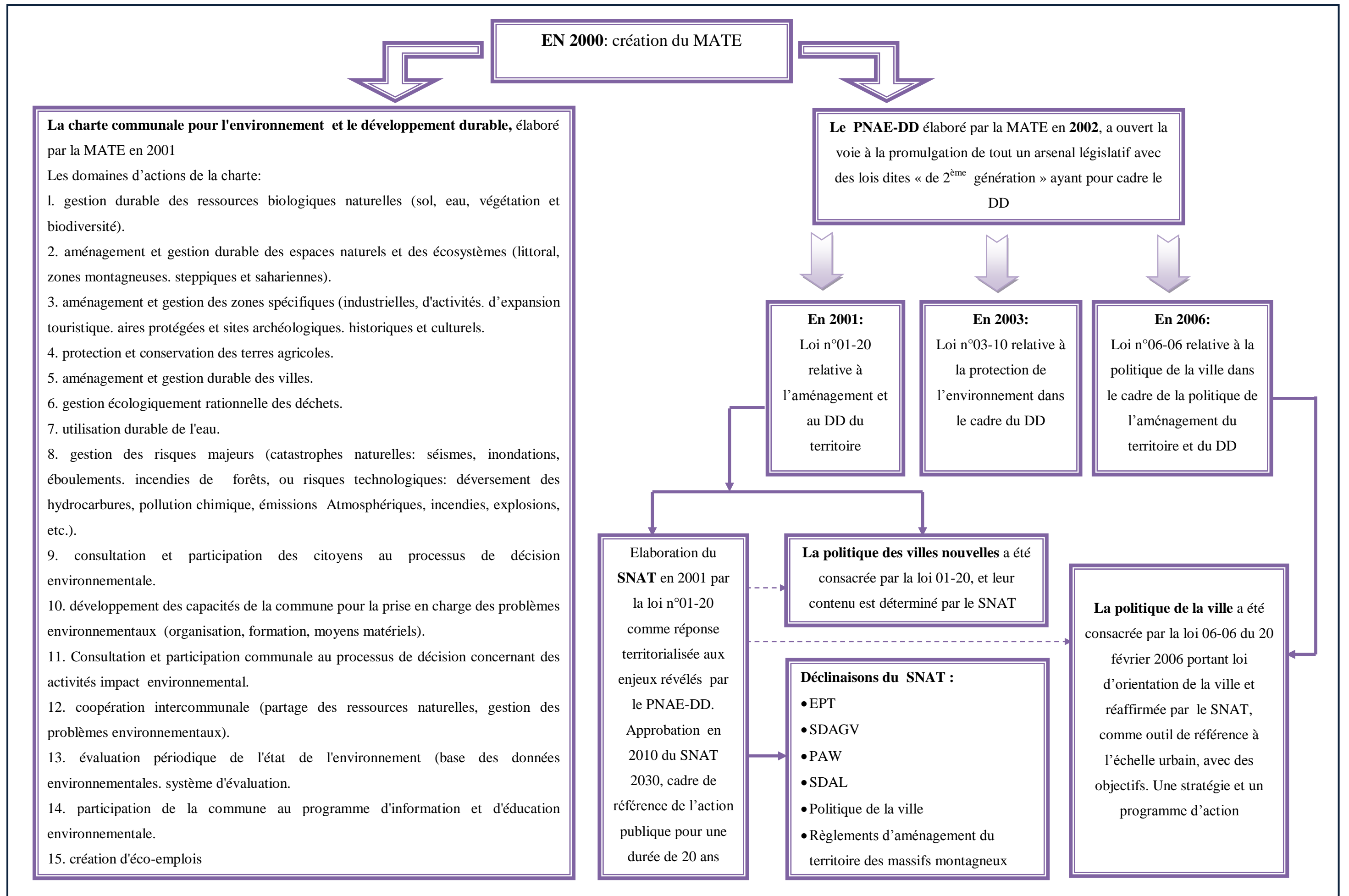


Figure [II.1] Diagramme illustrant les composants de la boîte à outils de développement durable urbain en Algérie  
Source : Auteur

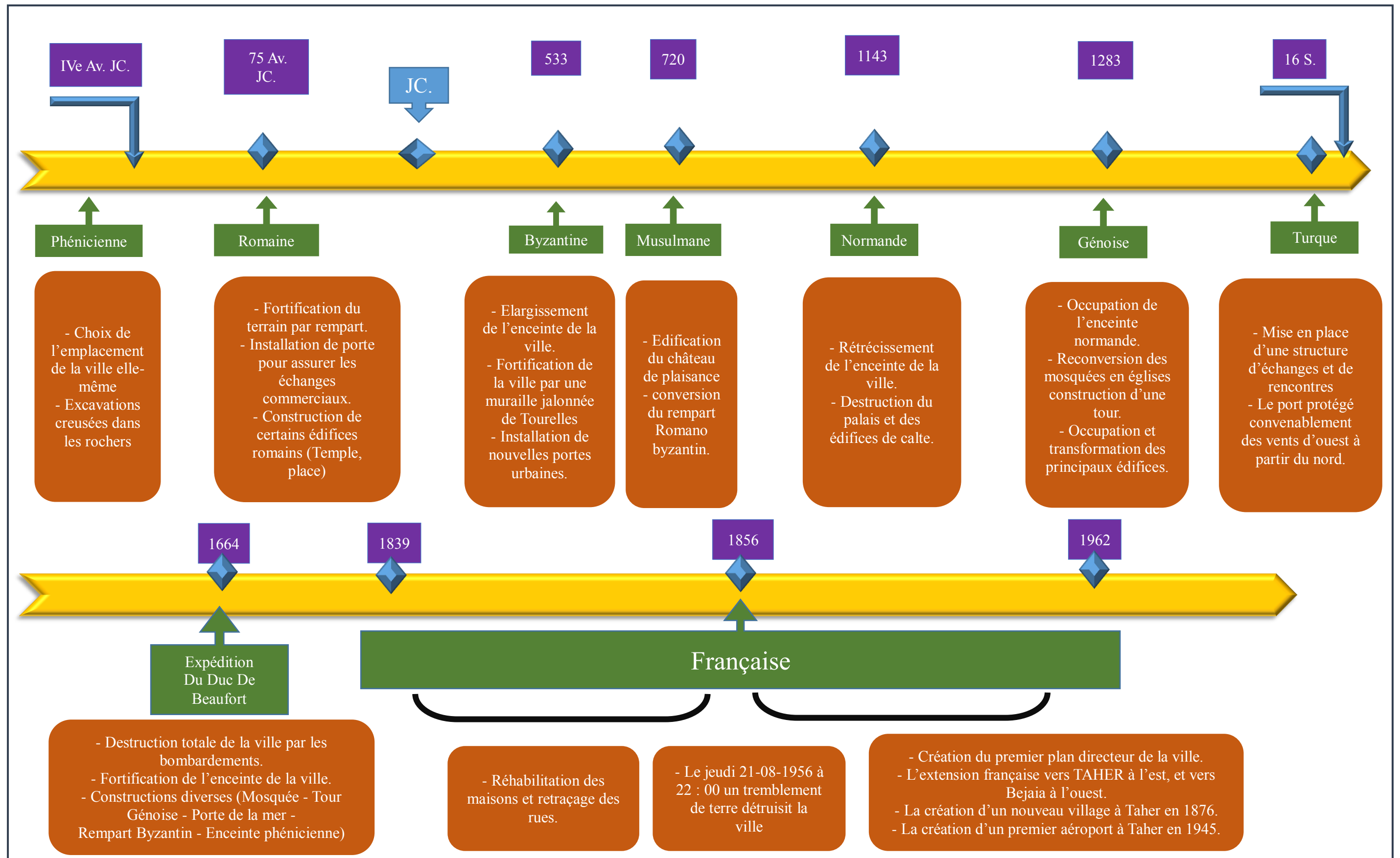


Figure [I.2] Périodes d'urbanisation de la ville de Jijel  
 Source : GRIMES, S (2004)

I.1.2 Dates clés à retenir :

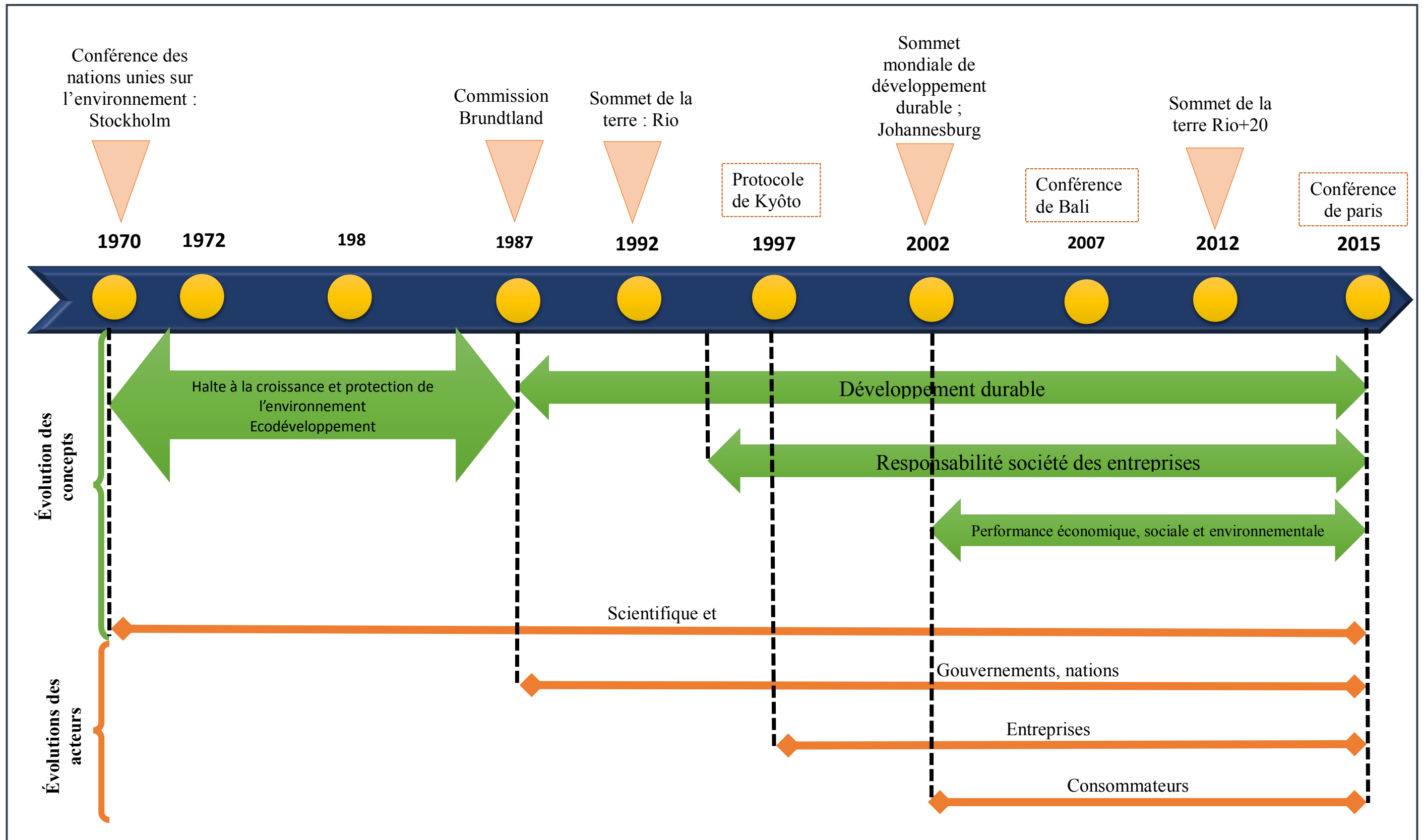


Figure [I.2] Grandes dates de développement durable  
 Source : BUI To, 2012

## **Résumé :**

La ville durable qui n'a pas vu le jour encore en Algérie restera jusqu'au jour d'aujourd'hui un sujet d'actualité, quant à l'écocitoyenneté c'est une nouvelle démarche dans la société Algérienne et qui constitue un défi à relever. Ces deux concepts se voient indissociables surtout dans le contexte Algérien. Cependant, la question reste posée quant à la relation entre eux, en s'interrogeant sur la nécessité d'avoir une ville durable en premier lieu et changer nos comportements par la suite et ainsi être des éco-citoyens ou l'obligation de pratiquer l'éco-citoyenneté pour contribuer à la mise en place de la ville durable souhaitable. Ce travail permet de mettre en lumière la réalité urbaine de la ville ainsi que les comportements et les pratiques de leurs citoyens, et d'affirmer par la suite que L'éco-citoyenneté et la ville durable sont complémentaires pour atteindre les objectifs de la durabilité. La méthode de recherche utilisée pour réaliser notre travail est appuyée sur une enquête par questionnaire auprès des citoyens Jijeliens, et un entretien semi-directif auprès des acteurs et gestionnaires de la ville de Jijel. Nous avons constaté que l'éco-citoyenneté se manifeste plus dans la mentalité des citoyens à travers la prise de conscience que dans leurs pratiques, Nous avons approuvé également à travers l'analyse des résultats des entretiens que la réalité urbaine de la ville de Jijel est loin d'être durable. Ce constat est due au mode de planification suivi par les acteurs de la planification de la ville jusqu'à aujourd'hui, qui est encore basée sur les anciens instruments d'urbanisme.

**Mots clés :** La ville, la durabilité, la ville durable, citoyen, éco-citoyenneté, défi, comportement, société Algérienne, Jijelien.

## **Abstract:**

The sustainable city in Algeria did not see the light yet, and it still until today's day a subject of actuality, as for eco-citizenship it is new one step in the Algerian society which constitutes a challenge to face. These two concepts see themselves inseparable especially in Algerian context. However, question remains put down about the relation between them, by wondering about the necessity to have a sustainable city above all and to change our behaviours later and so to be eco-citizens or the obligation to play eco-citizenship to contribute to the establishment of the desirable sustainable city. This work allows to highlight the urban reality of the city as well as behaviours and the practices of their citizens, and to maintain later that eco-citizenship and sustainable city are supplementary to achieve the goals of sustainability. The method of research used to carry out our work is based upon questionnaire survey of citizens of Jijel, and a semi-directive interview with actors and managers of the city of Jijel. We have noted that eco-citizenship manifests itself more in the

mentality of the citizens across the realization than in their practices, We also approved across the analysis of the results of discussions that the urban reality of the city of Jijel is far from being sustainable, This reality is due to the town planning methods applied by the planning actors of the city until now, which is still based on the old urban planning instruments.

**Key words:** City, sustainability, sustainable city, citizen, eco-citizenship, challenge, behaviour, Algerian society, Jijelian.

### ملخص:

تعد المدينة المستدامة التي لم تظهر بعد الى يومنا هذا في الجزائر، الموضوع الراهن ، كما هو الحال بالنسبة للمواطنة الايكولوجية التي تعتبر نهج جديد في المجتمع الجزائري و الذي يشكل تحدي مرفوع من طرف الدولة الجزائرية يتجلى أن هذان المفهومان لا ينفصلان ولا سيما في الإطار الجغرافي الجزائري. ومع ذلك ، يبقى السؤال مطروح حول العلاقة بينهما ، متسائلين عن ضرورة وجود مدينة مستدامة في المقام الأول و من تم تغيير سلوكنا في وقت لاحق ، و أن نكون مواطنين إيكولوجيين أو وجوب ممارسة المواطنة الايكولوجية للمساهمة في خلق المدينة المستدامة المرغوبة. يسלט هذا العمل الضوء على الواقع الحضري للمدينة وسلوكيات وممارسات مواطنيها ، ويؤكد فيما بعد أن المواطنة الايكولوجية والمدينة المستدامة متكاملان لتحقيق أهداف الاستدامة. و قد اعتمد أسلوب البحث المستخدم لإنجازنا هذا العمل على استبيان موجه لمواطني مدينة جيجل، ومقابلة شبه توجيهية موجهة إلى الجهات الفاعلة ومسيري مدينة جيجل. و لقد استنتجنا أن المواطنة البيئية تتجلى بشكل أكبر في ذهنيات المواطنين من خلال الوعي البيئي أكثر من ممارساتهم ، كما برهنا من خلال تحليل نتائج المقابلات على أن الواقع الحضري لمدينة جيجل يعد بعيداً على كونه مستدام . و هذا راجع إلى طريقة التخطيط التي تتبعها الجهات الفاعلة في تخطيط المدينة الى يومنا هذا، والتي لا تزال تعتمد على أدوات التخطيط العمراني القديمة .

**الكلمات المفتاحية:** مدينة ، استدامة، المدينة المستدامة ، مواطن ، المواطنة الايكولوجية، تحدي ، سلوك ، المجتمع الجزائري ، الجيجلي.